



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
19 avril 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement :
activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de 2024
27 juillet 2023-24 juillet 2024
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée
aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil

Application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport présente une analyse approfondie de l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies depuis l'adoption de ce texte en 2020. Il présente également un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mandats énoncés dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

En 2023, le monde a fait le point sur une promesse solennelle formulée en 2015. Dans la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023 (voir résolution [78/1](#) de l'Assemblée, annexe), les États Membres ont largement admis que le monde avait radicalement changé depuis la tenue du premier Sommet sur les objectifs de développement durable en 2019 et depuis l'adoption des objectifs de développement durable en 2015. Devant le constat que seuls 15 % des cibles étaient en voie de réalisation, ils ont noté que, si l'on ne rectifiait pas immédiatement le tir pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, le monde resterait en proie à une pauvreté persistante, à des inégalités croissantes ainsi qu'à des crises multiples et interdépendantes.

* [A/79/50](#).



Cette promesse peut encore être réalisée. Les États Membres ont montré la voie à suivre en proposant des initiatives à fort impact dans six grands domaines où une transition s'impose de toute urgence : a) la transformation des systèmes alimentaires ; b) les transitions énergétiques et l'accès à l'énergie ; c) la connectivité numérique ; d) les lacunes en matière d'éducation et de compétences ; e) les emplois décents et la protection sociale (y compris les soins de santé) ; f) la triple crise planétaire (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution). Ces initiatives doivent aller de pair avec des « salles des machines » capables d'intensifier les services d'appui au développement afin de renforcer l'environnement normatif et réglementaire dans les pays, de créer des filières de projets prêts à être commercialisés, de réunir les partenaires et les parties prenantes susceptibles de contribuer aux résultats escomptés et de mobiliser les différentes sources de financement nécessaire pour mener à bien les transitions. L'accent est mis sur les transitions clés comme accélérateurs, soutenus par de solides capacités « salles des machines ». Une fois combinées, les transitions et les « salles des machines » liées aux moyens de mise en œuvre offrent le kit de sauvetage que le monde réclame.

Le système de développement repositionné est prêt à soutenir cette réorientation essentielle. Le présent rapport décrit en détail la manière dont le système pour le développement s'est employé à réaligner les mécanismes de coordination, les modalités de travail, les outils, l'expertise et les ressources en vue d'une action concertée à l'approche de 2030.

Les progrès sont palpables. Il résulte des enquêtes menées auprès des gouvernements, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies que l'orientation reste positive en ce qui concerne les résultats des réformes visant à garantir un meilleur soutien aux priorités nationales, ainsi que les améliorations en matière d'alignement sur les plans nationaux, de meilleure coordination du soutien en matière de politiques, de planification conjointe, d'efforts de communication plus cohérents, de partage des espaces de bureaux dans certains pays. Le repositionnement continue de produire un retour sur investissement considérable : les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont ainsi fait état d'un gain d'efficacité sans précédent de 553 millions de dollars en 2023, soit une augmentation de 37 % en un an. Les organismes œuvrent actuellement à réorienter ces ressources vers le soutien au niveau des pays. Les efforts visant à diversifier la base de financement commencent également à porter leurs fruits : les fonds provenant du secteur privé ont ainsi augmenté d'un milliard de dollars.

Toutefois, pour intensifier l'appui visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à la faveur de transitions à l'échelle, au rythme et avec l'ambition attendus, les États Membres et les équipes des Nations Unies devront faire beaucoup plus. La nécessité d'accélérer la réalisation des promesses demeure centrale, mais il faut encore changer les comportements et les modes de financement. Ces changements doivent être soutenus par différents outils et cycles de gestion et de programmation, qui peuvent renforcer la capacité du système des Nations Unies pour le développement à agir de manière cohérente et coordonnée. La nature du financement apporté au système devra également évoluer. Remédier à la baisse du financement des activités de base, assurer un financement suffisant et prévisible au réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et augmenter les ressources destinées aux fonds de financement commun sont autant d'éléments qui détermineront notre capacité à fournir un appui transformateur.

Dans ce contexte, des consultations intensives avec les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont commencé en octobre 2023 pour redynamiser le pacte de financement. Le pacte de financement rationalisé

et plus stratégique est présenté parallèlement au présent rapport (voir [A/79/72/Add.2-E/2024/12/Add.2](#)). Il est également fait le point dans le présent rapport sur l'efficacité du système dans son ensemble et sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats, y compris la pleine mise en place opérationnelle du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système.

Le présent rapport a vocation à alimenter les discussions du Conseil économique et social lors du débat sur les activités opérationnelles de développement qui doit se tenir en mai 2024, ainsi que celles de l'Assemblée générale lors de l'examen quadriennal complet de 2024 qui doit avoir lieu à sa soixante-dix-neuvième session. L'examen et le contrôle de sa mise en œuvre par le Conseil font toujours partie intégrante du renforcement de la coopération au développement dans les pays. Le prochain examen sera l'occasion de fournir des orientations générales essentielles pour renforcer l'appui du système des Nations Unies pour le développement à l'accélération de l'action en faveur des objectifs de développement durable.

Le présent rapport est destiné à éclairer le contrôle exercé par les États Membres sur le système des Nations Unies pour le développement et à favoriser la responsabilité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de l'Organisation contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Le présent rapport comporte des conclusions visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des mandats issus de l'examen quadriennal complet de 2020. Il puise dans un réservoir de données, notamment d'enquêtes^a et d'enseignements tirés d'évaluations et d'autres études menées en 2023, pour fournir une analyse factuelle des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

Sur la base de ces conclusions, le rapport présente également une série de mesures à prendre et de recommandations que le Secrétaire général formule à l'attention des États Membres.

^a Quatre enquêtes ont été menées fin 2023 et début 2024 par le Département des affaires économiques et sociales : une enquête auprès des gouvernements des pays hôtes, à laquelle 73 % des pays ont répondu ; une enquête auprès des gouvernements qui versent des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement, à laquelle 71 pays ont répondu ; une enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à laquelle ont donné suite les 109 coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et auprès des équipes de pays des Nations Unies, à laquelle ont répondu 808 membres appartenant à 46 entités ; une enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, à laquelle ont répondu 30 organisations représentant 97 % de l'ensemble du financement des activités opérationnelles de développement. Le système de gestion de l'information administré par le Bureau de coordination du développement a également été largement utilisé comme source pour établir le présent rapport.

I. Introduction

1. En septembre 2023, les participants au Sommet sur les objectifs de développement durable ont appelé à un sursaut et lancé un plan de sauvetage pour remédier au retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable avant qu'il ne soit trop tard. Dans une déclaration politique forte, les États Membres ont réaffirmé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait un caractère universel et que sa mise en œuvre constituait une responsabilité partagée. Ils ont également salué les mesures prises par le système des Nations Unies pour le développement pour se réformer et se sont engagés à soutenir pleinement le système, y compris le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

2. Les données figurant dans le présent rapport continuent de montrer abondamment que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a porté ses fruits. Alors que le monde cherche à accélérer les progrès, nous pouvons affirmer avec confiance que le système de développement est prêt à tirer le meilleur parti des avantages liés aux changements opérés et à intensifier l'action au cours des années restantes jusqu'en 2030. Ce repositionnement est centré sur un réseau de coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé, qui est pleinement consolidé au cœur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dont les liens sont renforcés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les réformes menées ont permis d'améliorer l'alignement des documents de planification des Nations Unies, dont les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, sur les besoins et les priorités nationales. L'an dernier, 96 % des gouvernements ont estimé que les équipes de pays des Nations Unies répondaient efficacement aux priorités nationales en matière de réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, 94 % des gouvernements ont considéré que les activités menées au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies étaient étroitement alignées sur leurs besoins, contre 81 % en 2019, lorsque les réformes n'en étaient encore qu'à leurs débuts. La capacité à pérenniser et à étendre ces réalisations dans les années à venir, tout en veillant à ce que chacun participe à la mise en œuvre, sera un révélateur déterminant de l'utilité et de l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement.

3. Il ne fait aucun doute que le chemin à parcourir sera difficile. Pour réussir et réaliser les objectifs de développement durable, nous devons passer à une nouvelle phase en termes de rythme, d'échelle et d'impact. On ne pourra pas s'en tenir aux solutions habituelles ou à une approche au coup par coup. Le système des Nations Unies pour le développement évolue – progressivement mais sûrement – d'une démarche sectorielle à une approche plus intégrée. Il est de plus en plus prêt à agir dans les domaines de transition clés qui peuvent favoriser et soutenir la réalisation du développement durable et s'attache davantage à aider les pays à mobiliser les moyens de mise en œuvre, une demande de longue date des pays en développement. Le plus fort accent placé sur ces « salles des machines » devrait permettre de rassembler tous les atouts du système pour donner la priorité au soutien au renforcement des capacités et à l'évolution des cadres normatifs et réglementaires, à la conception de filières de projets pouvant être financés, à la mobilisation de financements et au renforcement des capacités dans les pays.

4. Les réformes étant largement consolidées, il est de notre devoir commun de nous assurer que nous adaptons et affinons en permanence l'action du système pour répondre rapidement aux besoins sur le terrain. Certains aspects doivent encore faire l'objet d'une attention prioritaire. C'est ainsi que l'alignement opérationnel entre les entités du système des Nations Unies pour le développement doit être encore renforcé, avec une plus grande harmonisation des modèles économiques, des configurations de

pays et des compétences avec les priorités inscrites dans chaque plan-cadre de coopération des Nations Unies. L'année à venir sera également marquée par la poursuite de la consolidation de nos travaux visant à générer des gains d'efficacité dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et à renforcer la responsabilité, notamment par un suivi plus étroit de la liste récapitulative relative à la mise en œuvre des réformes du système¹ et par la pleine mise en place opérationnelle du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système.

5. Nous restons également pleinement déterminés à renforcer en permanence le contrôle exercé par les États Membres sur le système des Nations Unies pour le développement, dont le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les nombreux points soulevés concernant le renforcement du contrôle lors des récents échanges avec les États Membres sur le financement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont les bienvenus. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable continue de collaborer avec la présidence du Conseil économique et social et de son bureau pour veiller à ce que le débat consacré aux activités opérationnelles de développement soit pleinement propice à un contrôle rigoureux.

6. Le financement du système des Nations Unies pour le développement reste une préoccupation majeure. Malgré les efforts de nombreux États Membres, les financements restent inférieurs aux immenses besoins du Programme 2030. Ils continuent également d'être fournis d'une manière qui n'incite pas – et même parfois nuit – à une réponse plus stratégique et collaborative. En 2023, les États Membres ont fourni 71 % du financement des activités de développement de l'Organisation. Toutefois, la plupart de ces contributions restent largement affectées à des projets et à des résultats particuliers. Le financement de base des activités liées au développement a reculé de 21,4 % en 2022 à 18,3 % en 2023 et demeure bien en deçà de l'objectif de 30 % fixé dans le pacte de financement de 2019. Les contributions volontaires au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont une nouvelle fois été insuffisantes en 2023, ce qui confirme le risque que le modèle de financement actuel soit inadapté à moyen et long terme.

7. Dans ce contexte, et compte tenu de la volatilité intrinsèque du financement volontaire du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, j'ai soumis à l'Assemblée générale une proposition tendant à la conversion d'une partie des crédits inscrits au budget ordinaire (voir [A/78/753](#)). Un nouveau pacte de financement est également présenté (voir [A/79/72/Add.2-E/2024/12/Add.2](#)) pour renforcer le partenariat entre les entités des Nations Unies et les États Membres, dans le but mutuel de favoriser un système de développement des Nations Unies toujours plus efficace, plus collaboratif et plus efficient. Le pacte de financement redynamisé vise à proposer une série d'engagements destinés à guider les décisions de financement et, partant, à renforcer la communication d'information sur les résultats, la transparence, la visibilité et la responsabilité.

8. La situation à laquelle nous faisons face est on ne peut plus claire. Au cours des quatre dernières années, un système des Nations Unies pour le développement plus efficace, plus cohérent, plus transparent et plus responsable a vu le jour, offrant des

¹ La liste récapitulative relative à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement est une réponse directe à la demande formulée par les États Membres dans la résolution 76/4 de l'Assemblée générale à l'intention de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Cette liste comporte une série de paramètres que les entités sont invitées à utiliser dans les rapports qu'elles adressent à leurs organes directeurs afin de faciliter le contrôle de la mise en œuvre du programme de réformes du système des Nations Unies pour le développement.

solutions intégrées à l'échelle du système pour la réalisation du Programme 2030. Les réformes menées se sont traduites par des retours sur investissement remarquables : 553 millions de dollars de gains d'efficacité ont ainsi été réalisés en 2023. Cette évolution intervient alors que le système de développement fait bloc, renforce les capacités et les relations existantes et explore de nouveaux partenariats et de nouveaux horizons. Néanmoins, si le monde veut inverser la tendance et atteindre les objectifs de développement durables dans les six années qui viennent, le système devra également brûler des étapes et tirer le meilleur parti des avantages liés aux changements opérés depuis l'occasion historique que constitue la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. En travaillant ensemble, nous pouvons réussir. Le système des Nations Unies pour le développement est prêt.

II. Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à la faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

A. Passer à une nouvelle phase d'action : rythme, échelle, impact

9. À la suite des appels lancés par les États Membres lors de l'examen quadriennal complet en 2016, le système des Nations Unies pour le développement a subi une profonde transformation pour mieux soutenir les pays et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La réforme a accordé la priorité au renforcement du leadership en matière de développement en donnant aux équipes de pays les moyens de traduire les engagements mondiaux en actions efficaces au niveau national, en passant à des conseils politiques intégrés et en tirant parti de l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement de manière transparente. Cependant, pour mener à bien les actions accélérées et ambitieuses que les États Membres ont demandées dans la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023, le système devra être ciblé et stratégique et devra exploiter pleinement tous les changements et les nouveaux outils apportés par ces réformes.

Transitions vers les objectifs de développement durable : voies d'investissement pour accélérer la réalisation des objectifs

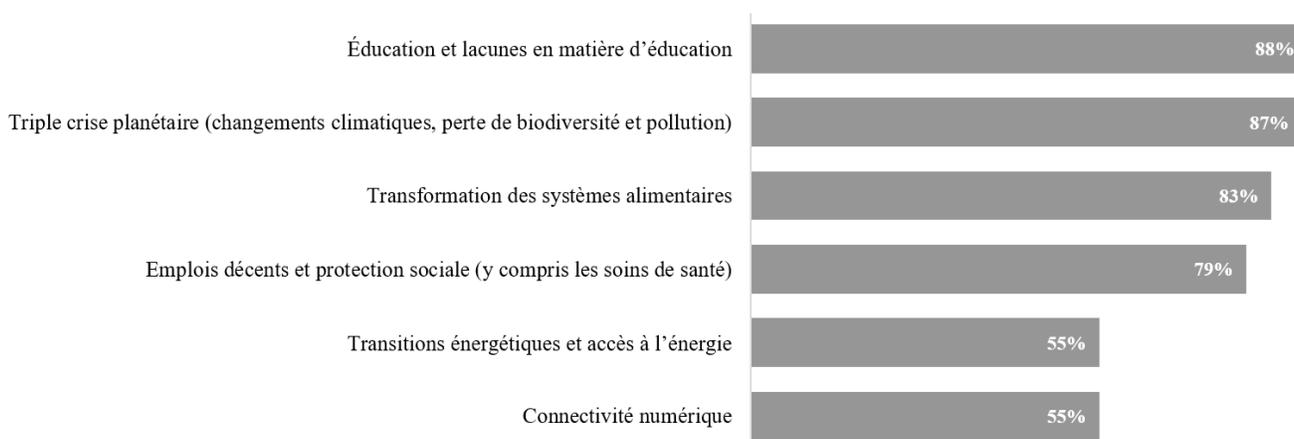
10. Dans le sillage de la déclaration politique, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a précisé les domaines clés de soutien aux pays pour qu'ils progressent vers des transitions durables dans des domaines interdépendants dans lesquels des investissements à grande échelle peuvent avoir des effets catalytiques et multiplicateurs sur l'ensemble des objectifs de développement durable. Les États Membres ont montré la voie à suivre en proposant des initiatives à fort impact dans six grands domaines où une transition s'impose de toute urgence : a) la transformation des systèmes alimentaires ; b) les transitions énergétiques et l'accès à l'énergie ; c) la connectivité numérique ; d) les lacunes en matière d'éducation et de compétences ; e) les emplois décents et la protection sociale (y compris les soins de santé) ; f) la triple crise planétaire (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution).

11. Dans l'ensemble, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sont bien placés pour aider à débloquer les transformations nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Toutefois, pour être pleinement efficaces, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents devront plus que jamais s'appuyer sur l'expertise des entités des Nations

Unies dans le monde entier pour fournir un soutien sur mesure aux pays dans la réalisation de ces transitions. Pour ce faire, il sera essentiel de tirer parti de quatre capacités « salle des machines » articulées autour des moyens de mise en œuvre : a) permettre des changements dans les cadres politiques et réglementaires ; b) définir des filières de projets nationaux prêts à être commercialisés ; c) forger des partenariats pour financer ces initiatives ; d) créer des institutions et des capacités à grande échelle pour piloter et soutenir les transitions.

12. En exploitant le potentiel des connaissances, des réseaux et de l'expertise du système des Nations Unies pour le développement ainsi que de sa capacité à rassembler les parties prenantes, nous travaillerons en étroite collaboration avec les États Membres pour mobiliser l'action et nouer des partenariats afin d'accélérer les progrès. Il ressort de l'enquête menée en 2023 que la majorité des gouvernements des pays de programme, soit 75 % en moyenne, jugent efficace le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies dans les six domaines susmentionnés (voir fig. 1).

Figure 1
Gouvernements ayant jugé efficace le soutien des équipes de pays des Nations Unies dans les domaines suivants



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023).

13. Au cours du prochain cycle d'examen quadriennal complet et par la suite, l'un des principaux objectifs du système des Nations Unies pour le développement sera de renforcer les capacités « salle des machines » dans chaque pays. Les stratégies intégrées et le soutien en matière de politiques accordant la priorité au développement durable dans le long terme se sont avérés plus efficaces que les projets fragmentés et à petite échelle qui demeurent prédominants. Pour accroître le financement, les entités des Nations Unies devront maximiser leur rôle de rassembleur afin d'aider les gouvernements à attirer les investissements publics et privés, à diversifier les mécanismes de financement et à forger des partenariats novateurs. Le renforcement institutionnel restera fondamental pour aider les gouvernements et les institutions publiques à mener ce processus, avec la participation de la société civile et du secteur privé.

Quatre capacités « salle des machines » pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

14. En ce qui concerne les capacités « salle des machines » conçues pour aider les pays à surmonter les obstacles communs aux objectifs de développement durable, nous disposons d'une bonne base sur laquelle nous pouvons nous appuyer. La plupart des gouvernements s'accordent à dire que les entités des Nations Unies soutiennent les politiques intersectorielles et les cadres réglementaires (86 %), la détermination des possibilités d'investissement public et privé modulables (75 %) et le renforcement des capacités institutionnelles publiques (79 %). Le degré d'accord était plus faible en ce qui concerne l'appui des Nations Unies à la mise en place d'une « salle de données » réunissant un groupe diversifié de parties prenantes axé sur les diverses sources de financement pour les objectifs de développement durable (voir tableau 1). Il est clairement possible de renforcer la capacité du système des Nations Unies pour le développement à diversifier les sources de financement.

15. Toutefois, les enquêtes menées auprès des petits États insulaires en développement et des pays dotés de très petits programmes (moins de 20 millions de dollars) ont donné une moins bonne note – entre 7 et 12 points de pourcentage de moins en moyenne – de la capacité du système à soutenir les pays dans le domaine des quatre capacités « salle des machines ». Autrement dit, malgré les progrès réalisés grâce à l'examen des bureaux multipays et autres mécanismes de soutien aux petits États insulaires en développement, il reste encore un long chemin à parcourir pour mieux servir ce groupe essentiel d'États Membres qui représente un peu plus d'un cinquième des membres de l'Organisation des Nations Unies et reste extrêmement vulnérable sur de nombreux fronts.

16. Il convient également de noter que les gouvernements, y compris ceux des petits États insulaires en développement, ont souvent souligné que le manque de financement et de capacités constituait un obstacle à un soutien adéquat au quatre capacités « salle des machines ». Les gouvernements ont appelé à un plus grand soutien des Nations Unies dans le renforcement des capacités nationales en matière de données, à une assistance technique plus soutenue et à une participation du secteur privé, ainsi qu'à un plus grand soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de financement des objectifs de développement durable.

17. À l'échelle mondiale, les ressources doivent s'aligner sur les transitions. Une première étape a consisté à donner la priorité aux transitions dans la stratégie révisée du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, mais un effort plus important sera nécessaire pour aller de l'avant.

Tableau 1

Soutien des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies aux quatre capacités « salle des machines » pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable

	<i>Soutenir le changement dans les politiques intersectorielles et les cadres réglementaires nationaux</i>	<i>Recenser les possibilités nationales en matière d'investissements publics et privés à grande échelle</i>	<i>Réunir un groupe diversifié de parties prenantes axé sur les différentes sources de financement</i>	<i>Renforcer les capacités des institutions publiques</i>
Les gouvernements s'accordent sur le fait que l'ONU s'emploie à :	86 %	75 %	63 %	79 %
Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'accordent sur le fait que l'équipe de pays des Nations Unies a contribué à :	93 %	66 %	86 %	94 %

	<i>Soutenir le changement dans les politiques intersectorielles et les cadres réglementaires nationaux</i>	<i>Recenser les possibilités nationales en matière d'investissements publics et privés à grande échelle</i>	<i>Réunir un groupe diversifié de parties prenantes axé sur les différentes sources de financement</i>	<i>Renforcer les capacités des institutions publiques</i>
Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies s'accordent sur le fait que la coordonnatrice ou le coordonnateur résident, par son rôle de direction, a aidé l'équipe de pays à :	84 %	60 %	68 %	74 %

Source : Enquêtes du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (2023).

Note : Les questions de l'enquête auprès des gouvernements se réfèrent aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies. Les questions de l'enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents se rapportent à l'équipe de pays des Nations Unies. Les questions de l'enquête auprès des équipes de pays des Nations Unies renvoient au rôle directeur de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident dans l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies.

18. Si l'on examine de plus près les domaines clés de la transition, on constate quelques évolutions encourageantes.

Systemes alimentaires

19. Sous la direction de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en mon nom, le système des Nations Unies pour le développement a soutenu des systèmes alimentaires solides et durables, notamment par l'intermédiaire du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui est placé sous la supervision des trois organismes ayant leur siège à Rome – le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – et hébergé à Rome par la FAO. Créé à la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires organisé en 2021, le Pôle soutient la coordination des entités des Nations Unies sur les questions liées à la transformation des systèmes alimentaires. À Rome en juillet 2023, le Pôle a organisé la Réunion-bilan deux ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, où 108 pays (sur les 126 ayant des trajectoires nationales) ont présenté volontairement des rapports sur les progrès accomplis. Cette réunion s'est achevée par le lancement par le Secrétaire général de l'appel à l'action visant à accélérer la transformation des systèmes alimentaires « Accelerated food systems transformation: making food systems work for people and planet », qui décrit les principaux objectifs des systèmes alimentaires, notamment la garantie d'une marge de manœuvre budgétaire et l'accès aux ressources pour accélérer la transformation des systèmes alimentaires et fournir une aide immédiate aux pays en développement, l'alignement des trajectoires nationales et des politiques agricoles sur les mises à jour des contributions déterminées au niveau national et les objectifs climatiques fixés dans les plans d'adaptation d'ici à 2025, et la promotion de la sécurité des systèmes alimentaires mondiaux.

20. En collaboration avec le secrétariat du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires soutient la programmation intégrée relative à la transformation des systèmes alimentaires, grâce au soutien d'une large base de donateurs. Cette initiative vise à entretenir des partenariats solides pour relever des défis financiers cruciaux au niveau national.

21. Les entités des Nations Unies font de la transition vers des systèmes alimentaires durables un axe prioritaire de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et intègrent des activités connexes dans leurs principaux domaines de travail, aidant ainsi 127 États Membres à prendre des mesures concrètes dans tous les domaines. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle à jouer dans la réalisation des priorités énoncées dans la déclaration faite par le Secrétaire général à la Réunion-bilan et dans l'appel à l'action visant à accélérer la transformation des systèmes alimentaires. Il s'agit notamment de soutenir les systèmes alimentaires afin d'augmenter les revenus, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer la résilience, d'améliorer la nutrition, d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'améliorer la santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes. Des objectifs similaires ont été renforcés par les États Membres dans la déclaration novatrice sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique issue de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Transitions énergétiques et accès à l'énergie

22. On estime que 675 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et que 2,3 milliards n'auront pas accès à des moyens de cuisson propres en 2021. Une personne sur 10 dans le monde n'a toujours pas accès à l'électricité, une lacune liée à des déficits dans presque tous les domaines du développement, des soins de santé aux revenus en passant par l'égalité de genre. Si aucun effort ou mesure supplémentaire n'est engagé, près de 660 millions de personnes, principalement en Afrique subsaharienne, n'auront pas accès à l'électricité en 2030, et 1,9 milliard de personnes n'auront pas accès à des moyens de cuisson propres, près de 6 sur 10 de ces personnes résidant également en Afrique subsaharienne.

23. Le système des Nations Unies pour le développement aide les États Membres à transformer leurs économies pour les orienter vers des systèmes énergétiques accessibles, propres et renouvelables, qui constituent la pierre angulaire de leurs trajectoires de développement durable. En 2021, sous la coordination d'ONU-Énergie, qui est codirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Énergie durable pour tous, le système a lancé les pactes pour l'énergie, plateformes d'engagements volontaires au niveau national pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et des émissions nettes nulles d'ici à 2050. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, les pactes pour l'énergie ont mobilisé 1 300 milliards de dollars d'engagements pour mener des actions visant à accélérer la transition vers l'énergie verte d'ici à 2030 au niveau des pays. Grâce aux pactes pour l'énergie, les entités du système des Nations Unies pour le développement font progresser et soutiennent les gouvernements et les autres parties prenantes concernées en appuyant les capacités et les politiques des pays en développement pour améliorer l'accès à l'électricité, la cuisson propre, l'efficacité énergétique et la transition vers les énergies renouvelables, pour mobiliser des financements et des investissements.

24. Le système des Nations Unies pour le développement, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, soutient également les efforts de collaboration en matière de transition énergétique, tels que les partenariats pour une transition énergétique juste. En 2023, l'Indonésie et le Viêt Nam ont présenté leurs plans d'investissement dans le cadre de tels partenariats lors de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Afrique du Sud a continué de progresser dans la mise en œuvre d'un tel partenariat, tandis qu'un nouveau partenariat a été annoncé pour le Sénégal. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des

Nations Unies soutiennent activement les gouvernements dans la mise en œuvre de ces partenariats.

25. Le rapport annuel 2023 sur les pactes pour l'énergie souligne que, depuis leur lancement en 2021, les pactes ont amélioré l'accès à l'électricité pour 129 millions de personnes et permis à 22 millions de personnes de cuisiner proprement. De 2021 à 2023, 105 milliards de dollars ont été mobilisés. Plus de 1 000 milliards de dollars ont été promis pour des investissements futurs, dont 80 % proviennent du secteur privé, ce qui souligne l'importance des pactes pour obtenir des financements permettant de réaliser des progrès dans le domaine de l'énergie et de nombreux autres objectifs de développement durable. Les pactes pour l'énergie peuvent également servir de guide aux équipes de pays des Nations Unies et contribuer à mobiliser des flux financiers en direction des pays en développement, en faveur de l'énergie propre, au moyen d'une coopération internationale et multipartite renforcée.

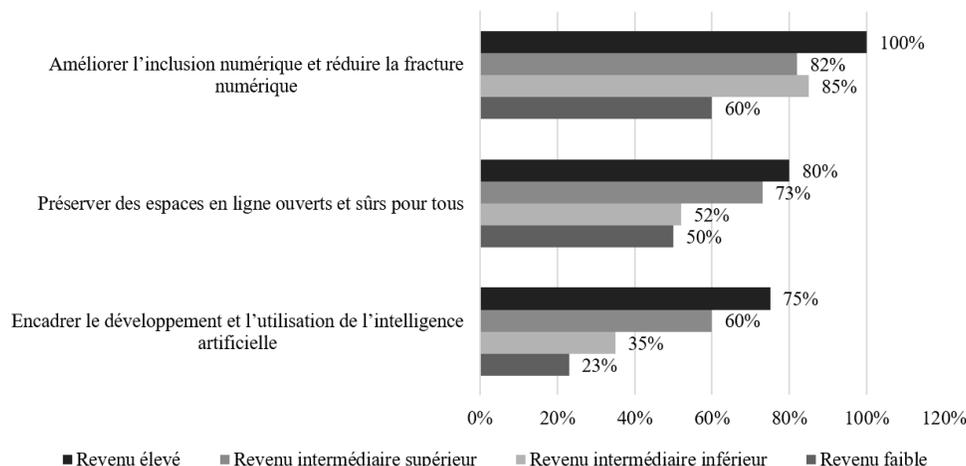
26. Sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et grâce à l'expertise politique du PNUD et d'autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies, l'ONU soutient les efforts faits par les pays en développement pour actualiser et mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national ambitieuses à l'échelle de l'économie, avec des objectifs et des financements clairs pour abandonner les combustibles fossiles et développer les énergies renouvelables, efficaces et propres. L'enquête menée en 2023 a révélé que 28 % des gouvernements des pays hôtes considéraient que les équipes de pays des Nations Unies pouvaient faire davantage pour soutenir l'accès à l'énergie et l'accessibilité énergétique. Plusieurs initiatives internationales de premier plan en cours montrent qu'il est possible de lier l'énergie et le développement durable, comme en atteste l'action menée par le PNUD pour étendre les miniréseaux et améliorer l'approvisionnement en électricité dans les communautés rurales de 21 pays africains.

Connectivité numérique

27. Les technologies numériques peuvent être un puissant catalyseur d'autres transformations importantes, notamment en ce qui concerne la protection sociale, les lacunes en matière d'éducation et de compétences, les systèmes alimentaires et l'accès à l'énergie. Elles pourraient accélérer les progrès relatifs à deux tiers des objectifs de développement durable. Pourtant, la connectivité reste une réalité lointaine pour 2,6 milliards de personnes, en particulier pour les femmes et les jeunes filles des pays à faible revenu. Par ailleurs, le rythme et la portée des avancées technologiques dépassent la capacité des systèmes de gouvernance à suivre le rythme.

28. L'examen quadriennal complet de 2020 a souligné qu'il importait d'améliorer l'inclusion numérique. Les gouvernements qui ont demandé un soutien en matière de technologie numérique et de coopération se sont déclarés satisfaits de l'efficacité de l'aide apportée par l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer l'inclusion numérique et réduire la fracture numérique (79 %), pour protéger les espaces en ligne (61 %) et pour encadrer le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (42 %). Les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire supérieur ont exprimé une plus grande satisfaction que les pays à faible revenu (voir fig. 2).

Figure 2
Réponses des pays sur l'efficacité de l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines suivants



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023).

29. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont signalé une légère amélioration du soutien que les équipes de pays ont reçu du siège des entités en matière de transformation numérique, qui a augmenté de 5 points de pourcentage par rapport à 2021 pour atteindre 50 % en 2023. Plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les bureaux régionaux et les sièges devaient renforcer davantage leurs capacités. Pour permettre aux équipes de pays d'offrir des propositions de valeur complètes sur la transformation numérique, les efforts doivent être intensifiés et accélérés. Par exemple, la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a réuni 22 entités des Nations Unies pour coordonner les actions et soutenir les équipes de pays en matière de services numérique, notamment grâce à une boîte à outils des Nations Unies pour le développement numérique².

30. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, avec son guichet spécialisé pour la transformation numérique, soutiendra les équipes de pays, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin d'aider à stimuler la transformation numérique dans les pays. Les propositions font actuellement l'objet d'une évaluation finale et d'un contrôle de qualité. Il est prévu de mettre en œuvre des programmes conjoints au cours du premier semestre 2024.

31. L'initiative à fort impact sur l'infrastructure publique numérique et l'initiative numérique pour les objectifs de développement durable, toutes deux dirigées par le PNUD et l'Union internationale des télécommunications (UIT) avec le concours de nombreuses autres entités, est un excellent exemple de mise en œuvre de notre vision commune de la coopération numérique. Cette initiative, qui est décrite dans la note d'orientation n° 5³ de Notre Programme commun et s'inscrit dans le prolongement du Plan d'action de coopération numérique (A/74/821), a pour objet de contribuer à l'élaboration de solutions d'infrastructure publique numérique fondées sur les droits

² Groupe de la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale, « UN digital development toolbox: Guidelines, frameworks, and tools supporting the United Nations Development System delivery on digital in Europe and Central Asia », version 1.2 (mai 2023).

³ Nations Unies, « Notre Programme commun. Note d'orientation n° 5. Un Pacte numérique mondial – un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde », mai 2023.

et centrées sur les personnes dans 100 pays d'ici à 2030. Le lancement en 2023 a permis de mobiliser 400 millions de dollars et de présenter le premier dispositif mondial de garanties pour l'infrastructure publique numérique⁴. Les progrès et les projets liés au dispositif seront mis en avant dans la perspective du Sommet de l'avenir de 2024, notamment par le déploiement du Portail de ressources sur les garanties.

32. Depuis son lancement en 2021, la coalition numérique Partner2Connect a mobilisé 36 milliards de dollars dans 138 pays pour favoriser une véritable connectivité dans les communautés les plus difficiles à connecter. Trente et un pour cent des engagements sont destinés aux pays les moins avancés et 21 % aux femmes et aux jeunes filles. En 2023, la coalition a mobilisé 7 milliards de dollars, soit une augmentation de 51 % par rapport aux années précédentes. Le tableau de bord sur la connectivité universelle et véritable⁵ a été lancé en juillet 2023 pour aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de connectivité à l'horizon 2030 et est désormais disponible dans plus de 220 pays et économies.

33. La vitesse et la portée de l'intelligence artificielle sont sans précédent, tout comme les lacunes au niveau de la gouvernance correspondante. L'universalité signifie que chaque pays et chaque communauté doit avoir accès à l'intelligence artificielle et à l'infrastructure numérique et de données qu'elle requiert. Il est désormais temps que le système des Nations Unies pour le développement intensifie ses efforts collectifs pour favoriser une gouvernance efficace de l'intelligence artificielle et promouvoir des opportunités équitables pour tous les pays, en ne laissant personne de côté.

34. La création de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle en 2023 a marqué une étape importante vers la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle. Dans son rapport d'étape⁶, l'Organe a formulé des recommandations sur la gouvernance internationale inclusive de l'intelligence artificielle au service de l'humanité. Il présente la gouvernance comme un élément clé permettant d'exploiter les avantages de l'intelligence artificielle au profit des objectifs de développement durable. Un rapport final sera publié avant le Sommet de l'avenir, à l'issue d'une vaste consultation avec les parties prenantes.

35. Au cours du prochain examen quadriennal complet, le système des Nations Unies pour le développement doit intensifier ses efforts pour aider les gouvernements à réduire les fractures numériques et à réaliser une transition numérique juste. Il s'agit notamment de renforcer la connectivité de l'infrastructure numérique, d'améliorer la culture numérique, de renforcer les capacités et l'accès aux nouvelles technologies, de promouvoir un espace en ligne ouvert, sûr et sécurisé, et de combler le fossé entre les genres. L'adoption d'un pacte numérique mondial lors du Sommet de l'avenir peut renforcer l'action mondiale menée pour lutter contre la fracture numérique, améliorer les capacités à mettre en place une gouvernance nationale et internationale plus forte de l'intelligence artificielle et renforcer une approche de la coopération numérique centrée sur l'humain.

Lacunes en matière d'éducation et de compétences

36. Alors que les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 sont loin d'être acquis, que les sociétés sont de plus en plus divisées et que la numérisation et d'autres phénomènes perturbent le monde du travail, le moment est venu de repenser fondamentalement les systèmes éducatifs et d'accélérer le

⁴ Voir www.dpi-safeguards.org.

⁵ Voir datahub.itu.int/dashboards/umc/?e=USA.

⁶ Voir www.un.org/sites/un2.un.org/files/ai_advisory_body_interim_report.pdf.

changement pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie, des connaissances et des compétences un élément central de la vision de chaque pays pour un avenir meilleur. Telle est la principale recommandation figurant dans la note d'orientation sur la transformation de l'éducation, publiée en 2023, qui repose sur les engagements nationaux en faveur de la transformation de l'éducation soumis par 141 pays lors du Sommet sur la transformation de l'éducation tenu en 2022.

37. Le système des Nations Unies pour le développement s'efforce de soutenir les efforts que font les gouvernements dans ce domaine à tous les niveaux. En 2023, quelque 89 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents interrogés ont indiqué que leur pays d'accueil avait demandé un soutien pour élargir l'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable. Une grande majorité des gouvernements (92 % en 2023, contre 88 % en 2021) ont indiqué que les équipes de pays des Nations Unies soutenaient efficacement les pays sur cette question. Par exemple, en Jamaïque, le premier examen des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation, réalisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en collaboration avec la Banque mondiale en 2021, a conduit à une augmentation des budgets nationaux de l'éducation au cours des deux dernières années. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a également renforcé les capacités des enseignants à utiliser les plateformes numériques pour offrir des possibilités d'apprentissage innovantes et à distance. En 2023, plus de 59 % des gouvernements interrogés ont choisi l'objectif 4 comme l'un des cinq domaines dans lesquels la contribution des Nations Unies a été particulièrement importante au cours des deux dernières années, soit le deuxième score le plus élevé après l'objectif 3 relatif à la santé.

38. Le système des Nations Unies doit continuer à faire évoluer son offre pour répondre aux mutations de l'éducation. En 2023, seuls 59 % des gouvernements considèrent que le travail des équipes de pays des Nations Unies est efficace pour promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et seuls 56 % des gouvernements hôtes affirment que les équipes de pays des Nations Unies ont efficacement soutenu leur pays dans l'amélioration de la culture numérique. Deux initiatives clés des Nations Unies visent à aider les gouvernements à garantir le contenu, la connectivité et la capacité à libérer le potentiel de l'enseignement et de l'apprentissage numériques. L'initiative Giga, fruit d'une collaboration entre l'UIT et l'UNICEF, a permis de cartographier plus de 2,1 millions d'écoles dans 140 pays à ce jour et de connecter plus de 5 500 écoles dans 20 pays. Afin de doter les enseignants et les apprenants de contenus d'apprentissage numérique appropriés, l'initiative Passerelles vers l'apprentissage numérique public contribue à renforcer les plateformes et les politiques nationales d'apprentissage numérique. En outre, l'ONU a publié des orientations sur le pilotage de la transformation numérique de l'éducation centrée sur l'humain, tandis que des cadres de compétences en intelligence artificielle pour les enseignants et les étudiants seront publiés en 2024. Il est également nécessaire de renforcer considérablement l'offre collective des Nations Unies dans le domaine des compétences, en particulier en ce qui concerne les besoins d'une économie en mutation rapide et les transitions énergétique, numérique et alimentaire qui y sont associées.

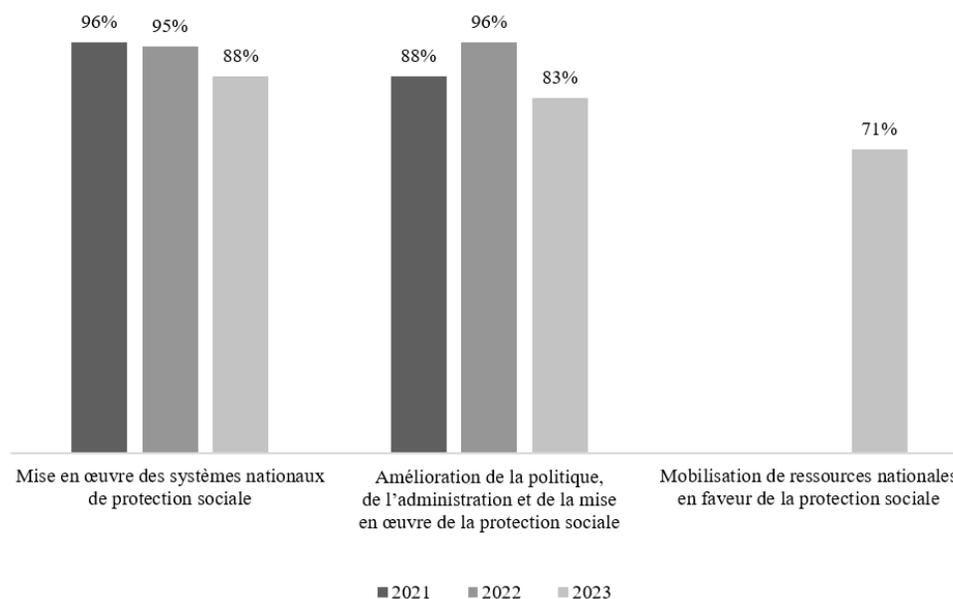
39. Ces efforts, tout comme ceux plus larges visant à renforcer l'offre des Nations Unies en matière de transformation de l'éducation au niveau national, devront s'intensifier dans les années à venir. Cet élément sera au cœur des réunions cruciales organisées cette année par l'UNESCO, le Comité directeur de haut niveau de l'objectif de développement durable n°4 et d'autres organismes visant à faire le point sur les progrès accomplis au cours des deux dernières années pour transformer l'éducation et accélérer l'action et pour réaliser les cibles liées à l'éducation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Emplois décents et protection sociale

40. La nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et résilients et des conditions de travail équitables est devenue encore plus évidente au cours des quatre dernières années, marquées par la pandémie de coronavirus (COVID-19), les turbulences économiques, l'aggravation des inégalités et l'accélération des effets des changements climatiques. Plus de 4 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient toujours pas d'une quelconque protection sociale.

41. L'enquête menée en 2023 auprès des gouvernements des pays de programme a montré qu'une majorité d'entre eux étaient satisfaits de l'assistance fournie par l'équipe de pays des Nations Unies en matière de protection sociale (voir fig. 3). Depuis 2021, 93 % des gouvernements en moyenne estiment que le soutien à la mise en œuvre des systèmes nationaux de protection sociale est efficace. En moyenne, 89 % des répondants considèrent que le soutien à l'amélioration de la politique, de l'administration et de la mise en œuvre de la protection sociale est efficace. Ainsi, en Albanie, sous la direction de la coordonnatrice résidente, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) soutiennent les réformes du système de protection sociale du pays, en mettant les décideurs en contact avec des études soutenues par les Nations Unies et un soutien technique spécialisé. En conséquence, une nouvelle politique de protection de l'inclusion sociale a été élaborée pour combler les lacunes dans le financement des services sociaux et pour soutenir les progrès dans les domaines du handicap, du système de garde d'enfants et de la réforme du logement social. En 2023, les gouvernements ont été invités, pour la première fois, à évaluer leur soutien à la mobilisation des ressources nationales pour la protection sociale : 71 % d'entre eux ont estimé que ce soutien était efficace. S'il reste du chemin à parcourir, les données indiquent néanmoins qu'il existe une collaboration étroite entre les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements nationaux pour fournir des filets de sécurité aux personnes les plus vulnérables.

Figure 3
Domaines dans lesquels les gouvernements ont jugé le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies efficace



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Note : Données uniquement disponibles pour 2023 en ce qui concerne le domaine « Mobilisation de ressources nationales en faveur de la protection sociale ».

42. Les entités ont apporté un soutien considérable aux pays sous la forme de conseils intégrés en matière de politiques dans la conception des socles de protection sociale, la collecte de données, la formation de la main-d'œuvre et le renforcement des capacités. L'assistance technique est adaptée aux spécificités locales. Les entités des Nations Unies ont mis davantage l'accent sur l'inclusion des communautés les plus vulnérables (femmes pauvres, réfugiés, personnes en situation de handicap, populations autochtones, travailleurs du secteur non structuré), qui se heurtent souvent aux obstacles les plus importants en matière d'accès à la protection sociale.

43. Plusieurs initiatives, notamment l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes et l'initiative Action climatique pour l'emploi, ont apporté une aide indispensable grâce à une couverture temporaire ou permanente de protection sociale. Lancé en 2021 et coordonné par l'OIT avec le concours d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, l'Accélérateur mondial mobilise des ressources et coordonne les efforts de plusieurs organismes pour étendre la protection sociale. Alors que la pénurie mondiale d'emplois devrait toucher 453 millions de personnes en 2023⁷, il fournit également une aide à la création de millions d'emplois décents, principalement dans les secteurs de l'économie verte, du numérique et des soins. Le programme a mobilisé de nouvelles annonces de contributions substantielles, mais il faut redoubler d'efforts pour obtenir un financement suffisant et durable de la part de sources internationales, nationales, publiques et privées, y compris les institutions financières internationales. En 2023, 42 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont

⁷ Voir www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/WCMS_846674/lang--en/index.htm.

déclaré collaborer pour rendre l'Accélérateur mondial opérationnel au niveau des pays.

44. En partenariat avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le système des Nations Unies pour le développement a catalysé des programmes intégrés qui associent la protection sociale à d'autres domaines essentiels (santé, nutrition, éducation) afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Le Fonds soutient une couverture de protection sociale accrue et adaptée aux chocs et la création d'emplois décents, ainsi qu'une plus grande marge de manœuvre budgétaire dans ces deux domaines.

45. Malgré les progrès réalisés, des obstacles importants à la protection sociale subsistent. Il s'agit notamment des contraintes de financement, des difficultés à atteindre les vastes secteurs non structurés de l'économie, de l'automatisation rapide et des progrès technologiques qui menacent de déplacer les travailleurs et de compromettre la sécurité de l'emploi. Les chocs et les catastrophes climatiques, qui touchent de manière disproportionnée les pauvres et les personnes vulnérables, constituent un autre défi majeur. Il sera essentiel d'assurer des transitions équitables pour les personnes touchées tout en exploitant le potentiel de la technologie en matière de création d'emplois. Le système des Nations Unies pour le développement peut également faire davantage pour aider les gouvernements à élaborer des stratégies visant à formaliser l'activité économique, à reconnaître les contributions du secteur non structuré, à étendre la couverture de la protection sociale et à faire respecter les droits des travailleurs. En mettant en place des systèmes de protection sociale universels solides, des politiques du marché du travail actives et des possibilités de formation, il est possible d'atténuer les risques pour les moyens de subsistance et favoriser un soutien sociétal plus large pour toutes les transitions clés.

Changements climatiques, perte de biodiversité et pollution

46. Les actions que nous menons en tant que communauté mondiale face à la triple crise planétaire (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution) ne sont pas à la hauteur de ce qui sera nécessaire pour limiter le réchauffement climatique et faire en sorte que la planète reste vivable. En 2021, dans le Pacte de Glasgow pour le climat, les participants à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ont appelé tous les pays à revoir leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. La Promesse climatique du PNUD a accompagné ce processus dans plus de 120 pays et territoires, en fixant des objectifs climatiques révisés et plus ambitieux.

47. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, première session à procéder au bilan mondial devant avoir lieu tous les cinq ans en application de l'Accord de Paris tous les cinq ans, les gouvernements sont parvenus à un accord négocié sur plusieurs questions essentielles, notamment : des orientations claires sur la prochaine série de contributions déterminées au niveau national, prévue pour 2025 ; un consensus sur l'abandon des combustibles fossiles dans le cadre d'une transition juste et équitable ; la réduction des émissions de méthane et le triplement de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030 ; un cadre sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, qui prévoit des objectifs assortis d'échéances. En outre, le nouveau fonds pour les pertes et les préjudices a été mis en place. Dans le document final issu de la vingtième-huitième session, les liens entre l'action climatique et d'autres conventions et accords relatifs à l'environnement ont également été expressément reconnus, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui souligne la nécessité d'une politique et d'une programmation plus intégrées au niveau

national. Au niveau des pays, le système des Nations Unies pour le développement devra maintenant soutenir les gouvernements nationaux dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les accords susmentionnés.

48. Dans la perspective des vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence, les priorités sont de soutenir un niveau d'ambition élevé, à savoir 1,5° Celsius, et des contributions déterminées au niveau national alignées et couvrant l'ensemble de l'économie, conformément aux résultats de la vingt-huitième session. En outre, le nouvel objectif collectif quantifié sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, qui doit être déterminé à la vingt-neuvième session, sera important pour fixer un nouvel objectif de financement qui va au-delà de l'objectif actuel des pays développés de débloquer 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, il est nécessaire de réformer l'architecture financière pour garantir que les pays émergents et les pays en développement aient la possibilité d'accéder au financement et à la technologie nécessaires pour soutenir leurs efforts en matière de climat et de développement. L'étape suivante consiste à intensifier la mise en œuvre grâce à un financement suffisant, un processus que le système des Nations Unies pour le développement soutiendra collectivement à l'échelle mondiale et nationale.

49. Compte tenu de l'urgence climatique et de la nécessité d'intensifier les actions pour rester dans la limite de 1,5° Celsius, il est positif que les gouvernements hôtes aient classé les changements climatiques parmi les domaines de collaboration les plus efficaces avec le système des Nations Unies pour le développement. Les demandes de conseils en matière de politiques n'ont cessé d'augmenter, 98 % des gouvernements estimant que le soutien des Nations Unies est suffisant. Les quelques gouvernements hôtes qui n'étaient pas d'accord ont déclaré qu'ils apprécieraient des conseils plus intégrés et plus cohérents entre les entités, une orientation qui émergera probablement de manière plus cohérente à mesure que le système des Nations Unies pour le développement organisera son action autour des changements climatiques comme voie d'investissement.

50. En 2022, j'ai appelé à la protection de tous les habitants de la planète grâce à une couverture universelle des systèmes d'alerte rapide contre les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques d'ici à 2027. En réponse à cet appel, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pilotent actuellement la mise en œuvre de l'initiative Alertes précoces pour tous, en collaboration avec un large éventail de partenaires. Trente pays cibles devant bénéficier d'un soutien accéléré ont été recensés en 2023. Dans ces pays, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dirigent l'organisation d'ateliers au niveau national afin d'élaborer des plans d'action nationaux qui déterminent les lacunes critiques des systèmes d'alerte rapide, et les efforts de mise en œuvre progressent actuellement pour combler ces lacunes.

51. En 2022 a également été mis en place le Groupe d'experts de haut niveau sur les engagements des entités non étatiques en faveur du zéro émission nette. Le Groupe a produit un cadre pour permettre au système des Nations Unies pour le développement d'apprécier la solidité des affirmations relatives au zéro émissions nettes, galvanisé le soutien en faveur des objectifs zéro net et contribué à éliminer les campagnes d'écoblanchiment menées par des entités non étatiques qui induisent en erreur les consommateurs, les investisseurs et les autorités de réglementation. La nécessité d'agir sur ce front a été rappelée aux chefs d'entreprise lors du Forum économique mondial de Davos en Suisse en 2024. Le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans le financement de la transition mondiale vers les énergies vertes. Grâce au cadre de partenariat ONU-Forum économique mondial établi en 2019, la

coopération entre le secteur privé et le système des Nations Unies pour le développement se poursuivra.

52. Parmi les initiatives que le système des Nations Unies pour le développement soutient pour encourager la coopération mondiale en matière d'action climatique, notamment par la mobilisation du secteur privé, figurent l'initiative Science Based Targets, la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique et l'initiative « Net-Zero Asset Owner Alliance ». Ces initiatives complètent les réseaux nationaux sur le climat, tels que l'initiative Phares des petits États insulaires en développement, et les efforts locaux, tels que l'Alliance pour le leadership dans le financement de l'action climatique en faveur des villes.

53. L'établissement d'un pacte de paix avec la nature constitue l'une des principales priorités du système des Nations Unies pour le développement. Des travaux sont déjà en cours, notamment dans le cadre du United Nations Biodiversity Lab, de l'initiative du PNUD en faveur de la nature et de l'initiative Action pour la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Élément inextricable du développement durable, les considérations environnementales devraient être intégrées dans l'ensemble des travaux du système des Nations Unies pour le développement. Soixante-treize pour cent des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les enjeux environnementaux, notamment la lutte contre la pollution et la perte de biodiversité, avaient été en compte dans d'autres domaines de programmation et de conseil en matière de politiques. Une base de soutien est en place ; il convient de l'intensifier d'urgence.

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : un catalyseur pour le développement durable

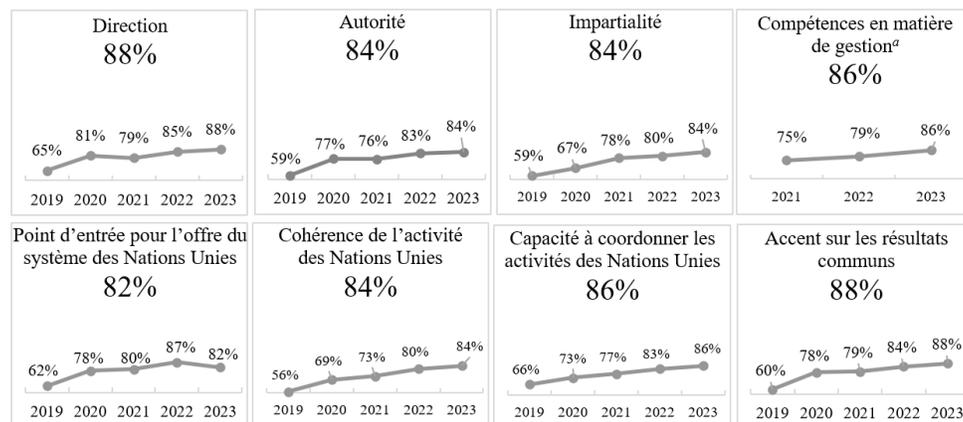
54. Le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'est imposé comme la pierre angulaire du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement en faveur de l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Je suis heureux de constater que les États Membres prennent acte des retombées positives du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En moyenne, 85 % des gouvernements des pays de programme ont confirmé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient plus performants dans les aspects clés de leur rôle, notamment en matière de direction, de coordination et de résultats communs, et dans leur capacité à rassembler le système des Nations Unies pour le développement (voir fig. 4). Il s'agit d'une augmentation notable par rapport à 2019 où la moyenne était de 61 %.

55. Tant les pays d'accueil que les pays versant des contributions volontaires reconnaissent l'incidence de la réforme, respectivement 84 % et 83 % d'entre eux estimant qu'il y a eu plus de cohérence et moins de chevauchements. Quatre-vingt-deux pour cent des pays ont considéré que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient un point d'entrée plus solide pour accéder à l'offre des Nations Unies en matière de développement dans les pays. Les gouvernements des pays versant des contributions ont également estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforçaient l'action collective en faveur des objectifs de développement durable et tiraient parti des avantages comparatifs des entités des Nations Unies, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente dans les pays.

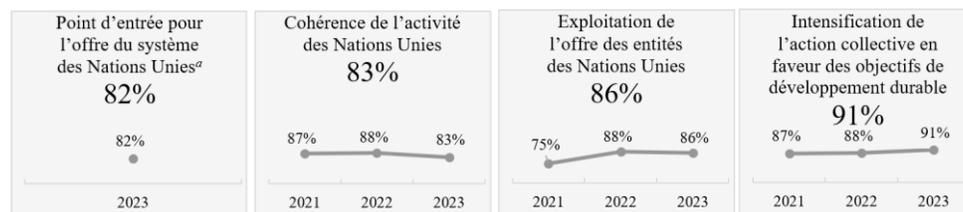
Figure 4

Renforcement des dimensions des coordonnatrices et coordonnateurs résidents depuis le début de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, selon les gouvernements des pays de programme et des pays versant des contributions volontaires

Gouvernements des pays de programme



Gouvernements des pays versant des contributions volontaires



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Note : Dans le cas des gouvernements des pays de programme, part des répondants qui considèrent que la dimension en question s'est renforcée dans une grande ou une certaine mesure. Dans le cas des gouvernements des pays versant des contributions volontaires, part des répondants qui sont d'accord avec l'affirmation.

^a Les données relatives aux compétences en matière de gestion pour les gouvernements de pays de programme commencent en 2021. Les données relatives au point d'entrée renforcé pour l'offre du système des Nations Unies pour le développement aux gouvernements des pays contributeurs volontaires ne portent que sur l'année 2023.

56. À la fin de 2023, les gouvernements des pays hôtes ont confirmé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient dotés d'une autorité suffisante, concrétisaient systématiquement la vision de diriger efficacement le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies et tiraient parti des partenariats à l'appui des efforts nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable (voir fig. 5).

Figure 5
Part des gouvernements considérant que la coordonnatrice ou le coordonnateur résident dirige efficacement l'équipe des Nations Unies dans le pays, tire parti des partenariats et dispose d'une autorité suffisante

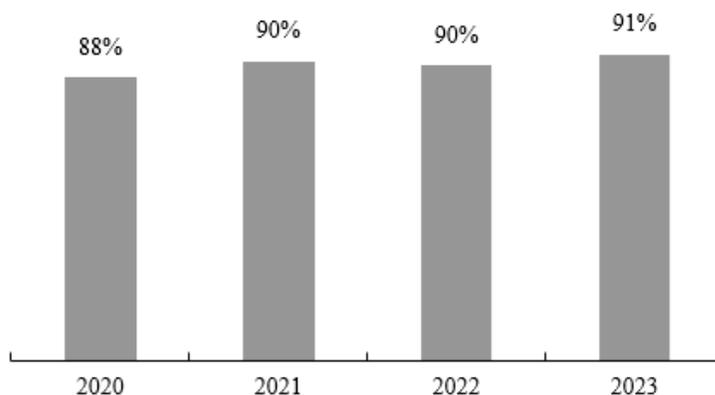


Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

57. Comme il est indiqué dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement⁸, il ne fait aucun doute que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est désormais mieux placé qu'avant les réformes pour répondre aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement. Le vivier de coordonnatrices et coordonnateurs résidents est aujourd'hui plus diversifié et mieux à même d'adapter les actions de développement du système des Nations Unies aux besoins spécifiques de chaque pays. Les gouvernements ont clairement indiqué que la sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le développement de leurs compétences étaient efficaces. Plus de 91 % des gouvernements hôtes ont considéré en 2023 que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient le bon profil et les bonnes compétences, contre 88 % en 2020 (voir fig. 6). L'un des facteurs clés a été la consultation systématique des pays d'accueil pour définir le profil et la sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les efforts visant à renforcer la diversité du vivier des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont détaillés dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

⁸ E/2024/5.

Figure 6
Accord du gouvernement sur le fait que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont le profil et les compétences adéquats



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

58. Des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents efficaces et dotés de tous les moyens nécessaires apportent leur soutien aux équipes de pays des Nations Unies afin de favoriser l'analyse, la planification, la programmation, la sensibilisation, la mobilisation des ressources et l'obtention de financements pour le développement. Dans des enquêtes récentes, les membres des équipes de pays des Nations Unies ont indiqué que les bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents leur fournissaient un soutien efficace (voir tableau 2) dans l'ensemble de leurs fonctions essentielles. L'efficacité en matière de partenariats et de mobilisation des ressources a été plus faible que dans d'autres domaines.

Tableau 2
Les équipes de pays des Nations Unies considèrent que le soutien des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents est efficace

	2021	2022	2023
Planification stratégique	90 %	90 %	90 %
Communication et sensibilisation	87 %	87 %	89 %
Communication des données et des résultats	84 %	86 %	84 %
Analyse et solutions économiques	66 %	62 %	79 %
Partenariats et mobilisation des ressources	71 %	77 %	71 %

Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des équipes de pays des Nations Unies (diverses années).

59. Dans les commentaires recueillis dans le cadre des enquêtes, les membres des équipes de pays des Nations Unies ont félicité les bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour le soutien remarquable qu'ils ont apporté malgré parfois le manque de personnel, et ont salué leur force de mobilisation et leurs conseils stratégiques. Les gouvernements des pays de programme ont convenu que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents réduisaient au minimum les chevauchements d'activité dans la fourniture de services par le système des Nations Unies (79 %), mais ont réaffirmé leurs préoccupations quant aux difficultés

rencontrées par certaines coordonnatrices et certains coordonnateurs résidents (voir fig. 8). La plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents considèrent toujours que leurs capacités (70 %) et leurs prérogatives (63 %) sont suffisantes pour garantir une utilisation efficace des ressources au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

60. Tout au long du cycle 2020 d'examen quadriennal complet, le partage d'informations entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'est amélioré. Soixante-six pour cent des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont déclaré que la totalité ou la plupart des membres des équipes de pays des Nations Unies les associaient aux travaux clés de planification propres à l'organisme, contre 39 % en 2019. Le partage de l'information était le plus élevé en ce qui concerne les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les défis concernaient principalement la budgétisation et la planification au niveau des pays. L'une des difficultés tenait à la communication avec les partenaires de financement, pour lesquels la plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (75 %) ont indiqué que peu ou pas d'entités fournissaient des mises à jour suffisantes.

61. La planification et la programmation conjointes continuent toutefois d'être limitées par le cloisonnement. Les activités conjointes représentent moins d'un quart du budget des plans-cadres de coopération. Les données d'enquête récentes indiquent que seuls deux tiers des entités se reconnaissent l'obligation de communiquer aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents des informations sur les principales activités de terrain, notamment la planification (67 %) et la mobilisation des ressources (63 %). Conscient que la programmation conjointe est essentielle à une mise en œuvre intégrée, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a mis à jour les orientations pour assouplir la programmation conjointe. Toutefois, cette mesure ne remédie qu'en partie aux difficultés, car un grand nombre de coordonnatrices et coordonnateurs résidents notent que les obstacles au processus s'accompagnent souvent d'un financement commun limité et de structures d'incitation qui favorisent la concurrence entre organismes. Tous ces éléments indiquent qu'il est nécessaire d'opérer un changement radical dans la budgétisation des activités conjointes et la mise en œuvre des programmes.

62. Le cadre de gestion et de responsabilité est essentiel pour que le système des Nations Unies pour le développement rende des comptes et suive la mise en œuvre de ses engagements et la réalisation de ses contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. Le cadre définit également les rôles et les responsabilités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et du système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux, ainsi que les relations entre ces acteurs. Si le modèle de double ordre hiérarchique matriciel est prescrit par les résolutions 72/279 et 75/233 de l'Assemblée générale, il subsiste des obstacles à une application universelle dans les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (62 %) ont déclaré avoir fourni des informations sur les performances de moins d'un tiers des chefs d'organisme des équipes de pays des Nations Unies. Alors que tous les chefs des organismes des Nations Unies dans les pays sont invités à donner leur avis sur les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, seuls 71 % des membres des équipes de pays des Nations Unies ont communiqué des informations sur les performances. Je continue à compter sur les organes directeurs des différentes entités du système des Nations Unies pour le développement pour qu'ils aident à combler cette lacune en matière de responsabilité et à suivre les progrès accomplis.

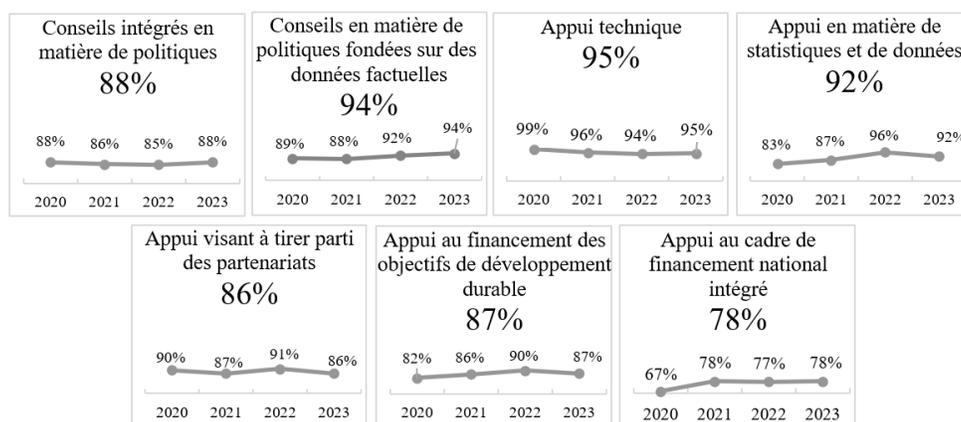
Alignement stratégique sur les priorités et les besoins des pays

63. Les équipes de pays des Nations Unies alignent leur soutien sur les priorités et les besoins nationaux des pays au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des pays seront passés au nouveau plan-cadre de coopération à la fin du présent cycle d'examen quadriennal complet et tous l'auront fait d'ici à 2027. Les dernières données montrent que les plans-cadres de coopération atteignent leur objectif principal. Les gouvernements ont très largement considéré que les activités de l'ONU au titre des plans-cadres de coopération étaient étroitement alignées sur leurs besoins (94 %, contre 81 % en 2019) et qu'elles répondaient efficacement aux priorités nationales et à la réalisation des objectifs de développement durable (96 %, contre 92 % en 2020).

64. Les gouvernements (82 %) et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents (91 %) ont estimé que l'accent mis au niveau des pays sur les résultats communs des entités des Nations Unies s'était amélioré. En moyenne, 89 % des gouvernements ont considéré que les entités des Nations Unies fournissaient de manière adéquate des services clés pour les soutenir (voir fig. 7). Les gouvernements hôtes ont également convenu que l'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays en matière de partenariats et de financement était adéquate. Toutefois, il a été indiqué que le soutien au cadre de financement national intégré était le domaine nécessitant le plus d'améliorations. Les conclusions issues des évaluations externes confirment que le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer son offre dans ces domaines pour répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et complexes, comme il est décrit plus en détail à la section III⁹. Pour ce faire, il est nécessaire de réorienter les capacités et d'intensifier l'action du système afin d'accroître les efforts de coopération et de collaboration avec les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et d'autres partenaires financiers publics et privés et d'aligner davantage leur travail et leurs modalités sur les réalités du paysage financier actuel.

Figure 7

Les gouvernements des pays de programme conviennent que les Nations Unies fournissent de manière adéquate des services essentiels aux pays



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Note : Part des répondants qui sont d'accord avec l'affirmation.

⁹ Dalberg, « Updated study of capacities and functions of the United Nations development system to accelerate progress on the Sustainable Development Goals », polycopié, document établi pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2024.

L’alignement des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération et leur élaboration à partir des plans-cadres sont essentiels pour faciliter la réalisation accélérée des objectifs de développement durable

65. Au cours de l’actuel cycle d’examen quadriennal complet, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont déployé des efforts considérables pour veiller à ce que les programmes de pays propres à chaque entité soient élaborés à partir des plans-cadres de coopération et soient alignés sur eux. Néanmoins, nous sommes encore loin du compte. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que la totalité (16 %) ou la majorité (51 %) des membres des équipes de pays des Nations Unies sollicitaient généralement leur avis sur les questions d’alignement. Par ailleurs, moins de 30 % des coordonnateurs et coordonnatrices résidents considèrent que tous les programmes de pays des entités sont alignés sur les plans-cadres de coopération. Il est préoccupant de constater que cet alignement ne se produit pas habituellement dans les pays, alors même que ce point a été souligné par les États Membres dans la résolution [75/233](#) de l’Assemblée générale.

66. L’évaluation à l’échelle du système de l’alignement des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération et de leur élaboration à partir de ces plans-cadres, que j’ai annoncée dans mon précédent rapport ([A/78/72-E/2023/59](#)), est en cours de lancement maintenant que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l’échelle du système a été mis en place. Elle fournira au Groupe des Nations Unies pour le développement durable un point de départ utile pour examiner les changements qui pourraient devoir être apportés au système afin de garantir que les programmes et les priorités des équipes de pays des Nations Unies soient élaborés substantiellement à partir des priorités convenues avec les États Membres dans les plans-cadres de coopération.

67. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies continuent de considérer que les mesures de réforme liées au plan-cadre de coopération et à ses outils de mise en œuvre, notamment les plans de travail conjoints et les analyses communes de pays, sont celles qui ont le plus d’effet sur l’amélioration de l’offre de services proposée aux pays par les entités des Nations Unies (voir tableau 3). Il ressort des enquêtes que des orientations plus claires permettant aux équipes de pays de collaborer et d’aligner la programmation sont des facteurs clés pour améliorer l’aide du système des Nations Unies dans les pays.

68. Les enquêtes menées auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies font apparaître des progrès dans l’efficacité des plans de travail conjoints, une amélioration de la communication coordonnée et un partage d’espaces de bureaux dans certains pays. Parmi les problèmes persistants, citons le financement limité du système des Nations Unies pour le développement, les modèles économiques des entités des Nations Unies qui dépendent de la mobilisation des ressources au niveau des pays, et les difficultés institutionnelles ou financières liées aux activités opérationnelles, notamment les locaux communs.

69. Je demande à tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale en sa qualité de présidente du Groupe, de prendre des mesures pour aligner davantage les descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération. Je compte également sur les États Membres pour continuer à dialoguer sur ce sujet avec les entités respectives et pour aider à éliminer tout obstacle à la mise en œuvre, y compris par l’intermédiaire des organes directeurs des entités.

Tableau 3
Réponses des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies sur les mesures qui ont amélioré l'offre des équipes de pays des Nations Unies au cours de l'année écoulée dans une mesure importante ou modérée

	<i>Coordonnatrices et coordonnateurs résidents</i>	<i>Membres des équipes de pays</i>
Plan-cadre de coopération	84 %	60 %
Plans de travail conjoints	83 %	69 %
Analyses communes de pays	78 %	68 %
Groupes de résultats	45 %	37 %
Renforcement des moyens des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	78 %	53 %
Augmentation des ressources mondiales mises en commun	70 %	45 %
Augmentation des ressources mises en commun entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays	50 %	35 %
Transparence sur la mobilisation des ressources	64 %	39 %
Collaboration sur la mobilisation des ressources	58 %	31 %
Communication d'information à l'échelle du système	68 %	54 %
Stratégie relative aux activités d'appui	54 %	32 %
Cadre de gestion et de responsabilité	54 %	28 %

Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023).

Note : Part des répondants qui ont répondu « dans une large mesure » ou « dans une certaine mesure » à la question.

Adaptation de la configuration des équipes de pays des Nations Unies

70. La configuration des équipes de pays des Nations Unies doit être adaptée aux priorités et aux besoins de chaque pays, tels que ceux-ci ont été fixés dans les plans-cadres de coopération. On peut constater un certain progrès. En 2023, 87 % des gouvernements ont considéré que les configurations des équipes de pays étaient adaptées aux enjeux des plans-cadres de coopération (contre 81 % en 2021). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies ont également confirmé que la configuration était alignée (79 % et 83 %, respectivement).

71. Il ressort également des enquêtes que l'expertise des Nations Unies dans les pays dans le domaine du soutien à l'accélération des objectifs de développement durable était fournie « rapidement et facilement ». C'est ce qu'ont déclaré 90 % des gouvernements et 86 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir tableau 4). L'accès à l'expertise par l'intermédiaire des entités et bureaux régionaux du système des Nations Unies pour le développement est devenu nettement plus facile : en 2023, 73 % des gouvernements ont indiqué que tel était le cas (contre 54 % en 2019). Les gouvernements des pays de programme (79 %) ont estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents réduisaient au minimum les chevauchements d'activité entre les organismes des Nations Unies.

72. Néanmoins, nous avons encore du chemin à parcourir pour être pleinement adaptés – et plus adaptables – à l'évolution des besoins sur le terrain. Les gouvernements hôtes ont souvent fait part de leurs préoccupations concernant les problèmes que rencontrent encore certaines coordonnatrices ou certains coordonnateurs résidents pour assurer une utilisation efficace des ressources au sein de l'équipe de pays des Nations Unies (voir fig. 8). Les réactions des gouvernements et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également mis en évidence les difficultés d'accessibilité pour contacter et consulter des entités et des experts externes, ainsi que les contraintes de ressources au sein du système. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont noté, en particulier, qu'il était difficile de développer une réserve d'expertise au sein des entités des Nations Unies et d'y accéder lorsque la dotation en personnel des entités était liée à des projets ou à des sources de financement particulières. J'ai demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de faire preuve de plus d'ambition et de créativité dans l'approche de la question des configurations en concertation avec les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements hôtes. Le Groupe prend également des mesures pour surmonter les obstacles qui nuisent à sa capacité de développer et de déployer des réserves d'expertise de manière souple et flexible. Ce point fait l'objet d'une priorité essentielle pour le Groupe en 2024.

Tableau 4
Gouvernements et coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui considèrent que l'accès à l'expertise est facile

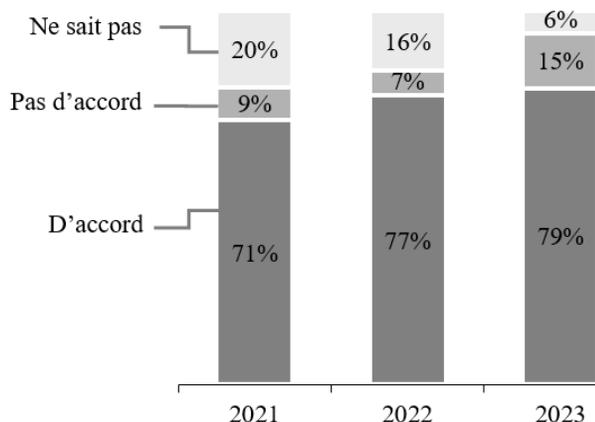
<i>Présence</i>	<i>Répondant</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
Entités ayant une présence physique	Gouvernements	85 %	90 %	90 %
	Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	89 %	88 %	86 %
Entités sans présence physique	Gouvernements	51 %	42 %	58 %
	Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	66 %	69 %	60 %

Source : Département des affaires économiques et sociales, enquête auprès des gouvernements et enquête auprès des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents (diverses années).

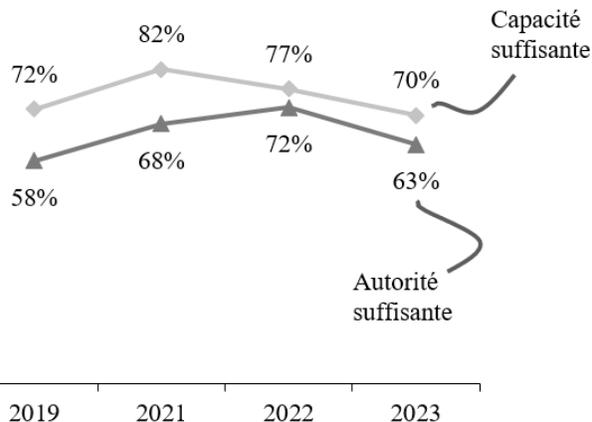
Figure 8

Avis des gouvernements et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les efforts déployés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour réduire au minimum les chevauchements d'activités entre les organismes des Nations Unies et assurer une utilisation efficace des ressources

Réponses des gouvernements



Réponses des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies : progrès accomplis et obstacles restant à surmonter

73. Malgré les investissements dans les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les outils en matière de politiques, les équipes de pays des Nations Unies continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de proposer des solutions plus intégrées. Si la collaboration s'est considérablement améliorée, il reste que, pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable au rythme requis, nous devons continuer à surmonter les problèmes fondamentaux liés à la responsabilité et aux structures d'incitation dans l'ensemble du système des Nations Unies.

74. Un échange d'informations plus transparent entre les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sera essentiel pour que ces derniers puissent repérer les chevauchements potentiels et y remédier. L'amélioration de la communication de l'information sur les activités des Nations Unies et l'affectation des ressources améliorera le contrôle et la responsabilité des États Membres. Les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent contribuer à l'amélioration de la communication de l'information et du partage d'informations par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

75. En 2023, cinq entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont présenté des informations sur la liste récapitulative relative à la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une annexe jointe à leurs rapports réguliers : l'UNESCO, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la FAO. Neuf entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont présenté des informations partielles sur la liste récapitulative en intégrant certains éléments spécifiques de la liste dans leurs rapports réguliers : le PNUD, le Fonds des Nations

Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le PAM et les commissions économiques régionales. Quatre entités n'ont pas encore modifié leur manière habituelle de rendre compte de la mise en œuvre des réformes et ont présenté des communications sur la liste récapitulative indirectement dans le cadre de leurs rapports réguliers sur la mise en œuvre des réformes : ONU-Femmes, l'OIT, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Douze entités n'ont pas présenté d'informations sur la liste récapitulative : le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'OMM et l'UIT, ainsi que les entités du Secrétariat qui ne disposent pas d'organes directeurs distincts, telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Centre du commerce international (ITC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que des entités qui font partie du PNUD, telles que le Fonds d'équipement des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies. Le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM, le PNUD, l'UNICEF et l'UNOPS commenceront à présenter des informations sur la liste récapitulative relative à la mise en œuvre des réformes à la session annuelle de 2024 de leurs conseils d'administration, comme ces derniers en ont fait la demande en 2023.

76. Au cours du prochain cycle, il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement s'efforce de renforcer la responsabilité mutuelle et l'efficacité. J'espère à nouveau que tous les organes directeurs demanderont aux organismes respectifs de présenter des informations exhaustives sur la liste récapitulative, et que la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable veillera à ce que le Conseil économique et social soit informé des principaux progrès accomplis et des principales difficultés rencontrées dans leurs rapports sur la liste récapitulative.

77. Comme je l'ai mentionné dans mon précédent rapport, nous avons également fait établir une évaluation indépendante et actualisée des fonctions et des capacités du système des Nations Unies pour le développement afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Cette évaluation a permis, d'une part, de constater que le système était désormais mieux adapté à son objectif, et, d'autre part, de mettre en évidence les domaines à améliorer. Elle a notamment permis de confirmer que les modèles financiers et opérationnels de nombreuses entités du système des Nations Unies pour le développement n'étaient pas favorables à la création de configurations d'équipes de pays des Nations Unies plus souples et plus adaptées.

78. Pour accélérer les progrès dans l'alignement des fonctions et des capacités sur les objectifs de développement durable, j'ai demandé au système de prendre des mesures supplémentaires dans quatre grands domaines :

a) Respect des engagements pris dans le cadre du pacte de financement : l'affectation des ressources doit passer du financement de projets à un soutien durable et prévisible en faveur des politiques et de l'expertise. Cette évolution nous permettra de fournir des conseils à long terme et de renforcer les capacités locales, ce qui se traduira par des résultats plus probants en matière de développement ;

b) Pour renforcer le soutien aux objectifs de développement durable, il faudra donner la priorité aux résultats collectifs dans l'ensemble des entités des Nations Unies. Au niveau des pays, les entités doivent travailler ensemble à l'obtention de résultats communs et les gouvernements devraient encourager les actions conjointes tout en continuant à tirer parti de l'expérience mondiale de nos experts en matière de politiques ;

c) Le changement de mentalité des dirigeants dans l'ensemble du système devrait viser une collaboration proactive, notamment en ce qui concerne la

mobilisation conjointe des ressources, la programmation conjointe et la distribution des fonds, le tout dans une optique de soutien intégré en matière de politiques ;

d) Le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre de disposer des ressources et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de solutions intégrées peut nécessiter d'adapter les modalités de mise en œuvre et de veiller à ce que nos interventions relèvent véritablement d'une approche à l'échelle du système.

79. Le rôle d'orientation et de contrôle des États Membres reste déterminant. Les réformes menées n'ont réussi que parce qu'elles ont été mises en œuvre main dans la main avec les États Membres. Ce n'est qu'en continuant à collaborer que les États Membres et l'Organisation pourront combler les lacunes dans les quelques domaines restants où la mise en œuvre des réformes peut être intensifiée.

B. Réalisation des objectifs de développement durable dans des environnements complexes : collaboration plus efficace entre l'action humanitaire et les activités de développement et renforcement des liens avec la paix

80. L'année écoulée a de nouveau été marquée par des crises et des violences aux quatre coins du globe, lesquelles ont été la source d'immenses souffrances humaines et ont considérablement entravé le développement durable. Ce sont les conflits qui sont à l'origine de la majorité des besoins humanitaires dans le monde ; selon les estimations, plus de 300 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire ou de protection cette année¹⁰.

81. Le meilleur moyen de résoudre les crises consiste à extirper leurs causes profondes. Nous devons répondre aux urgences humanitaires tout en encourageant le développement durable et en semant les graines d'une paix durable. Il sera essentiel de réaliser pleinement le Programme 2030 et les objectifs de développement durable pour remédier aux causes profondes, dont la nature est interdépendante et multidimensionnelle, qui sont à l'origine de l'accumulation des crises mondiales.

82. Il est ressorti de l'examen quadriennal complet de 2020 qu'il fallait resserrer la coopération, la collaboration et la coordination entre les activités de développement, l'action humanitaire et la consolidation de la paix afin de répondre efficacement aux besoins et de concrétiser les objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement a de plus en plus privilégié l'appui aux pays selon une approche intégrée combinant ces trois volets. En République démocratique du Congo, par exemple, l'établissement du prochain Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) offre une occasion de choix de recentrer le soutien conjoint des Nations Unies autour des besoins et des priorités du pays. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, qui a été récemment reconfiguré, jouera un rôle important dans l'appui à la cohérence stratégique de l'action humanitaire, des activités de développement et des opérations de paix en aidant chacune des entités des Nations Unies présentes dans le pays à éliminer les goulets d'étranglement dans l'action menée pour surmonter la crise et tendre vers le développement durable.

83. Il est essentiel de travailler avec les institutions financières internationales pour faire advenir plus de progrès. L'ONU et la Banque mondiale collaborent désormais

¹⁰ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024 », 1^{er} décembre 2023.

dans plus de 50 pays, notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité alimentaire et des déplacements forcés. En 2023, le Mécanisme d'appui aux partenariats du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a soutenu la collaboration entre l'ONU et les institutions financières internationales dans plus d'une dizaine de pays et de régions, afin de compter avec des données et des analyses communes et de faciliter l'appui consultatif destiné aux coordonnateurs résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires et aux équipes de pays des Nations Unies.

84. Le Fonds pour la consolidation de la paix continue d'apporter une contribution essentielle en facilitant la mise en place de stratégies coordonnées entre les opérations de consolidation de la paix, l'action humanitaire et les activités de développement. En 2023, il a approuvé 202,4 millions de dollars pour 36 pays, dont 57 millions de dollars pour des projets favorisant l'autonomisation des femmes et des jeunes. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents jouent un rôle essentiel dans la coordination des propositions faites au Fonds par les équipes de pays des Nations Unies. Les contributions au Fonds ont diminué de 22 % en 2023 par rapport à 2022 (131,8 millions de dollars au total). L'Assemblée générale a récemment décidé de verser au Fonds une partie des contributions statutaires ; toutefois, les contributions volontaires en restent la principale source de financement.

85. La grande majorité des pays hôtes (93 %) considéraient que les Nations Unies coordonnaient « étroitement » les interventions humanitaires et les activités de développement¹¹. Néanmoins, la coordination entre le développement et la consolidation de la paix, et entre les interventions humanitaires et les opérations de consolidation de la paix a continué d'être légèrement moins bien classée, avec respectivement 89 % et 88 %. Les coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies ont constaté que la coordination était relativement plus difficile dans ces domaines (voir tableau 5).

Tableau 5

Travaux en cours visant à assurer la cohérence de l'action humanitaire, des activités de développement et de la consolidation de la paix – pourcentage de pays hôtes, de membres des équipes de pays des Nations Unies et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui font état d'une forte collaboration

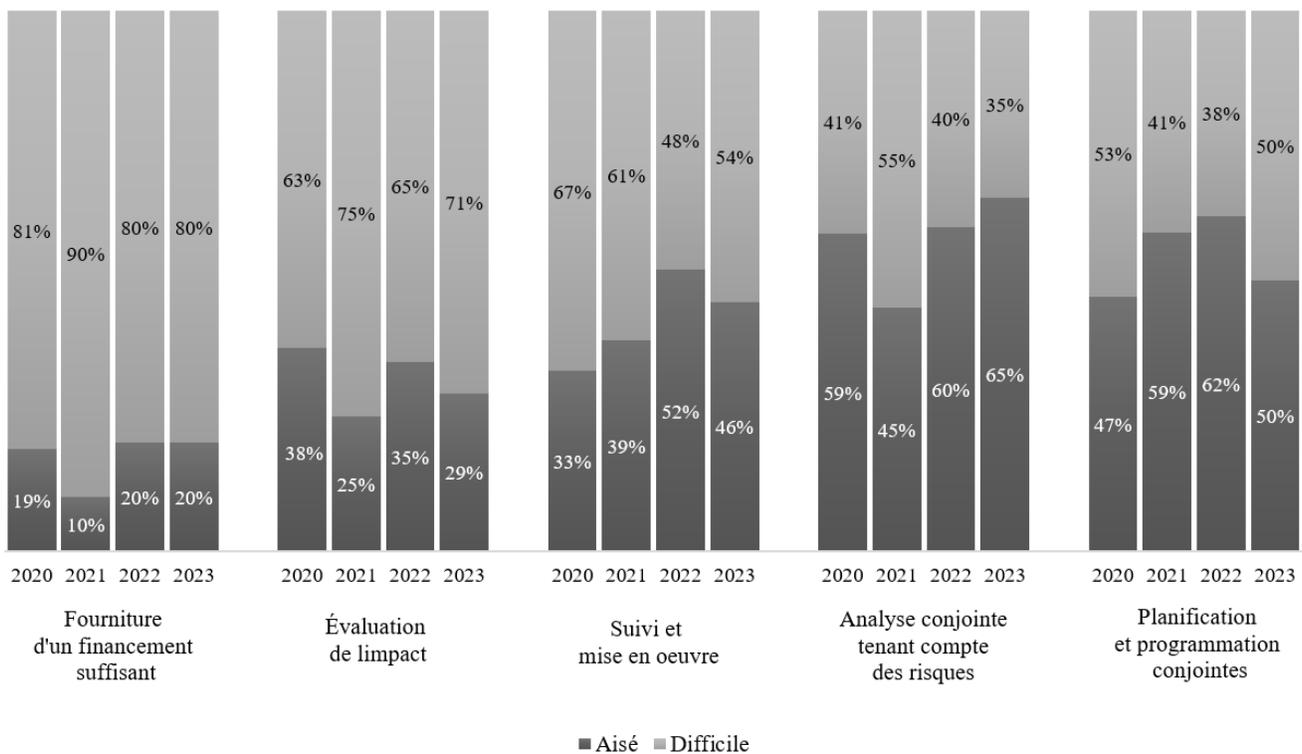
<i>Enquête</i>	<i>Année</i>	<i>Développement- action humanitaire</i>	<i>Développement- consolidation de la paix</i>	<i>Action humanitaire- consolidation de la paix</i>
Pays hôtes	2023	93 %	89 %	88 %
	2022	93 %	94 %	90 %
	2021
Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	2023	85 %	76 %	65 %
	2022	94 %	90 %	81 %
	2021	89 %	84 %	76 %
Membres des équipes de pays des Nations Unies	2023	81 %	75 %	71 %
	2022	80 %	66 %	72 %
	2021	83 %	75 %	75 %

Source : Enquêtes réalisées sur plusieurs années par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies.

¹¹ Compte tenu du nombre élevé de réponses « ne sait pas/sans objet », la présente section a écarté ces réponses de l'analyse.

86. Dans les pays œuvrant à la consolidation de la paix, 93 % des pays hôtes ont évalué positivement les efforts déployés par les Nations Unies pour continuer à mettre l'accent sur le développement à long terme et le maintien de la paix, soit 2 points de pourcentage de plus qu'en 2021. Environ 82 % des coordonnateurs résidents ont reconnu que les membres de l'équipe de pays des Nations Unies leur faisaient régulièrement rapport sur le plan-cadre de coopération de manière à renforcer la cohérence et la complémentarité des activités de développement, de l'action humanitaire et des opérations de consolidation de la paix, soit 10 points de pourcentage de plus qu'en 2021. Certains coordonnateurs résidents ont toutefois noté que l'information arrivait parfois trop tard pour assurer une cohérence. En ce qui concerne les obstacles structurels à la coordination, il est encourageant de constater que les entités des Nations Unies ont noté une diminution des difficultés dans certains des domaines évalués par les enquêtes, même s'il est encore possible d'améliorer la cohérence et la complémentarité entre l'action humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix, comme le montre la figure 9.

Figure 9
Évaluation du niveau de difficulté des différents aspects des travaux en cours visant à rapprocher l'action humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix



Source : Enquêtes menées sur plusieurs années auprès des sièges des entités par le Département des affaires économiques et sociales.

87. Il demeure primordial d'envisager la paix et le développement durable de façon globale afin de sauver des vies et de préserver les acquis obtenus en matière de développement. La planification et les programmes conjoints sont essentiels pour la coordination, mais ils resteront stériles s'ils ne s'accompagnent pas de changements de comportement dans l'ensemble du système des Nations Unies. En particulier, il convient de mieux reconnaître la valeur du développement durable en tant que ressort essentiel de la prévention et des sorties de crise ; ces efforts doivent être sous-tendus et encouragés par des fonds qui permettent une mise en œuvre cohérente,

complémentaire et stratégique. La prévention entendue comme la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 est un élément clé. Il s'agit également de l'un des domaines les plus prometteurs pour l'avenir, étant donné que la mise en place d'une fonction de coordination du développement au Secrétariat ouvre de nombreuses possibilités de collaboration avec les autres piliers.

C. Tirer parti de la coopération, de l'expertise et des services consultatifs au niveau régional

88. Les plateformes de collaboration régionale ont été créées dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin que la mise en commun de l'expertise régionale serve à répondre aux besoins spécifiques de chaque pays et à garantir une action coordonnée et cohérente dans des domaines qui dépassent les frontières nationales. Les rapports annuels rédigés systématiquement par les plateformes dressent un tableau complet des travaux du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Un aperçu de quelques-uns de ces travaux est présenté ci-après.

89. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique a créé le groupe régional de mise en réseau des systèmes alimentaires, qui constitue une plateforme coordonnée permettant aux organismes des Nations Unies de mettre en commun leurs ressources aux fins de la transformation des systèmes alimentaires. Dans le domaine de l'éducation, elle a aidé 32 pays à traduire leurs engagements nationaux en mesures concrètes et à affiner les plans d'action et les stratégies de mise en œuvre en vue de la transformation des systèmes éducatifs. En ce qui concerne les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, elle a mis en place le réseau régional sur la préservation de la diversité biologique afin de renforcer la collaboration et la coordination en la matière entre les pays.

90. La Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes a lancé un programme interinstitutions de renforcement des capacités en matière de protection sociale, auquel ont participé plus de 300 personnes. Elle a également recensé de façon exhaustive les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans 22 États arabes, fournissant une base de référence pour l'action climatique actuelle aux niveaux régional et national afin de permettre une meilleure analyse et une meilleure planification.

91. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a assuré un soutien coordonné aux États participant au bilan à l'échelle des Nations Unies sur la transformation des systèmes alimentaires en juillet 2023, y compris l'établissement et la soumission de rapports d'activité volontaires. La plateforme a également dispensé une formation sur l'intégration des questions de migration dans les Plans-cadres de coopération du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

92. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a contribué à faire progresser les politiques et les stratégies dans le cadre des six transitions, par exemple en soutenant la conception de stratégies de systèmes alimentaires essentiels en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Soudan du Sud et au Tchad, et en intégrant l'accélération des systèmes alimentaires dans les Plans-cadres de coopération de Madagascar, du Malawi et du Mozambique. La plateforme de collaboration régionale a également soutenu la mise en place d'un outil innovant de photographie aérienne qui détecte les bâtiments en Afrique du Sud afin de faciliter l'amélioration des établissements informels. En Ouganda, la plateforme a appuyé le Bureau national de statistique dans l'examen par les pairs et l'amélioration des indicateurs générés à partir de l'enquête démographique et sanitaire du pays, contribuant ainsi à dégager des indicateurs de

qualité aux fins du suivi de la progression des objectifs de développement durable relatifs à la santé et au secteur socioéconomique.

93. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reçu 52 demandes de soutien de pays de la région, dont un grand nombre correspondaient à des transitions clés. En réponse, elle a apporté son soutien dans les domaines des changements climatiques et de la résilience, de la croissance équitable et du financement du développement, de la gouvernance pour la paix, de la justice et des institutions fortes, et de la mobilité humaine.

94. La proportion de coordonnatrices et coordonnateurs résidents indiquant que ces plateformes avaient aidé les équipes de pays à assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à rendre compte des résultats obtenus a augmenté pour la troisième année consécutive, passant de 41 % en 2021 à 54 % en 2022 et à 57 % en 2023. Toutefois, des efforts actifs continuent de s'imposer pour rendre l'architecture régionale optimale. L'année dernière, il était préoccupant de constater que seule une petite majorité de coordonnateurs résidents avait déclaré que leurs équipes de pays avaient bénéficié des compétences techniques et de l'expertise normative et stratégique des plateformes de collaboration régionale. Les coordonnateurs résidents ont fait état d'améliorations dans l'appui reçu des plateformes de collaboration régionale, toutefois il est préoccupant de constater qu'un tiers de ces améliorations ait été considéré comme « minimal », en particulier compte tenu de la détérioration continue de la perception qu'ont les équipes de pays des Nations Unies de l'appui fourni par les plateformes en 2023 par rapport à 2022 et 2021. La présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable continuera à travailler avec chaque plateforme de collaboration régionale afin de déterminer les ajustements qui pourraient être apportés pour continuer à renforcer le soutien fourni par ces plateformes aux équipes de pays des Nations Unies.

D. Réaliser des gains d'efficacité dans les activités d'appui afin de maximiser l'impact du système des Nations Unies

Encourager l'évolution des activités d'appui

95. Dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, la réforme des activités d'appui suit son cours. Les résultats attestent l'engagement du système à réaliser des gains d'efficacité contribuant à l'élimination de certaines dépenses, mais aussi à l'amélioration de la souplesse opérationnelle, y compris la durabilité environnementale et l'inclusion sociale.

96. Les dernières données, détaillées ci-dessous, indiquent qu'en 2023, les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont fait état d'un niveau sans précédent de gains d'efficacité totaux réalisés, de l'ordre de 553 millions de dollars¹². Ce résultat correspond à une augmentation de 37 % par rapport aux niveaux de 2022 (405 millions de dollars) et dépasse les économies annuelles de 310 millions de dollars qui avaient été estimées à l'origine pour tous les axes de travail de la feuille de route pour l'efficacité¹³.

97. Ces chiffres prometteurs sont le fruit d'initiatives propres aux entités ainsi que de gains d'efficacité à l'échelle du système qui ont été convenus par les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans la feuille de route

¹² Les États Membres peuvent également accéder au tableau de bord des gains d'efficacité pour consulter toutes les données relatives à l'efficacité résumées dans le présent rapport, ainsi que des rapports plus détaillés de toutes les équipes de pays des Nations Unies.

¹³ Selon la méthodologie révisée d'établissement de rapports du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

révisée pour l'efficacité (2022-2024), laquelle est axée sur les stratégies relatives aux activités d'appui, les locaux communs, les services administratifs communs et les services partagés au niveau mondial.

98. Les équipes de pays des Nations Unies disposent désormais toutes d'une stratégie relative aux activités d'appui. Leur mise en œuvre en 2023 a entraîné une augmentation considérable des gains d'efficacité déclarés pour cette composante spécifique, de l'ordre de 125 millions de dollars (soit une augmentation de 49 % par rapport à 2022 et de 19 % par rapport aux 105 millions de dollars prévus pour 2023 dans la feuille de route pour l'efficacité). En 2023, une participation accrue des entités a été constatée au niveau national et la communication d'informations était meilleure, y compris dans les contextes complexes. Certains pays n'ont pas été en mesure de faire rapport en raison de conflits de forte intensité, notamment les équipes de pays des Nations Unies en Ukraine et au Soudan¹⁴. Les économies les plus importantes réalisées dans le cadre des stratégies des équipes de pays des Nations Unies proviennent des services liés aux services administratifs communs, tels que la gestion des locaux communs, les services d'hébergement et les services de voyage, qui représentent 45 % des économies totales. Parmi les équipes de pays, celles de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne et du Yémen représentent 27 % de ces types de gains d'efficacité, générant respectivement 9 millions, 16 millions et 9 millions de dollars d'avantages.

99. Durant ces dernières années où des efforts d'efficacité ont été faits, on constate également que certaines pratiques de collaboration – telles que les accords conjoints à long terme, les services communs d'achat et les jurys de sélection communs – permettent d'accélérer les processus, de réduire l'intensité de main-d'œuvre dans les activités et de faire des économies dans l'approvisionnement. En 2024, l'accent sera mis sur la systématisation des bonnes pratiques conduisant à des gains d'efficacité à grande échelle et sur la conception de services partagés adaptés à des situations complexes dans lesquels des gains considérables pourraient être réalisés en raison de vastes configurations opérationnelles. Ces services resteront actifs dans les années à venir, mais comme les gains d'efficacité sont de plus en plus fréquents, ils stagneront et diminueront naturellement au fur et à mesure que le système gagnera en efficacité.

100. Malgré la nature à long terme des projets de construction et de rénovation, des gains d'efficacité de 5 millions de dollars ont été réalisés en 2023 grâce à la mise en œuvre du Système de partage des locaux des Nations Unies. Ceux-ci constituent un catalyseur essentiel pour tous les autres services communs au niveau national. Sur les 66 lieux identifiés comme prioritaires pour l'appui aux projets par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, cinq projets ont été achevés en 2022 et huit en 2023¹⁵. Quarante-trois projets sont en cours, tandis que les 10 autres ont été identifiés mais n'ont pas encore été lancés.

101. En mars 2024, 31 % des bâtiments de l'ONU étaient des locaux communs, abritant 54 % du personnel de l'ONU, contre 30 % et 55 % respectivement en 2022. De nouvelles initiatives majeures ont bien progressé, telles que l'inauguration d'une nouvelle initiative Unité d'action des Nations Unies au Sénégal et l'avancement de la construction des locaux « Une ONU » au Caire.

102. La mise en œuvre de services administratifs communs, bien que très prometteuse, ne progresse pas encore à un rythme optimal. En 2023, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a donné la priorité à cinq pays avant

¹⁴ En outre, le Bénin et la Gambie n'ont pas achevé l'examen annuel de la stratégie relative aux activités d'appui pour le présent rapport.

¹⁵ Antigua-et-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Éthiopie, Iraq, Mali, Maroc et République-Unie de Tanzanie.

d'élargir son champ d'action à un plus grand nombre de pays. Fortes d'une méthodologie et de structures de gouvernance rationalisées, les entités des Nations Unies au Kenya ont lancé avec succès les premiers services administratifs communs à Nairobi au début de l'année 2024. Ces services communs, sis à l'Office des Nations Unies à Nairobi avec des services supplémentaires de l'UNICEF et du PAM, offre 101 services à plus de 3 400 membres du personnel de 25 entités des Nations Unies et de plus de 60 bureaux au Kenya. Il s'agit d'une rationalisation remarquable des opérations pour toutes les parties prenantes, y compris le pays hôte, les fournisseurs, le personnel et d'autres entités.

103. Pour les services administratifs communs en cours de conception au Brésil, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam, les évaluations techniques ont été achevées en 2023 et les préparatifs sont en cours en vue d'un lancement progressif au cours du premier semestre de 2024. L'achèvement du projet de la Maison des Nations Unies à Dakar permettra également de lancer des services administratifs communs au Sénégal. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a décidé de mettre en place la prochaine série de services administratifs communs en 2024. Grâce à un processus d'amélioration continue, les expériences acquises dans le cadre des initiatives actuelles permettront de procéder à des ajustements et de simplifier la conception, les évaluations techniques et la mise en place de services administratifs communs afin d'accélérer la dynamique et de couvrir davantage de pays à partir de 2024.

104. En 2023, les initiatives internes propres aux entités représentaient 391 millions de dollars de gains d'efficacité, soit une augmentation de 81 millions de dollars par rapport à 2022. Ces gains d'efficacité ont été obtenus grâce à la mise en œuvre d'initiatives institutionnelles telles que l'automatisation, la centralisation des fonctions indépendantes des sites dans les domaines de la finance et de l'approvisionnement, l'augmentation du traitement des transactions à partir des centres de services mondiaux sur le terrain et la négociation de contrats importants sur la base des besoins opérationnels agrégés. Les initiatives bilatérales entre les entités ont permis de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires à hauteur de 34 millions de dollars, soit une augmentation notable de 25 millions de dollars par rapport aux 9,1 millions de dollars déclarés pour 2022.

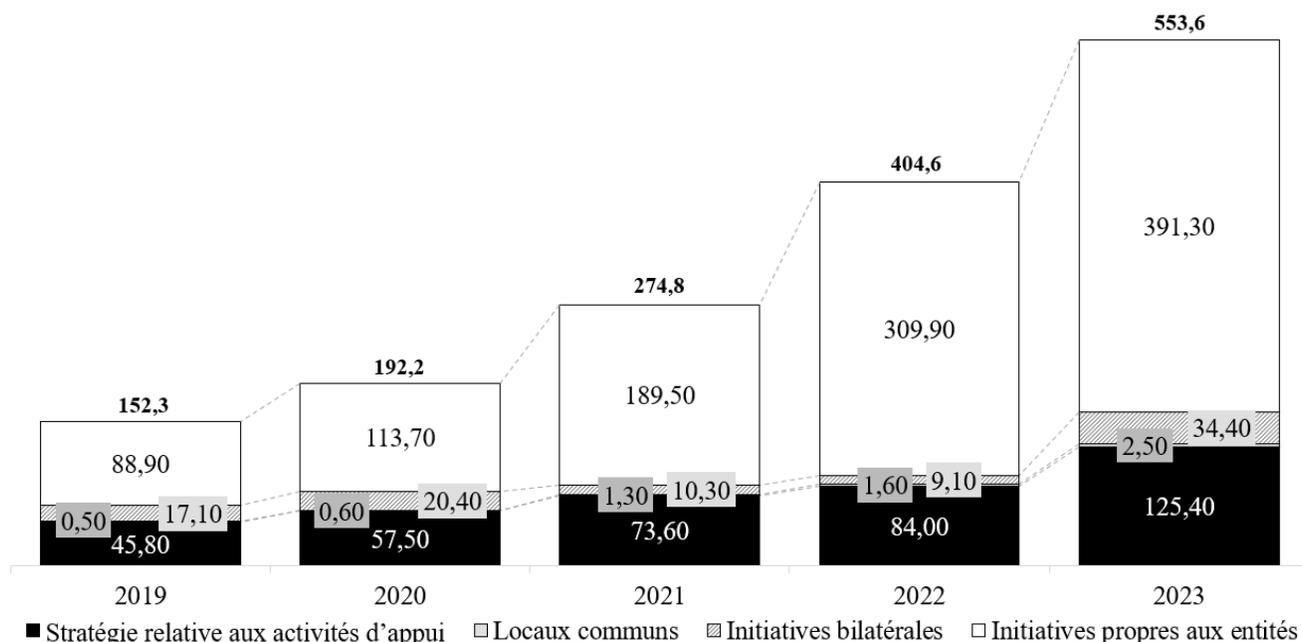
105. Les services partagés au niveau mondial se sont avérés être un moteur important des gains d'efficacité spécifiques aux entités et des gains bilatéraux, représentant 200 millions de dollars au total. Les principales entités faisant état d'économies sont l'OMS, l'UNICEF, le PAM, l'UNOPS, le PNUD, le Secrétariat, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'OIM, le FNUAP et la FAO. Un effort concerté est fait pour élargir l'utilisation des services partagés à l'ensemble du système. Par exemple, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conscient de ce potentiel, a donné la priorité à 11 offres de services déjà éprouvés pour les étendre à une base plus large en 2024. Il s'agit notamment de la flotte des Nations Unies, axée sur la location de véhicules, de la plateforme de réservation des Nations Unies, axée sur le covoiturage, l'hébergement et l'administration des services médicaux, et du site UN Web Buy Plus, axé sur l'achat de biens, y compris l'acquisition de véhicules.

106. Au-delà de l'aspect monétaire lié à ces initiatives, des services communs à fort impact ont été mis en place dans les différents pays, notamment l'adoption de produits solaires à énergie verte, le recensement des talents axé sur les personnes handicapées et la passation de marchés publics tenant compte des questions de genre. S'inspirant de notre vision d'une ONU 2.0 plus à même de soutenir les États Membres grâce à des compétences de pointe et une culture d'avant-garde, le système étudie également les moyens de mieux intégrer dans ses opérations les compétences modernes en

matière de données, de numérisation, d'innovation, de prospective et de sciences du comportement. À cet égard, quelque 64 % des équipes de pays des Nations Unies ont déclaré avoir exploité les écosystèmes de données dans le cadre de leur soutien au renforcement des capacités des pays. Nombre d'entre elles ont appliqué des approches numériques (57 %), des techniques d'innovation (53 %), la prospective (39 %) et des sciences comportementales (29 %). Avec la mise en œuvre de mesures visant à concrétiser notre vision de l'ONU 2.0, on s'attend à ce que ces pourcentages augmentent.

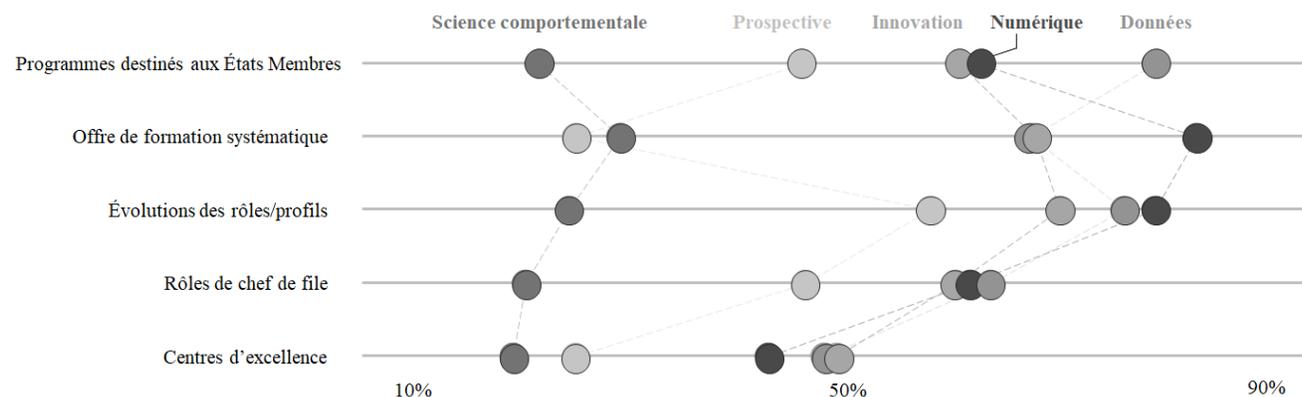
Figure 10
Gains d'efficacité rapportés par année, au 8 avril 2024

(En millions de dollars des États-Unis)



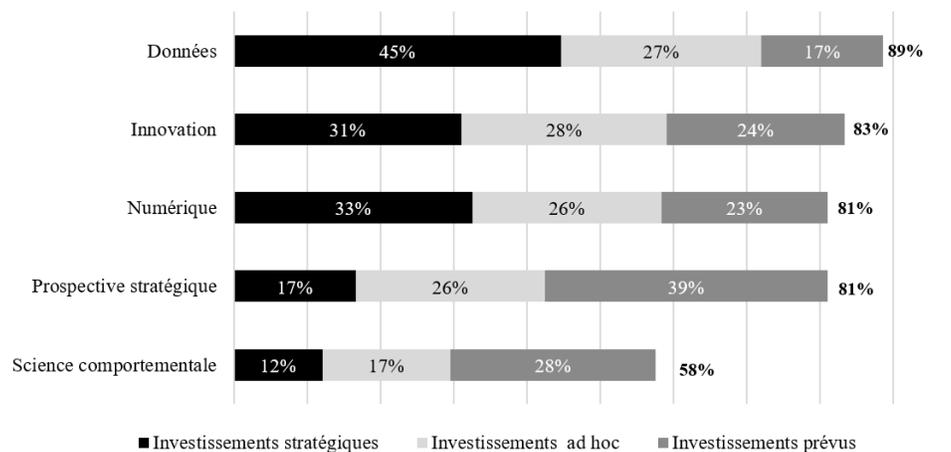
Source : Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2024).

Figure 11
Pourcentage d'entités du système des Nations Unies pour le développement disposant de ressources clés pour le changement, par domaine de compétence



Source : Notre Programme commun – note d'orientation n° 11 : ONU 2.0 – une culture d'avant-garde et des compétences de pointe pour améliorer l'impact du système des Nations Unies (2023).

Figure 12
Pourcentage des équipes de pays des Nations Unies qui s'engagent dans de nouvelles approches



Source : Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2023).

E. Montrer l'exemple : traduire les engagements en actes dans les domaines de la durabilité, de l'égalité des genres, de l'inclusion du handicap et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

107. Le système des Nations Unies pour le développement continue de respecter une série de politiques et de normes essentielles qui visent à renforcer la responsabilité et à améliorer la capacité du système à répondre aux besoins des États Membres. La mise en œuvre d'un grand nombre de ces politiques est également essentielle pour garantir que le système fonctionne d'une manière conforme aux principes défendus par l'Organisation.

Durabilité

108. Les progrès accomplis dans l'ensemble du système dans la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) sont encourageants. Malgré quelques revers, le nombre d'entités des Nations Unies dotées de systèmes de gestion environnementale conformes aux normes internationales a augmenté de 50 %. Les efforts déployés par l'UNICEF au niveau mondial pour obtenir des certifications de bâtiments écologiques, développer les énergies renouvelables et s'appuyer sur les 111 « équipes vertes » en charge du travail de sensibilisation ont réduit ses émissions globales de 20 %. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a élaboré un plan de gestion de l'eau qui, s'il était adopté par l'ensemble du système des Nations Unies, entraînerait une augmentation sensible de la quantité d'eau recyclée. L'OIM a mis fin à l'utilisation de sacs en plastique dans ses mouvements. Trente et un pour cent de l'électricité consommée par le système des Nations Unies dans le monde en 2022 provenait de sources renouvelables, soit une augmentation de 9 points de pourcentage par rapport à 2021. Sur la base de la stratégie de gestion durable, le système des Nations Unies travaille en collaboration pour mesurer, réduire et compenser plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre inévitables. Il reste toutefois d'importantes lacunes à combler pour garantir l'élimination des émissions, en définissant de

nouveaux niveaux d'ambition à l'horizon 2030, sur la base des efforts déployés jusqu'à présent.

109. Il convient en outre de porter l'attention sur d'autres domaines où les progrès se font attendre. Entre 2021 et 2022, par exemple, la quantité d'eau recyclée par le système des Nations Unies est restée à un niveau décevant de 4 % ; la quantité moyenne de déchets produits par personne n'a diminué que de 4 kilogrammes.

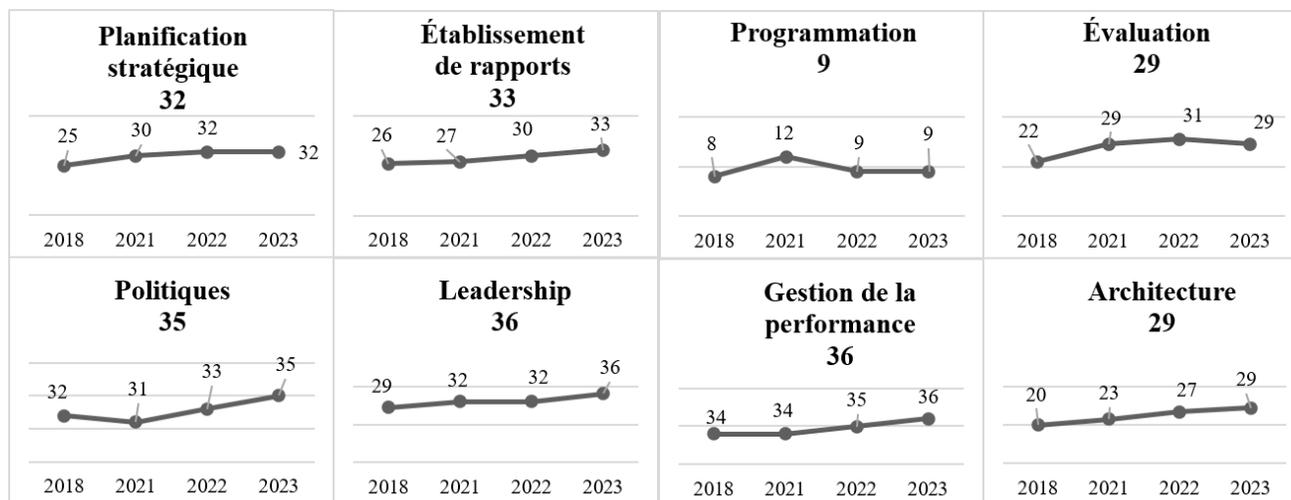
Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

110. L'examen quadriennal complet de 2020 a appelé le système des Nations Unies pour le développement à accélérer l'intégration des questions de genre par la mise en œuvre intégrale du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de ses indicateurs de performance équivalents pour les équipes de pays.

111. Au cours de ce cycle quadriennal, les pays ont identifié l'égalité des genres (objectif de développement durable n° 5) comme l'un des cinq principaux domaines dans lesquels les contributions des Nations Unies avaient été particulièrement importantes. Ils ont jugé que le système apportait un appui efficace en matière d'expertise sur l'égalité des genres (95 %) et d'amélioration de la collecte et de l'utilisation de données ventilées par sexe (84 %, soit une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2021). En particulier, les pays ont reconnu avoir bénéficié d'un soutien important pour ce qui est du renforcement des politiques, cadres et institutions ; du renforcement des capacités ; de la sensibilisation et des partenariats visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Toutefois, malgré cet engagement fort en faveur de l'objectif 5, les données actuelles montrent que seuls deux indicateurs et sous-indicateurs de l'objectif 5 sont jugés « proches de la cible » ; huit sont modérément éloignés et quatre sont très éloignés. Les investissements financiers dérisoires dans le domaine sont représentatifs de la situation. Bien qu'il ne s'agisse encore que d'un tableau partiel, les statistiques financières indiquent que, sur un total de 57,65 milliards de dollars, soit 85 % de l'ensemble des dépenses des Nations Unies liées aux objectifs de développement durable en 2022, seuls 3 % (environ 1,876 milliards de dollars) étaient liés à l'objectif 5.

112. Les informations communiquées au sujet du plan d'action à l'échelle du système sont également encourageantes. Quelque 28 entités ont atteint au moins 75 % de tous les indicateurs, et 4 entités ont atteint 100 %. Au total, 35 entités avaient mis en place une politique d'égalité des genres, 33 avaient communiqué à leurs organes directeurs des résultats avec des données ventilées par sexe et 32 avaient des résultats de planification stratégique relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (voir fig. 13). Cela étant et malgré le fait que les pays apprécient clairement l'appui des Nations Unies sur cette question prioritaire, plusieurs entités ont souligné que l'insuffisance des ressources humaines et financières était l'un des facteurs les plus importants qui freinaient les progrès sur les indicateurs relatifs à l'objectif 5.

Figure 13
Entités du système des Nations Unies pour le développement ayant mis en œuvre le plan d'action à l'échelle du système



Source : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 2023.

Note : Entités du système des Nations Unies qui ont satisfait ou dépassé les attentes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système.

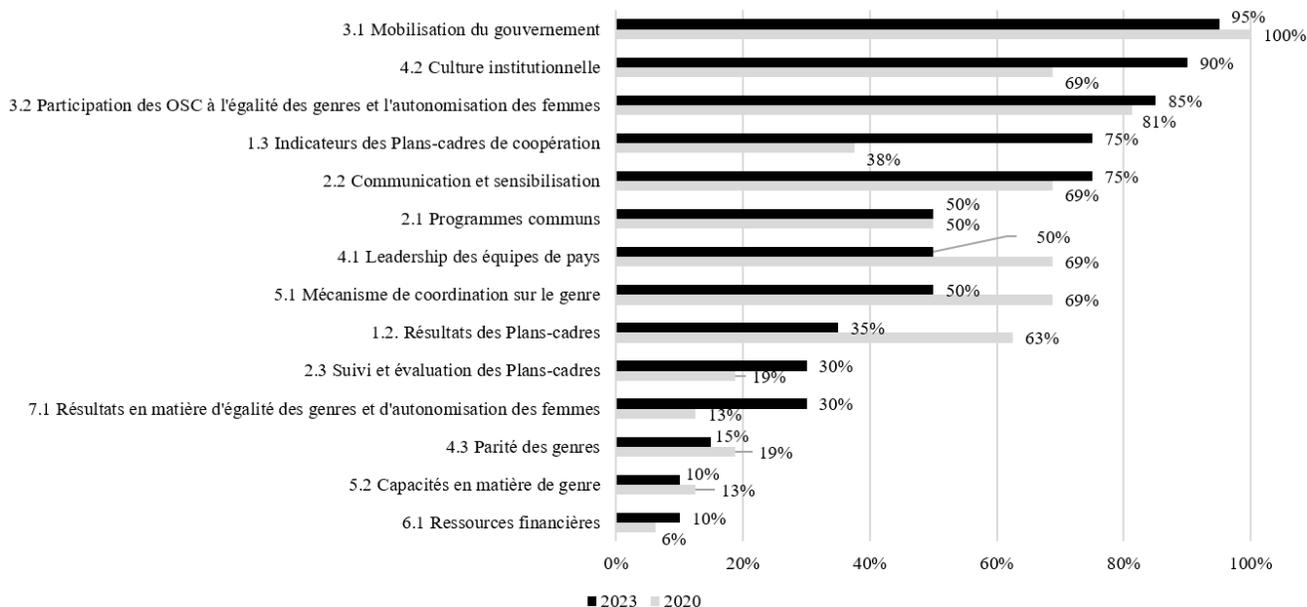
113. Les ressources financières ont stagné au cours des trois dernières années. En 2023, seules cinq entités s'étaient fixé comme objectif commun un minimum de 15 % de financement consacrés à l'égalité des genres. Le Marqueur pour l'égalité des genres adopté en 2023 dans le cadre de la norme de données des Nations Unies pour la communication des données financières à l'échelle du système permettra de suivre les contributions des activités des Nations Unies à l'égalité des genres¹⁶. Les entités disposent d'une période de transition de trois ans, la mise en conformité totale étant prévue pour la fin de l'année 2025. Actuellement, 28 entités utilisent ce marqueur. Au niveau national, 100 % des équipes de pays des Nations Unies disposant d'un plan de travail conjoint appliquent le marqueur, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 81 % enregistrés en 2020. Pourtant, en 2023, seules 40 % des équipes de pays disposant d'un plan de travail conjoint ont alloué 70 % ou plus de leur cadre de financement annuel à des activités dont l'un des objectifs principaux ou importants était l'égalité des genres. Au cours du prochain cycle quadriennal, les Nations Unies doivent aller plus loin et allouer 15 % de leur cadre de financement lorsque l'égalité des genres est l'objectif principal des activités, conformément à l'objectif fixé dans le nouveau plan du système des Nations Unies pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres, qui a été lancé en mars 2024. Le plan d'accélération vise à agglomérer les efforts en matière d'égalité des genres dans l'ensemble du système, à favoriser une position stratégique fondée sur des normes, à faire progresser les choses grâce à un leadership visant à faire évoluer la conception des rôles associés au genre, à améliorer l'obligation de rendre compte des résultats et à renforcer les ressources et les partenariats. Il s'inscrit dans le droit fil de l'examen indépendant de la capacité du système des Nations Unies de produire les résultats attendus en matière d'égalité des genres, prévu dans Notre Programme commun.

114. Le nombre d'équipes de pays mettant en œuvre la feuille de résultats relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

¹⁶ Voir <https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data>.

L'avancement des femmes a augmenté progressivement pour atteindre 97, contre 38 en 2020. Au cours de ce cycle quadriennal, les échanges avec les gouvernements sont restés soutenus et les contacts se sont améliorés avec la société civile. Parmi les progrès notables, on peut citer l'augmentation du nombre de Plans-cadres de coopération mesurant les progrès réalisés en matière d'égalité des genres (plus 38 points de pourcentage), une culture institutionnelle bienveillante (plus 21 points de pourcentage) et des programmes apportant des contributions importantes à l'égalité des genres dans les pays hôtes (plus 18 points de pourcentage). La faiblesse des performances en matière d'allocation et de suivi des ressources financières et l'insuffisance des capacités d'intégration du genre sont préoccupantes. Il faudrait donner un nouvel élan, car seulement 36 % des équipes de pays atteignent au moins 75 % des indicateurs. La moitié seulement des Plans-cadres de coopération élaborés au cours de l'année écoulée comportaient des résultats en matière d'égalité des genres au niveau des réalisations.

Figure 14
Plan d'action à l'échelle du système : résultats des équipes de pays des Nations Unies pour 2020 et 2023



Source : ONU-Femmes, 2020 et 2023, rapports complets.

Abréviations : OSC, organisations de la société civile ; équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

115. Il est essentiel de veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies disposent des capacités nécessaires pour faire progresser l'égalité des genres. Parmi les coordonnateurs résidents, 74 % considèrent que leurs équipes de pays disposent de capacités suffisantes pour produire, en tant que priorité, les résultats attendus en matière d'égalité des genres. En 2023, 70 % des équipes de pays des Nations Unies présentant des rapports complets ne disposaient pas d'un plan à l'échelle du système ou d'un coordonnateur ou coordonnatrice pour les questions de genre, ce qui montre qu'il faut apporter plus de soutien et des ressources supplémentaires. Nombre d'entre elles ont souligné qu'il fallait allouer des ressources suffisantes permettant à un groupe thématique sur l'égalité des genres, à un conseiller ou une conseillère pour les questions de genre et/ou à un coordonnateur ou coordonnatrice pour les questions de genre de travailler sur la question, l'objectif étant de renforcer les capacités des

équipes de pays. Ces conclusions sont conformes à celles de l'examen indépendant de la capacité du système des Nations Unies de produire les résultats attendus en matière d'égalité des genres (2023), qui a appelé l'attention sur le fait que l'action en faveur de l'égalité des genres était menée par un petit nombre d'acteurs dans des espaces marginalisés, et que le leadership et la reddition de comptes, entre autres, étaient inégaux et incohérents.

116. La réalisation de la parité des genres dans l'ensemble du système des Nations Unies a toujours été une priorité. Dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, les Nations Unies se sont engagées à parvenir à la parité au sommet de la hiérarchie d'ici à 2021, et dans l'ensemble du système, à tous les niveaux, d'ici à 2028. La parité des genres est advenue parmi les coordonnateurs et coordonnatrices résidents en 2018 et se maintient depuis lors. Cet engagement a été renforcé par l'examen quadriennal complet de 2020, qui a appelé le système des Nations Unies pour le développement à redoubler d'efforts.

117. Dans notre enquête auprès des sièges du système des Nations Unies pour le développement, beaucoup ont indiqué avoir amélioré leurs pratiques pour attirer, recruter et promouvoir les femmes ; ont utilisé des données ventilées par sexe pour éclairer les décisions ; ont lutté contre les préjugés inconscients et renforcé l'obligation de rendre des comptes en améliorant les rapports et le suivi. Des entités telles que l'ITC, le HCR et le PAM disposent de plans d'action en faveur de la parité des genres. Le nouveau plan d'accélération a été lancé lors de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2024. Le plan énonce l'engagement des Nations Unies à accélérer la transformation interne et sera mis en œuvre par toutes les entités du système ; il sera accompagné d'un plan de mise en œuvre permettant de suivre les progrès accomplis. Chaque entité doit convoquer son propre comité directeur sur l'égalité des genres, élaborer des plans qui lui sont propres, conformément au plan d'accélération ou mettre en adéquation les plans existants, et se joindre à un Groupe directeur pour l'égalité des genres à l'échelle du système.

118. Sur le terrain, des paramètres ont été ajoutés au Tableau de bord de la parité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de connaître la représentation des femmes et des hommes par entité et par grade dans chaque équipe de pays, ce qui devrait également accroître la transparence et la responsabilité. L'ONU continuera de travailler avec toutes les entités pour atteindre la parité des genres à tous les niveaux et au sein des équipes de pays des Nations Unies d'ici la fin du prochain cycle quadriennal.

Inclusion du handicap

119. À mi-parcours de la période de mise en œuvre du Programme 2030, il est essentiel de réaliser les droits des plus de 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde. La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap fournit un cadre global à l'échelle du système et une feuille de route pour parvenir à un changement transformateur. Des mesures concrètes ont été prises au cours des quatre dernières années, puisque 35 % des entités du système des Nations Unies pour le développement et 30 % des équipes de pays des Nations Unies respectent ou dépassent désormais les exigences d'au moins 50 % des indicateurs du dispositif d'application du principe de responsabilité. Bien que cette proportion ait augmenté par rapport à 2019, où 14 % des entités et 11 % des équipes de pays répondaient aux exigences d'au moins la moitié des indicateurs, les progrès doivent être accélérés.

120. La mise en œuvre de la stratégie dans d'autres domaines progresse, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Il est fondamental de consulter systématiquement les personnes en situation de handicap pour qu'advienne l'inclusion. Pourtant, seules 31 % des entités du système des Nations Unies pour le

développement et 37 % des équipes de pays respectent ou dépassent les exigences en la matière. L'emploi des personnes handicapées au sein des Nations Unies est soutenu par l'adoption de déclarations de non-discrimination en matière d'emploi et la priorité accordée lors des processus de recrutement. Bien qu'il y ait eu une augmentation de 100 % depuis 2019, seulement 24 % des entités du système des Nations Unies pour le développement respectent ou dépassent actuellement les exigences en matière d'emploi des personnes handicapées. Seules 26 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont atteint ou dépassé les attentes pour ce qui est de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à tous les aspects de la vie de l'Organisation. Au total, 32 entités du système de développement ont intégré la question de l'inclusion des personnes handicapées dans leurs plans stratégiques et 59 % des équipes de pays ont désormais inclus les personnes handicapées dans leurs Plans-cadres de coopération. Les entités des Nations Unies continueront à sensibiliser leur personnel à l'inclusion des personnes handicapées et à accélérer l'inclusion dans leurs opérations. Les Nations Unies et les organisations de personnes handicapées ont renforcé leurs échanges pour tous les aspects de la stratégie. Les entités du système des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays établissent des partenariats plus formels afin de garantir la contribution durable de ces organisations à la planification stratégique, aux mécanismes de coordination, aux évaluations de l'accessibilité, à la programmation, à l'aide humanitaire et au développement des capacités.

121. Le fonds d'affectation spéciale multipartenaires du Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées a lancé sept programmes conjoints répondant aux priorités des pays identifiées par des analyses de situation. Le rapport final a montré que le portefeuille du Fonds commun pour les objectifs de développement durable sur la protection sociale intégrée et le principe « ne laisser personne de côté » avait nettement contribué à soutenir une évolution vers des systèmes de protection sociale plus inclusifs, en étendant l'accès à des services de protection sociale nouveaux ou étendus à plus de 4 millions de personnes handicapées. Les pays hôtes ont dit constater ces effets, la plupart des gouvernements interrogés (87 %, contre 81 % en 2021) estimant que l'appui fourni par l'équipe de pays des Nations Unies avait des retombées positives sur les personnes handicapées.

Prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels

122. L'ONU applique depuis longtemps une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel. L'examen quadriennal complet de 2020 a exhorté le système des Nations Unies pour le développement à donner la priorité à la prévention et à prendre des mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Pour réduire le risque de harcèlement sexuel, les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ont amélioré les politiques, les outils et les mécanismes à l'échelle du système, notamment en renforçant les enquêtes. En 2023, un pôle de connaissances à l'échelle du système des Nations Unies a été lancé pour faciliter la mise en commun d'informations et encourager la collaboration.

123. Le renforcement de la responsabilité et de la transparence dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le travail de prévention progresse de manière évidente. Quelque 26 entités (93 %) rendent compte chaque année à leurs organes directeurs des mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, contre 19 entités en 2021 (68 %). Par exemple, l'OMS organise des réunions d'information trimestrielles à l'intention de ses États membres et prévoit des points spécifiques lors des réunions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé. En 2023, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau de la

coordination des activités de développement, conjointement avec les coordonnateurs et les points focaux chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont établi un recueil des meilleures pratiques des équipes de pays des Nations Unies afin d'encourager le partage des connaissances et l'apprentissage.

124. Les coordonnateurs résidents, en collaboration avec les équipes de pays, sont responsables, à l'échelle du système, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action annuels visant à réduire les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les coordonnateurs résidents sont obligatoirement informés de leurs responsabilités par mon coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et par la Défenseuse des droits des victimes. Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies disposant d'un plan d'action sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles est resté élevé (118 équipes de pays des Nations Unies) mais stagnant (à 90 %) au cours de ce cycle quadriennal. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des équipes de pays des Nations Unies ont mis en place une structure pour coordonner les efforts nationaux visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, comme en Indonésie, où plus de 500 membres du personnel des Nations Unies ont été formés pour intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel dans les travaux des Nations Unies dans le pays. En 2023, 109 coordonnateurs résidents et 22 chefs d'entités ont rendu compte des activités liées à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à la lutte contre ces phénomènes dans la lettre d'observations annuelle.

125. Il reste encore beaucoup à faire. Seules 39 % des équipes de pays des Nations Unies ont mis au point et sauvegardé des mécanismes visant à encourager et protéger les membres du personnel qui signalent des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi qu'à leur donner des moyens d'agir. En outre, seules 39 % des équipes de pays des Nations Unies disposent de ressources budgétaires pour financer un poste de coordinateur chargé de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau national. Au cours du prochain cycle, nous veillerons à ce que davantage d'équipes de pays disposent de tels mécanismes, tout en continuant à demander à toutes les entités des Nations Unies d'adopter de nouvelles mesures pour mieux prévenir, détecter, signaler les cas et prendre des mesures contre le personnel. La tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel reste une priorité absolue pour moi et pour le système des Nations Unies. En outre, le Bureau de mon coordonnateur spécial s'emploie à mettre au point une boîte à outils à l'intention des hauts responsables sur le terrain (Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (Coordonnateurs résidents et Coordonnateurs de l'action humanitaire) et chefs d'agences), car le leadership est primordial pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles.

126. Pour renforcer encore l'approche, à l'échelle du système, de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, un groupe de travail interinstitutions, sous les auspices du Bureau de mon Coordonnateur spécial, a élaboré une formulation standard sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui sera reprise dans les Plans-cadres de coopération introduits en 2024. Cette approche favorisera la cohérence du système dans la communication avec les pays. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a lancé un module de formation à l'échelle du système en 2023, afin de renforcer la mise en œuvre d'une approche axée sur les victimes et fondée sur les droits.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre

A. Plan de relance des objectifs de développement durable : accroître la stabilité et réduire l'incertitude grâce à des investissements dans le développement durable

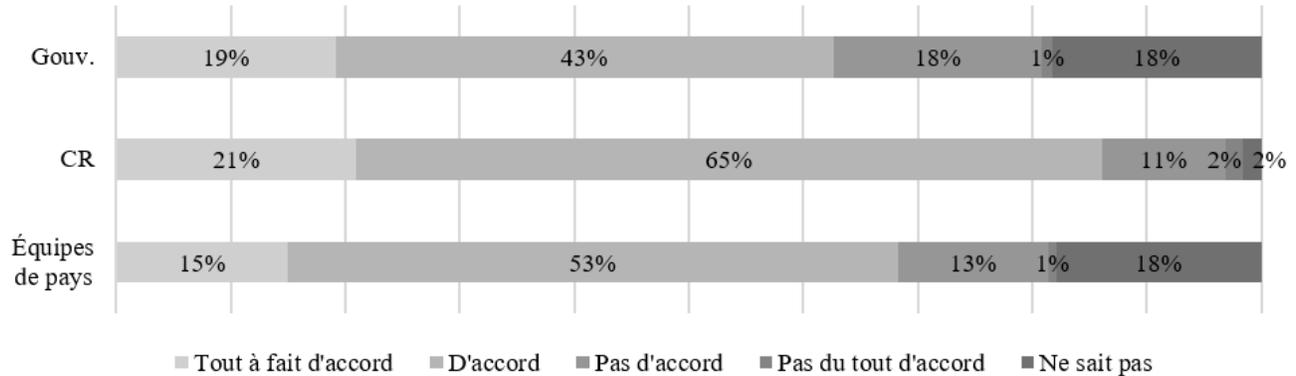
127. Le financement des objectifs de développement durable est la question primordiale et transversale dont dépend la réalisation du Programme 2030. Les principaux défis à cet égard résident dans la mobilisation et la coordination des ressources. Malgré des progrès notables depuis l'adoption en 2015 du Programme d'action d'Addis-Abeba, la situation financière mondiale actuelle est très préoccupante. De nombreux pays se trouvent dans une situation d'endettement extrême qui pourrait aggraver considérablement leur situation économique – ce à quoi s'ajoutent souvent des facteurs tels que la crise mondiale. Au cours des 20 dernières années, la dette publique mondiale a été multipliée par cinq, les pays en développement supportant près de 30 % de cette charge. L'augmentation du fardeau de la dette empêche les pays d'investir dans les objectifs de développement durable.

128. Il est indispensable de rectifier le tir et de recalibrer nos stratégies de financement du développement. Le plan de relance des objectifs de développement durable tend vers cet objectif. Il vise à compenser les conditions de marché difficiles auxquelles sont confrontés les pays en développement et à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable. Les trois axes d'action immédiate sont réitérés : s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement ; augmenter de 500 milliards de dollars par an les financements abordables à long terme pour le développement et l'action climatique ; étendre le financement pour imprévus à tous les pays qui en ont besoin.

129. Il est impératif que la communauté internationale collabore pour mettre en œuvre ces changements et que les pays alignent les flux de financement sur les objectifs de développement durable. Ces mesures ont été approuvées dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, et le système des Nations Unies pour le développement fera tout son possible pour aider les pays sur ces questions prioritaires.

130. Au cours des trois dernières années, une proportion toujours élevée (environ 90 %) des gouvernements des pays hôtes a affirmé que le système des Nations Unies pour le développement apportait un soutien adéquat pour garantir le financement des objectifs de développement durable, une légère augmentation étant observée en 2023. Cependant, en termes de progrès dans la mobilisation des diverses parties prenantes pour financer et faire progresser les objectifs de développement durable dans les pays, les opinions varient, les réponses des pays indiquant la nécessité d'intensifier les efforts et de renforcer la coordination (voir fig. 15).

Figure 15
Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont réuni un groupe diversifié de parties prenantes qui se concentrent sur la diversification des financements pour faire avancer les objectifs de développement durable

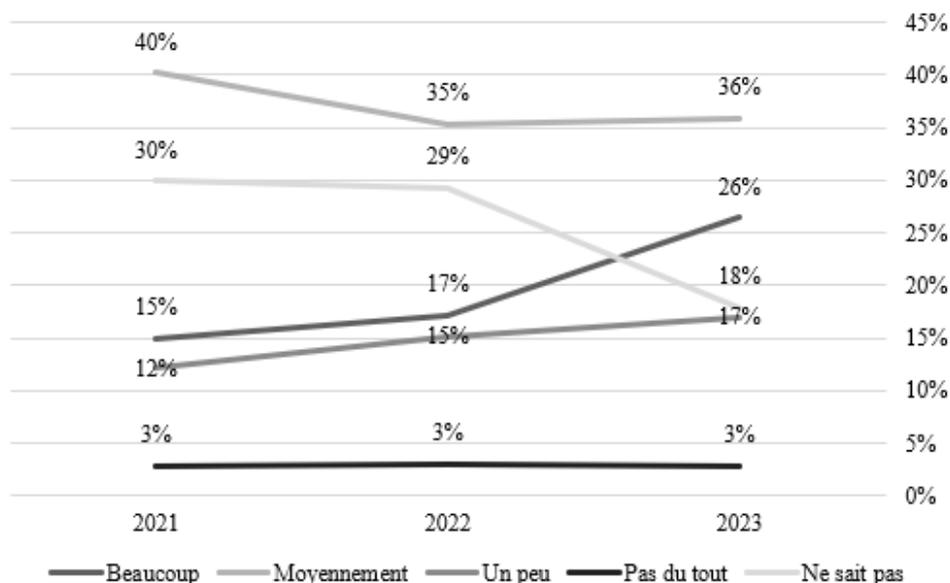


Source : Enquêtes menées en 2023 par le Département des affaires économiques auprès des gouvernements, des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents.

Abréviations : Gouv. = gouvernements ; CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; Équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

131. Interrogés sur la collaboration entre les institutions financières internationales et les équipes de pays des Nations Unies depuis le repositionnement du système, 62 % des pays ont répondu que la collaboration s'était beaucoup améliorée ou améliorée dans une moyenne mesure, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2022 (voir fig. 16). Il faut aller plus loin. Le rôle des institutions financières internationales en tant que partenaires du gouvernement reste important. La proportion de gouvernements ayant fait des institutions financières internationales leur fournisseur privilégié de ressources externes pour le développement a augmenté considérablement (16 points de pourcentage entre 2022 et 2023).

Figure 16
Opinions des gouvernements des pays hôtes sur la manière dont la collaboration entre les institutions financières internationales et les équipes de pays des Nations Unies s'est améliorée depuis le début du repositionnement du système en 2018



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023).

132. Les cadres de financement nationaux intégrés sont un outil essentiel pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que les objectifs de développement durable, au niveau national. Cette approche nationale est conçue pour aider les pays à mieux tirer parti de toutes les sources de financement nationales et internationales, publiques et privées, à repérer les déficits de financement critiques et à surmonter les obstacles existants dans le financement des objectifs de développement durable. Grâce à ces cadres, les pays peuvent mobiliser et aligner des ressources supplémentaires, renforcer la cohérence entre les différentes politiques de financement, mieux gérer les risques dans un paysage financier de plus en plus complexe et rendre le financement des objectifs de développement durable plus prévisible.

133. Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés pilotés par les pays figure donc parmi les principales priorités du système des Nations Unies pour le développement. Sous la direction des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, le PNUD a travaillé en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et a fourni un soutien technique aux 86 pays qui ont demandé une assistance pour l'élaboration de cadre de financement national intégrée, en s'appuyant sur les travaux méthodologiques mondiaux. Le PNUD soutient deux autres pays qui ont opté pour ces cadres en 2023¹⁷. Ce soutien très apprécié se retrouve dans les résultats de l'enquête. Près de 80 % des gouvernements ont estimé que le soutien des Nations Unies était adéquat, ce qui représente une augmentation constante au cours de l'année écoulée. Le taux d'approbation en la matière était particulièrement élevé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

¹⁷ Voir <https://inff.org/fr/dashboard>.

134. Les approches de financement innovantes, en particulier le financement mixte, ont un effet de levier stratégique sur les fonds de développement afin d'attirer des investissements supplémentaires dans le développement durable de la part des investisseurs privés et publics et de réduire le déficit de financement des objectifs de développement durable. Comme le prévoit l'examen quadriennal complet de 2020¹⁸, les entités des Nations Unies chargées du développement, sous l'égide du PNUD, collaborent activement avec les gouvernements afin d'analyser et d'évaluer des solutions viables pour gérer la dette existante ou en assumer une nouvelle, notamment par l'émission d'obligations alignées sur les objectifs de développement durable et la restructuration de la dette.

135. Ce n'est que par un changement de paradigme que l'on pourra restructurer les systèmes économiques et financiers internationaux à l'appui du développement durable. Il faut entreprendre des réformes globales sur plusieurs fronts, notamment la gouvernance économique mondiale, la soutenabilité de la dette souveraine, la coopération fiscale internationale, les banques de développement, les filets de sécurité financière au niveau mondial et les cadres réglementaires de financement. Les éléments clés de la réforme nécessaire et les recommandations qui s'y rapportent sont exposés dans le document « Notre Programme commun, note d'orientation n° 6 : réformes de l'architecture financière internationale »¹⁹.

136. Alors que nous achevons le cycle de l'examen quadriennal complet de 2020, des efforts considérables doivent être consentis pour garantir un financement à long terme, durable et efficace en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le prochain examen quadriennal complet, combiné à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025, offre l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans l'accélération du financement des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. La Conférence sera l'occasion de débattre de sujets tels que le financement mixte, la manière de développer les conversions de dettes, les rehaussements de crédit ou les clauses relatives à la capacité de remboursement des États, ainsi qu'une gouvernance économique mondiale plus cohérente et plus représentative.

B. Renforcer et diversifier les partenariats

137. Les partenariats continuent d'incarner la détermination à s'unir pour relever des défis communs et atteindre les objectifs de développement durable. Une collaboration est en cours sur l'initiative à fort impact visant à réduire la fracture numérique, ainsi que sur d'autres initiatives à fort impact destinées à favoriser la transition vers les principaux objectifs de développement durable.

138. L'année dernière, les gouvernements des pays hôtes ont continué à classer le système des Nations Unies pour le développement au premier rang des partenaires dans de nombreux domaines d'appui, en particulier en ce qui concerne les problèmes mondiaux nécessitant une action commune et le renforcement des capacités nationales. Comme le montrent les conclusions de l'évaluation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents réalisée par le Bureau des services de contrôle interne en 2023, le système est apprécié pour sa capacité à résoudre des problèmes complexes nécessitant un niveau élevé de confiance, d'impartialité et de diversité des parties prenantes. Parmi les gouvernements des pays hôtes, 91 % ont apprécié l'aide apportée par le système des Nations Unies pour le développement en

¹⁸ Résolution 75/233 de l'Assemblée générale, par. 62.

¹⁹ Voir <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-international-finance-architecture-fr.pdf>.

vue de renforcer les capacités à développer des partenariats en faveur des objectifs de développement durable.

139. Plus de 85 % des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement ont développé leur capacité à promouvoir des partenariats innovants pour soutenir les gouvernements, contre 76 % en 2022. Selon l'enquête menée auprès des gouvernements des pays hôtes, le système des Nations Unies pour le développement continue de forger des partenariats solides avec la société civile, les groupes de femmes et de jeunes et les institutions nationales des droits humains. Les équipes de pays des Nations Unies ont également progressé rapidement dans l'adoption d'approches communes en matière de partenariats : 55 % des coordonnateurs résidents ont communiqué des informations à ce sujet en 2023, contre 24 % en 2021. Par ailleurs, 39 % établissent de tels plans, ce qui pourrait permettre d'évaluer les lacunes en matière de partenariat et les stratégies à mettre en œuvre pour les combler. Par ailleurs, seules 71 % des équipes de pays des Nations Unies considèrent que l'appui apporté par les coordonnateurs résidents aux partenariats et à la mobilisation des ressources est efficace, ce qui représente une baisse par rapport aux 81 % enregistrés en 2022. Pour inverser cette tendance, il faut qu'ils y consacrent une attention soutenue, notamment en intensifiant la mobilisation conjointe des ressources, ce qui nécessite une véritable collaboration de la part des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents.

140. Les partenariats entre pays en développement restent un moyen important de faciliter le transfert de connaissances et de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques de développement, en complément de l'aide publique au développement. Depuis 2021, les demandes d'aide présentées aux Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire ont augmenté régulièrement, passant de 53 % à 61 % des gouvernements des pays hôtes. Les trois domaines principaux sur lesquels portent les demandes sont la santé, les changements climatiques et la protection sociale. Les progrès réalisés par le système des Nations Unies pour le développement pour y répondre sont apparus clairement dans l'enquête menée auprès des sièges des entités. Quelque 81 % d'entre eux ont inclus ce mode de collaboration dans leurs plans stratégiques et 86 % ont intégré les résultats Sud-Sud dans leurs rapports en 2023, contre 73 % et 79 %, respectivement, en 2022.

141. Lors de l'examen quadriennal complet mené en 2020, il est apparu que le volontariat pouvait être un outil intersectoriel en vue de l'application du Programme 2030. En 2023, 12 400 Volontaires des Nations Unies ont été affectés dans 54 entités des Nations Unies, dont 218 dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les Volontaires ont servi dans 169 pays et territoires, représentant 179 nationalités ; 82 % d'entre eux étaient originaires de pays du Sud, 57 % étaient des femmes et 63 % étaient des volontaires nationaux servant dans leur pays d'origine. Il est encourageant de constater que la moitié des Plans-cadres de coopération lancés en 2023 intègrent le volontariat.

C. La science, la technologie et l'innovation au service de l'accélération des objectifs de développement durable

142. La plupart des avancées récentes dans le monde sont le fruit des progrès de la science, de la technologie et de l'innovation. Alors que 76 % des gouvernements hôtes ont déclaré avoir reçu un soutien adapté pour tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation (soit une hausse de 8 points de pourcentage par rapport à 2021), l'appui destiné à tirer parti de la coopération du Sud reste insuffisant : seulement 49 % des gouvernements bénéficient d'un tel soutien. Au niveau mondial, 24 des 27 entités du système des Nations Unies pour le développement incluent le renforcement de la

coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans leurs plans stratégiques. Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies travaillant sur l'impact transformateur de la science, de la technologie et de l'innovation a augmenté progressivement pour atteindre 52 %, soit une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2020.

143. Tout au long de l'année 2023, une équipe interinstitutions des Nations Unies, sous les auspices du Mécanisme de facilitation des technologies, s'est employée à renforcer les capacités des pays et à faire progresser la mise en œuvre des feuilles de route relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au service des objectifs de développement durable. Elle a contribué à renforcer les partenariats régionaux par l'intermédiaire de la Coalition de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le Département des affaires économiques et sociales a aidé les gouvernements à faire progresser la mise en œuvre de la feuille de route, à renforcer les capacités, à consolider l'interface science-politique et à faciliter l'apprentissage par les pairs et les partenariats.

144. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés continue de soutenir les pays les moins avancés en facilitant le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle a réalisé et validé 12 évaluations des besoins technologiques, dont 5 sont en cours en 2024²⁰. Ces évaluations ont permis de cerner quatre domaines prioritaires : l'agriculture et les systèmes alimentaires ; l'éducation et les compétences numériques ; la santé et la résilience climatique ; l'environnement. Des projets sont en cours au Bhoutan, en Gambie, au Niger et au Mozambique.

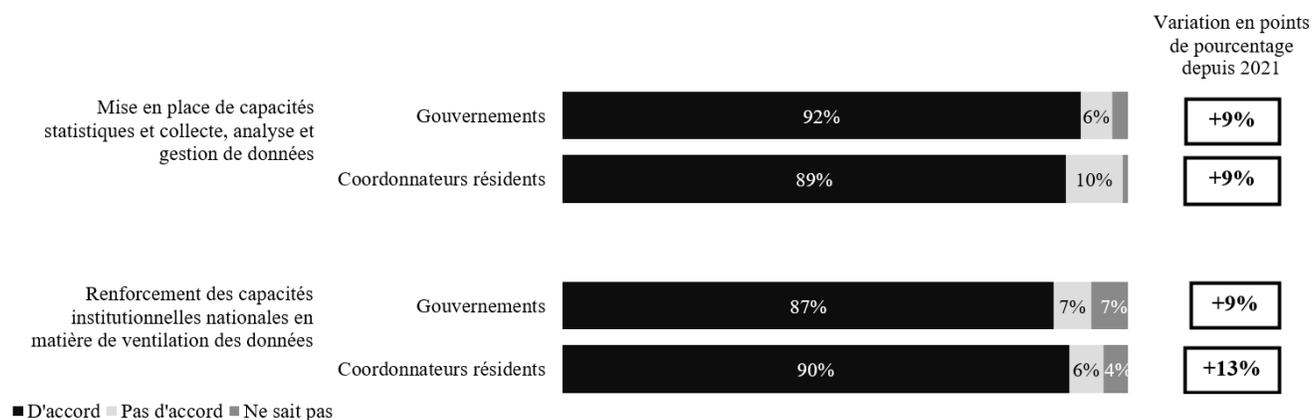
D. Débloquent les dividendes des données pour ne laisser personne de côté

145. Il est essentiel de disposer de systèmes de données solides qui aident à élaborer des politiques efficaces et éclairées, à renforcer l'obligation de rendre des comptes et à optimiser l'allocation des ressources afin de concrétiser les objectifs de développement durable. Les études montrent qu'un investissement d'un dollar dans les données génère un rendement moyen de 3 216 dollars. Malgré cela, les gouvernements se heurtent toujours à d'importantes lacunes dans les données relatives aux objectifs de développement durable et à une sous-utilisation des dividendes des données.

146. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, le système des Nations Unies pour le développement a été prié de renforcer l'aide apportée aux pays concernant l'acquisition de capacités nationales en matière de planification du développement, la collecte et l'analyse de données ventilées ainsi que les lacunes à combler. En 2023, 80 % des pays donateurs ont jugé crucial le soutien du système des Nations Unies pour le développement en matière de collecte et d'analyse des données, le classant parmi les deux fonctions les plus importantes. Au total, 92 % des pays hôtes ont déclaré avoir reçu un soutien pour le renforcement des capacités statistiques, et 87 % pour le renforcement des capacités institutionnelles nationales en matière de ventilation des données, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2021 (voir fig. 17). Quelque 97 % des équipes de pays des Nations Unies ont apporté leur soutien au renforcement des capacités nationales par une action interinstitutions, contre 60 % en 2020.

²⁰ Djibouti, Malawi, Mauritanie, République démocratique populaire lao et République-Unie de Tanzanie.

Figure 17

Points de vue des gouvernements et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur l'appui des Nations Unies en matière de données

Source : Enquêtes menées auprès des gouvernements et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par le Département des affaires économiques et sociales (2023).

147. De nombreuses initiatives sont en cours dans ce domaine afin de renforcer les écosystèmes de données nationaux et de combler les lacunes en matière de données pour assurer le suivi des objectifs de développement durable. Au niveau national, l'initiative à fort impact sur le potentiel des données, lancée en septembre 2023, vise à renforcer la cohérence de l'appui des Nations Unies aux systèmes de données nationaux et à passer au niveau supérieur. En mettant l'accent sur les lacunes à combler dans les systèmes de données nationaux, le renforcement du financement des données et des statistiques, l'amélioration des données au niveau national et le renforcement du leadership politique en matière de données, l'initiative travaille déjà à la mise en place de partenariats nationaux pour les données dans 15 pays, l'objectif étant d'atteindre 100 partenariats d'ici à 2030.

148. Au niveau mondial, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies avance sur les questions clés décrites dans le document du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1). En 2023, une deuxième phase du projet de portail de données des Nations Unies a débuté avec l'introduction de la plateforme « UN Data Commons for the SDGs ». Le prochain Forum mondial des Nations Unies sur les données et l'examen quadriennal complet peuvent définir des attentes claires quant au rôle des Nations Unies en matière de données et de statistiques, notamment en ce qui concerne le renforcement des systèmes de données et les efforts de partenariat aux niveaux national, régional et mondial.

IV. Adapter l'appui apporté à la situation de chaque pays

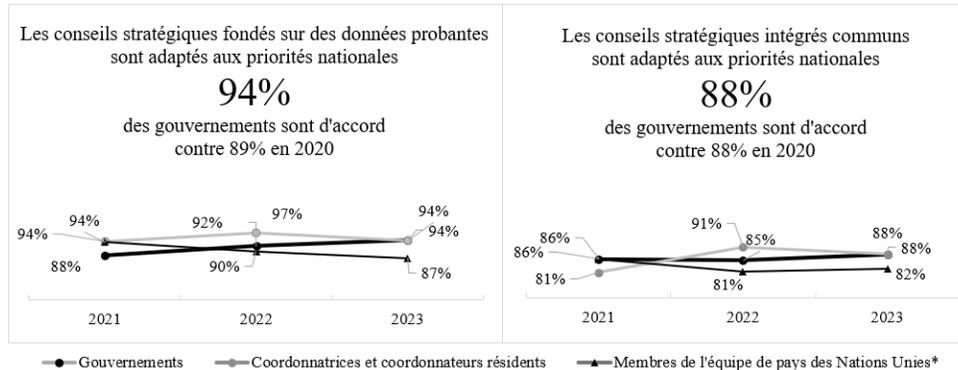
A. La réforme, un facteur d'amélioration des conseils stratégiques intégrés

149. Comme indiqué en détail à la section II ci-dessus, la réforme du système des Nations Unies pour le développement lui a permis de s'acquitter du mandat qui lui a été donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/233, à savoir de continuer de dispenser des conseils concernant les choix de politique qui soient intégrés et

fondés sur des données probantes afin d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. D'autres détails montrent que les pourcentages élevés de gouvernements, de coordonnatrices et coordinateurs résidents et d'équipes de pays des Nations Unies qui le confirment se sont maintenus (voir fig. 18).

Figure 18

Part des gouvernements qui considèrent que le système des Nations Unies dispense des conseils stratégiques fondés sur des données probantes et intégrés qui sont adaptés



Source : Enquête réalisées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Note : * Les réponses des membres de l'équipe de pays des Nations Unies concernaient l'affirmation suivante : « Aujourd'hui, par rapport à il y a un an, l'équipe de pays des Nations Unies dispense de meilleurs ... ».

150. Lors de l'enquête la plus récente, la plupart des pays ont désigné le système des Nations Unies comme le partenaire le mieux à même de satisfaire à des critères clés tels que la conformité avec les priorités nationales (78 %), la volonté de collaborer avec d'autres partenaires (78 %), la confiance des partenaires nationaux (70 %) et l'impartialité (69 %).

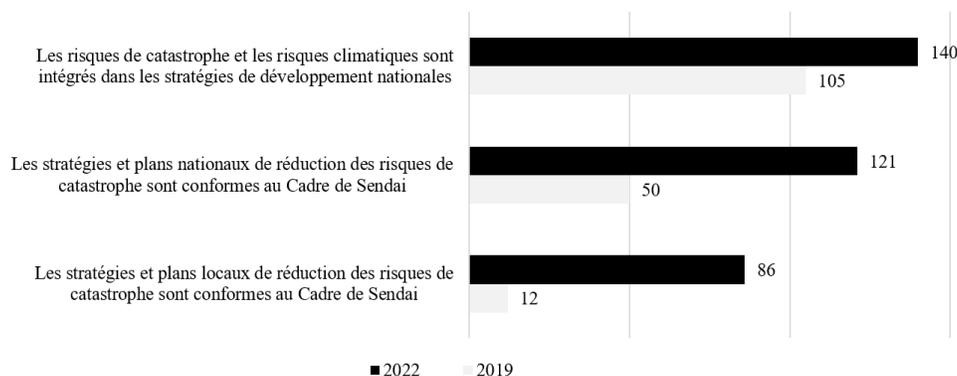
B. Renforcer la résilience face aux catastrophes

151. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2020, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont été chargées d'intégrer l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans leurs travaux et d'aligner ceux-ci sur le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Presque tous les pays hôtes (98 %) ont estimé que les équipes de pays des Nations Unies avaient effectivement renforcé leur capacité de résilience face aux crises, aux catastrophes et aux phénomènes climatiques extrêmes. Les coordonnatrices et coordinateurs résidents ont fait écho à ce point de vue (91 %), citant des exemples d'appui tels que la mise en œuvre de programmes d'alerte précoce, d'adaptation et de résilience, et le renforcement des mécanismes de coordination, y compris pour la coordination du relèvement après une catastrophe.

152. Il est également encourageant de constater que le nombre cumulé de pays soutenus par les entités des Nations Unies concernant les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe a considérablement augmenté de 2019 à 2022, ce qui a permis de progresser s'agissant de l'indicateur relatif au Cadre de Sendai (voir fig. 19). Toutefois, les progrès ne sont pas uniformes d'un pays à l'autre

et sont loin d'être suffisants, en particulier au niveau local. Il est encore possible de renforcer l'intégration, car seuls 43 % des plans-cadres de coopération incluent des indicateurs spécifiques pour aider les pays à adopter et à mettre en œuvre une stratégie nationale ou locale intégrée de réduction des risques de catastrophes. Cependant, tous les Plans-cadres de coopération signés en 2023 intégraient certains éléments de réduction des risques de catastrophe.

Figure 19
Nombre de pays ayant reçu le soutien d'entités des Nations Unies en 2019 et 2022 concernant leurs stratégies nationales et locales



Source : Cadre de résultats du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Note : Nombre cumulé de pays.

153. Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'initiative « Alertes précoces pour tous »²¹, qui a pour objectif de protéger tout le monde des phénomènes météorologiques extrêmes d'ici à 2027, a été lancée. Dans sa première phase, cette initiative conjointe des Nations Unies vise à apporter un soutien ciblé à 30 pays, dont 6 ont achevé leur feuille de route nationale sur l'initiative en 2023²². Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont joué un rôle essentiel en veillant à ce que les feuilles de route soient inclusives, multisectorielles et pilotées au niveau national. Les équipes de pays des Nations Unies continuent d'accompagner la mise en œuvre effective des feuilles de route et leur intégration dans les cadres existants, réduisant les doubles emplois et maximisant les effets. En 2023, le tableau de bord de l'initiative²³ et le rapport mondial sur la situation des systèmes d'alerte précoce multidangers²⁴ ont été lancés pour faire le point sur les progrès accomplis.

154. Dans la perspective du prochain cycle d'examen quadriennal, il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement renforce la cohérence à l'échelle du système afin d'aider pleinement les pays à appliquer le Cadre de Sendai. Il s'agit notamment d'accélérer la collaboration entre les opérations humanitaires, les activités de développement et les activités de consolidation de la paix, de renforcer les structures de gouvernance nationales et locales, d'améliorer les systèmes d'alerte

²¹ Voir <https://www.un.org/fr/climatechange/early-warnings-for-all>.

²² Antigua-et-Barbuda, Barbade, Éthiopie, Maldives, République démocratique populaire lao et Tadjikistan.

²³ Voir <https://wmo.int/activities/monitoring-and-evaluation-merp/early-warnings-all-dashboard>.

²⁴ Voir <https://www.undrr.org/reports/global-status-MHEWS-2023#:~:text=The%20trend%20of%20increasing%20numbers,the%20Asia%20and%20Pacific%20region>.

précoce multidangereux et de soutenir les investissements tenant compte des risques. Le rapport sur les risques mondiaux 2024 et le rapport intitulé *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial* mettront en lumière les priorités concernant les risques dans la perspective du Sommet de l'avenir.

C. Tenir notre promesse d'adapter l'appui apporté aux situations des différents pays

155. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2020, les besoins de développement spécifiques des pays en situation particulière ont été reconnus et il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement de les aider à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

156. Les ressources destinées aux activités opérationnelles des entités des Nations Unies dans les pays en situation particulière ont augmenté depuis 2020 (voir tableau 6). La part des dépenses totales dans les pays les moins avancés a atteint 50,7 % en 2022, soit une augmentation de 52 % en termes réels sur une période de quatre ans. Dans les pays à revenu intermédiaire, elle a atteint 50,5 %, soit une augmentation de 58 %²⁵. Toutefois, une grande partie des dépenses est consacrée aux opérations humanitaires, en particulier dans les pays les moins avancés (74 %) et les pays en développement sans littoral (72 %). L'exception concerne les petits États insulaires en développement, où la plupart des activités des entités des Nations Unies sont au service du développement ; ces pays ont connu la plus forte croissance des dépenses depuis 2018 (+71 % en termes réels).

Tableau 6

Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, par catégorie de pays

Catégorie de pays	Nombre de pays	Total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles en 2022 (développement et humanitaire) (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage par rapport au montant total des dépenses au niveau des pays	Évolution des dépenses sur 4 ans (pourcentage) en termes réels	Dépenses par habitant (en dollars É.-U.)	Dépenses consacrées au développement en 2022 (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage des dépenses consacrées à l'humanitaire
Pays les moins avancés	45	20 645	50,7	+52	18,36	5 449	74
Petits États insulaires en développement	57	1 218	3,0	+71	17,03	841	31
Pays en développement sans littoral	32	11 603	28,5	+53	20,56	3 266	72
Pays à revenu intermédiaire	109	20 579	50,5	+58	3,52	8 654	58
Pays disposant d'un plan de réponse humanitaire	26	23 635	58,0	–	23,52	4 930	79
Pays hôtes	162	39 788	97,7	+51	5,99	12 889	67

Source : Département des affaires économiques et sociales.

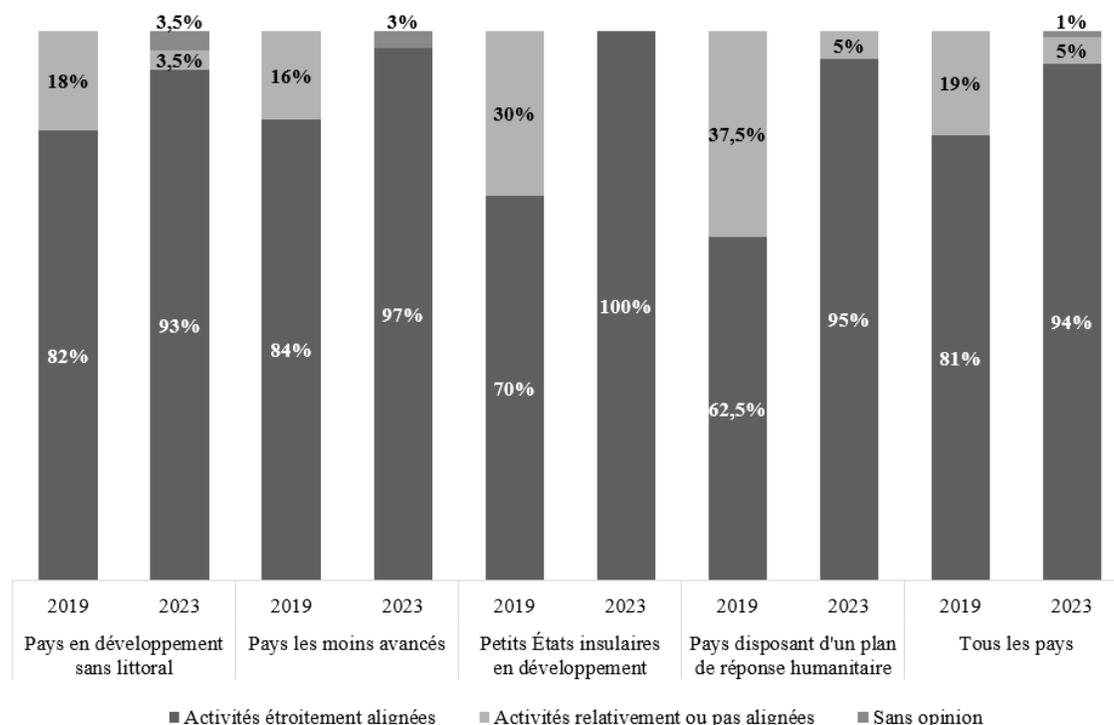
Appui adapté aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays connaissant des situations d'urgence humanitaire

157. Les pays en situation particulière ont continué d'évaluer positivement l'alignement des travaux du système des Nations Unies avec leurs besoins et priorités

²⁵ En tenant compte de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

en matière de développement. Tous les petits États insulaires en développement²⁶, 95 % des pays connaissant des situations d'urgence humanitaire, 97 % des pays les moins avancés et 93 % des pays en développement sans littoral ont convenu que les activités du système des Nations Unies cadraient avec les priorités et les besoins nationaux de développement. L'alignement a augmenté régulièrement à partir de 2019 (voir fig. 20).

Figure 20
Alignement des activités sur les priorités et besoins nationaux en matière de développement



Source : Enquêtes réalisées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

158. Un plus grand nombre de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et de pays connaissant des situations d'urgence humanitaire considèrent que la configuration de l'équipe de pays des Nations Unies est bien adaptée à leurs besoins et problèmes particuliers. L'augmentation la plus importante de la satisfaction concerne les pays connaissant des situations d'urgence humanitaire (87 % en 2019 et 100 % en 2023) et les petits États insulaires en développement (57 % en 2019 et 79 % en 2023), suivis par les pays en développement sans littoral (85 % en 2019 et 89 % en 2023). La satisfaction des pays les moins avancés a légèrement diminué, passant de 92 % en 2019 à 87 % en 2023.

159. Les pays en situation particulière ont déclaré avoir reçu une assistance concernant plusieurs objectifs de développement durable, plaçant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim (objectif 2), la santé et le bien-être (objectif 3) et l'éducation (objectif 4) en tête des questions traitées. Ils ont évalué favorablement le soutien des entités des Nations Unies (voir tableau 7), en particulier

²⁶ Parmi les 28 petits États insulaires en développement qui ont répondu à l'enquête menée en 2023 auprès des pays hôtes.

en ce qui concerne les conseils concernant les choix de politique fondés sur des données probantes, l'assistance technique et le soutien aux capacités statistiques et à la collecte, à l'analyse et à la gestion des données. Les pourcentages sont légèrement inférieurs pour les conseils stratégiques intégrés communs adaptés aux priorités et aux besoins nationaux.

Tableau 7
Mesure dans laquelle les groupes de pays conviennent que les entités des Nations Unies fournissent des conseils et un appui adéquats (par catégorie)

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Petits États insulaires en développement</i>	<i>Pays disposant d'un plan de réponse humanitaire</i>	<i>Ensemble des pays</i>
Conseils stratégiques fondés sur des données probantes adaptés aux priorités et besoins nationaux	97	93	96	95	94
Conseils stratégiques intégrés communs adaptés aux priorités et besoins nationaux	91	89	88	83	88
Assistance technique conforme aux priorités et besoins nationaux	92	96	92	95	95
Aide au financement de la réalisation des objectifs de développement durable	97	89	85	100	87
Appui relatif aux cadres de financement nationaux intégrés	83	81	72	74	78
Appui à la mobilisation de partenariats au service des priorités nationales de développement	89	81	84	89	86
Appui concernant les capacités statistiques et la collecte, l'analyse et la gestion des données	92	89	96	94	92

Source : Enquête réalisée en 2023 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements.

160. Par ailleurs, 72 % des petits États insulaires en développement, 74 % des pays connaissant des situations d'urgence humanitaire, 81 % des pays en développement sans littoral et 83 % des pays les moins avancés ont estimé que le soutien reçu des entités des Nations Unies était adéquat en ce qui concerne les cadres de financement nationaux intégrés, un niveau comparable à celui obtenu pour l'ensemble des pays (87 %). Ces données sont similaires aux résultats de l'enquête menée auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : 75 % d'entre eux dans les petits États insulaires en développement, 85 % d'entre eux dans les pays les moins avancés et 86 % d'entre eux dans les pays en développement sans littoral étaient d'accord pour dire que l'équipe de pays des Nations Unies apportait un soutien adéquat. Dans les pays connaissant des situations d'urgence humanitaire, la plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (94 %) ont estimé que le soutien était adéquat, soit, et c'est à noter, 20 points de pourcentage de plus que l'évaluation faite par ces pays.

161. Cette année, la communauté internationale a une occasion importante de s'engager à renforcer son action en faveur des pays en situation particulière. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et de l'élaboration de nouveaux cadres pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Le Programme d'action de Doha fixe des objectifs clairs pour le redressement, le renouveau et la résilience dans les pays les plus vulnérables du monde. Sa mise en

œuvre effective doit être notre priorité. Les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient l'intégrer dans leurs plans stratégiques, leurs programmes et leurs rapports, comme demandé dans le Programme d'action. Le système des Nations Unies pour le développement continue de soutenir les pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et du Mécanisme de soutien au reclassement durable, qui sera pleinement opérationnel cette année.

162. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement d'accompagner la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Alors que la décennie s'achève, la communauté internationale peut évaluer ce qui a été fait et tracer la voie à suivre pour aider ces 32 pays à surmonter les obstacles particuliers qui entravent leur développement durable. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra au Rwanda, offre l'occasion de réfléchir à des solutions et de forger des partenariats pour relever les défis particuliers auxquels ces pays font face et libérer tout leur potentiel en vue d'un avenir plus équitable et plus prospère. Les préparatifs sont également en cours pour la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra du 27 au 30 mai 2024 à Antigua-et-Barbuda et qui orientera l'action pour la prochaine décennie.

163. Plusieurs entités du Siège de l'ONU ont indiqué qu'elles disposaient de stratégies concrètes pour régler les problèmes particuliers des pays touchés par un conflit (83 %), des petits États insulaires en développement (74 %) et des pays les moins avancés (78 %). Cependant, seules 61 % d'entre elles ont déclaré la même chose pour les pays en développement sans littoral. La communication d'informations aux organes directeurs sur les résultats des travaux menés dans les pays en situation particulière était encore limitée (65 % pour les pays les moins avancés, 63 % pour les pays touchés par un conflit, 57 % pour les petits États insulaires en développement et 48 % pour les pays en développement sans littoral). Les entités du système des Nations Unies pour le développement continuent d'élaborer des stratégies spécifiques pour les pays en situation particulière et de renforcer la communication d'informations aux organes directeurs, ce qui est essentiel pour apporter la preuve des résultats obtenus sur le terrain à l'échelle du système.

Appui adapté aux pays à revenu intermédiaire

164. Comprenant 109 pays et territoires et représentant environ 30 % du produit intérieur brut mondial, les pays à revenu intermédiaire sont d'une importance cruciale pour la réalisation du Programme 2030. Cependant, des chocs extérieurs survenus récemment ont fait grimper le coût de la vie et l'insécurité alimentaire dans bon nombre de ces pays. Ils font face à des problèmes communs tels que de fortes inégalités, un accès limité à un financement abordable, une dette publique croissante et une lente reprise de l'emploi après la pandémie.

165. Dans le cadre de l'examen quadriennal de 2020, le constat a été fait de la nécessité de surmonter les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire. En 2023, les pays à revenu intermédiaire ont indiqué que le système des Nations Unies pour le développement les soutenait de manière adéquate en fournissant des conseils stratégiques intégrés communs (87 %), en mobilisant des fonds (86 %) et des partenariats (85 %). Au total, 89 % des pays à revenu intermédiaire ont reçu une assistance pour élaborer leur cadre de financement national intégré. Des améliorations sont toutefois possibles, puisque seuls 68 % des pays ont indiqué que le système des Nations Unies avait répondu à leur demande de soutien en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

166. Les pays à revenu intermédiaire ont désigné la santé et le bien-être (objectif 3), la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim (objectif 2), l'éducation (objectif 4), la lutte contre les changements climatiques (objectif 13) et l'égalité des genres (objectif 5) comme les cinq principaux domaines dans lesquels les contributions des entités des Nations Unies méritaient d'être signalées au cours des deux dernières années. En 2022, les dépenses du système pour ces pays ont dépassé les 20 milliards de dollars, soit un peu plus de 50 % de l'ensemble des dépenses allouées aux pays (voir le tableau 6 ci-dessus).

D. Appui en temps de crise et au-delà

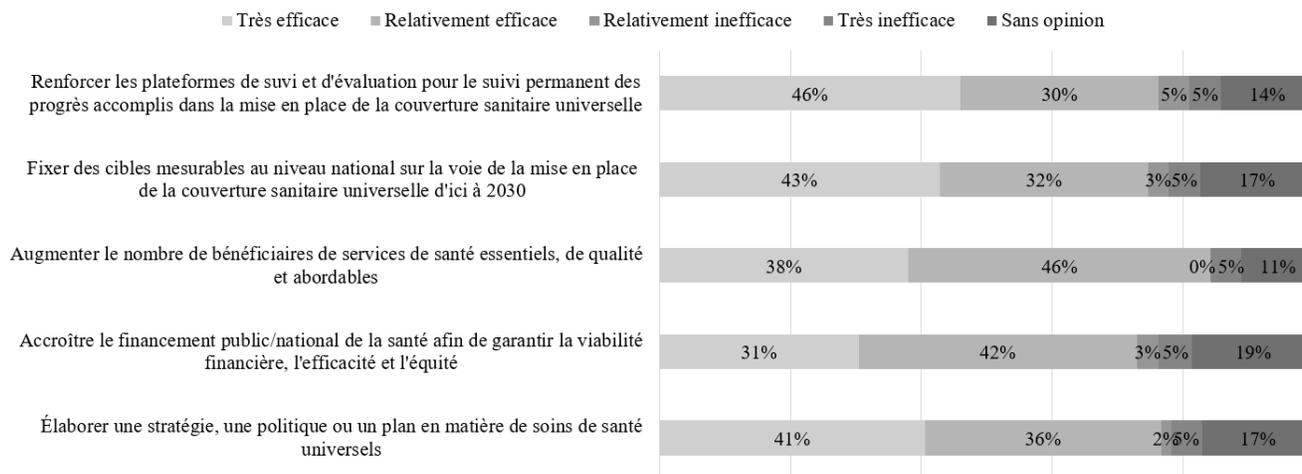
La santé à l'échelle mondiale

167. Les résultats de l'enquête menée auprès des gouvernements ont mis en évidence le rôle à part entière des entités du système des Nations Unies pour le développement en tant que partenaires recherchés dans le domaine de la santé. L'objectif 3, relatif à la santé et au bien-être, est systématiquement apparu comme le domaine dans lequel la contribution des entités des Nations Unies a été la plus vitale et la plus cruciale tout au long du dernier cycle quadriennal. Le nombre de pays ayant qualifié l'assistance d'importante au cours des deux dernières années a sensiblement augmenté, passant de 70 % à 76 %.

168. Les réactions des pays sur l'efficacité du soutien en matière de couverture sanitaire universelle et dans d'autres domaines techniques importants sont encourageantes. Au total, 63 % des pays ont demandé l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies concernant la couverture sanitaire universelle, soit une augmentation de 5 points de pourcentage depuis 2021. Parmi ceux qui en ont fait la demande, 46 % des pays ont jugé très efficace l'aide au renforcement des plateformes de suivi et d'évaluation pour le suivi permanent des progrès accomplis dans la mise en place de la couverture sanitaire universelle. Des résultats similaires peuvent être observés pour d'autres domaines, comme le montre la figure 21.

Figure 21

Réponses des gouvernements sur l'efficacité de l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines suivants



Source : Enquête réalisée en 2023 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements.

169. Malgré ces progrès, la couverture sanitaire universelle se heurte à des difficultés qui ont été exacerbées par la COVID-19. Comme je l'ai démontré dans mes précédents rapports, le système des Nations Unies pour le développement repositionné a efficacement soutenu les pays dans la riposte sanitaire mondiale à la pandémie, dont l'OMS a été le fer de lance et à laquelle les équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ont apporté leur concours²⁷.

170. Une action collective urgente est nécessaire pour progresser plus rapidement vers la couverture sanitaire universelle. Le système des Nations Unies pour le développement doit unir ses efforts pour lutter contre les conséquences socioéconomiques et sanitaires de la pandémie, qui continuent de se faire sentir, soulignant l'importance d'adopter des démarches collectives et globales.

171. Pour l'avenir, nous disposons des outils nécessaires pour atteindre notre objectif commun. La réorientation des systèmes de santé selon une approche axée sur les soins de santé primaires est la voie la plus efficace, la plus inclusive, la plus équitable et la plus efficiente vers la couverture sanitaire universelle. Potentiellement, 60 millions de vies pourraient être sauvées et l'espérance de vie mondiale augmentée de 3,7 ans d'ici à 2030²⁸.

E. Tenir la promesse d'universalité et ne laisser personne de côté

172. Les droits humains sont indissociables de la réalisation des objectifs de développement durable et de la promesse de ne laisser personne de côté. La récente commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a permis de rappeler son caractère universel, indivisible et indispensable, soulignant le besoin urgent de faire respecter ses principes dans notre mise en œuvre du Programme 2030.

173. Lors de l'examen quadriennal complet de 2020, les États Membres ont demandé à toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement de soutenir les pays dans les efforts qu'ils entreprennent pour respecter les obligations en matière de droits humains qui leur incombent en vertu du droit international. Il s'agit d'un élément essentiel pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté, et les entités des Nations Unies ont été des partenaires essentiels pour les pays à cet égard, comme le soulignent les résultats de l'enquête.

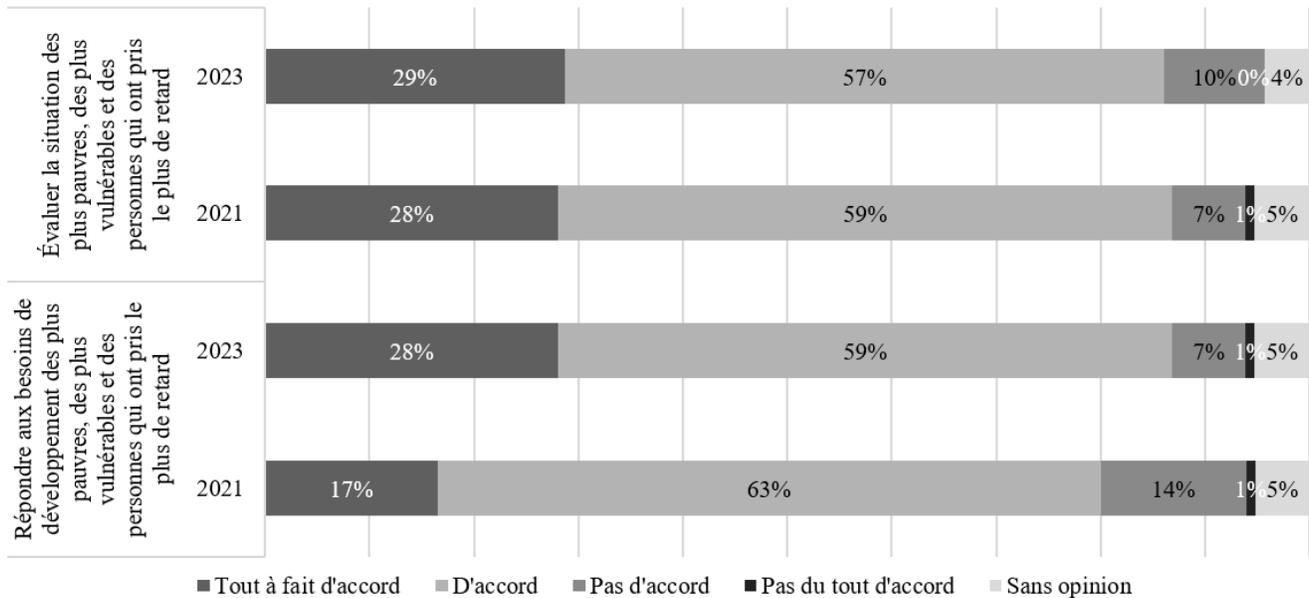
174. La plupart des pays se sont déclarés très satisfaits de l'aide apportée par les entités des Nations Unies pour évaluer la situation et répondre aux besoins des plus pauvres, des plus vulnérables et de ceux qui ont pris le plus de retard (voir fig. 22). Ces résultats sont systématiquement élevés au cours de ce cycle quadriennal. Les dialogues entre les rapporteuses et rapporteurs spéciaux et les pays, avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies, ont abouti à des recommandations concrètes et réalisables pour relever les défis dans toute une série de domaines thématiques essentiels au développement durable, notamment les droits humains et les changements climatiques, les droits des personnes âgées et des peuples autochtones, ainsi que la liberté de réunion pacifique et d'association.

²⁷ Voir [A/76/75-E/2021/57](#) et [A/77/69-E/2022/47](#).

²⁸ Voir [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc)) et https://www.uhc2030.org/fileadmin/uploads/uhc2030/Documents/UN_HLM_2023/Action_Agenda_2023/CSU_Programme_de_action_longue_2023.pdf.

Figure 22

Taux d’approbation des gouvernements concernant l’assistance apportée par les entités des Nations Unies pour ne laisser personne de côté



Source : Enquête réalisée en 2023 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements.

175. Fait important, 82 % des pays ont affirmé que les équipes de pays des Nations Unies les avaient aidés de manière adéquate à s’acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits humains. Il s’agit d’une augmentation notable par rapport aux 70 % enregistrés en 2021. Au total, 80 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les pays leur avaient demandé des conseils concernant les choix de politique sur les droits humains, ce qui met en évidence un partenariat d’une importance cruciale.

176. Il est positif de constater que 88 % des pays ont fait état d’un dialogue constructif entre les équipes de pays des Nations Unies et les institutions nationales des droits humains, ce qui reflète une tendance à la hausse soutenue. Les conseillères et conseillers pour les droits humains en poste dans les pays apportent un soutien essentiel aux équipes de pays des Nations Unies et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour concrétiser les engagements en matière de droits humains et ne laisser personne de côté. Toutefois, cette année, les déploiements ont diminué, avec seulement 43 conseillères et conseillers déployés contre 54 en 2022, principalement en raison de contraintes financières. Il est encourageant de constater que le nombre d’analyses communes de pays réalisées au cours de l’année écoulée qui recensent les obligations internationales pertinentes en matière de droits humains et les engagements pris par les pays est passé à 84 %, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 56 % de l’année dernière.

177. Dans le cadre de l’examen quadriennal complet de 2020, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont également été invitées à aider les pays à prévenir et à éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l’égard des femmes et des filles. Les pays ont uniformément apprécié le soutien efficace du système dans le renforcement des mécanismes institutionnels et des cadres juridiques visant à prévenir et à éliminer la violence et la discrimination à l’égard des femmes et des filles (94 %) et dans la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre (95 %). L’Initiative Spotlight

de l'Union européenne et de l'ONU est la plus grande initiative au monde visant à s'attaquer à ce problème. Depuis 2019, cette initiative a permis de faire progresser près de 500 lois et politiques visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles et de renforcer les plans d'action nationaux de 43 pays et a contribué à multiplier par 10 les budgets alloués dans 14 pays à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

178. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que l'Initiative Spotlight restait un programme à fort impact contribuant aux efforts déployés par les pays pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a favorisé la collaboration, amélioré l'accès aux services essentiels, renforcé les cadres juridiques et promu des normes sociales positives. Dans sa prochaine phase, l'Initiative Spotlight 2.0 se transformera en un fonds d'affectation spéciale multipartenaires et élargira sa portée universelle, notamment en faisant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, dans le but de soutenir plus de 60 pays d'ici à 2030.

179. La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse continue de prendre de l'ampleur grâce à l'engagement de 55 entités et de 132 équipes de pays des Nations Unies. Les cinq premières années de la Stratégie ont vu l'établissement de bases solides pour sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de structures de gouvernance mondiale et de coordination à l'échelle du système, de systèmes de mesure des résultats et d'application du principe de responsabilité, et de mécanismes de suivi périodique des progrès accomplis. Le système des Nations Unies pour le développement continue d'aider les pays à donner des moyens d'action aux jeunes. Quelque 83 % de tous les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que leur pays hôte avait demandé un soutien sur les questions relatives aux jeunes en 2023, soit une augmentation de 7 points de pourcentage depuis 2021. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué une amélioration progressive de l'implication des équipes de pays des Nations Unies sur les questions relatives aux jeunes, comme le montre la figure 23. La participation des jeunes dans les processus relatifs aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été multipliée par 9,5 par rapport au niveau de référence de 2020.

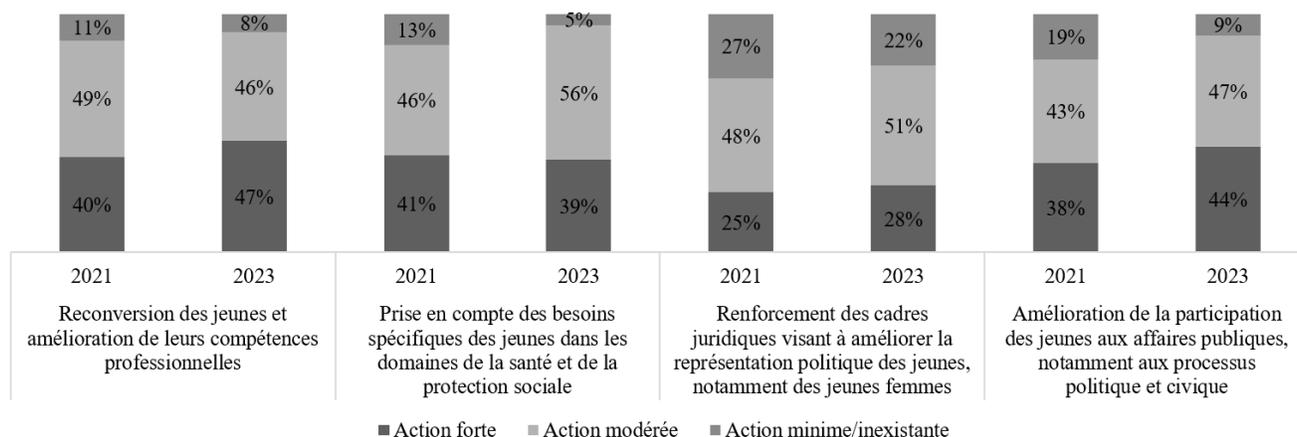
180. Cette tendance positive est également visible dans les réactions des gouvernements, puisque quelque 93 % des pays hôtes ont déclaré que les équipes de pays des Nations Unies dialoguaient utilement avec les jeunes. La participation des jeunes au soutien apporté par les entités des Nations Unies aux pays a été multipliée par 2,5 et leur participation aux projets menés par les équipes de pays a été multipliée par près de 2. Sur les 29 entités interrogées dans le cadre de l'enquête menée auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, 26 ont déclaré avoir élaboré des politiques structurées et durables pour accroître la participation des jeunes. Plus de 70 % des politiques prévoient l'élaboration d'un programme de travail intégré visant à faciliter une participation plus constructive des jeunes et à garantir leur intégration systématique dans les mécanismes et processus intergouvernementaux mondiaux et régionaux des Nations Unies.

181. En octobre 2023, le tout premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, Felipe Paullier, a été nommé pour diriger le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, créé en 2022 par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/306](#). Guidé par la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et conscient du pouvoir de transformation qu'ont les 1,9 milliard de jeunes, le Bureau revitalisera et renforcera l'action menée par le système des Nations Unies avec et pour les jeunes. Il renforcera la participation véritable, inclusive et effective des jeunes dans tous les piliers de notre travail, y compris le développement durable, les droits humains et la paix et la sécurité. Le Pacte pour l'avenir et la Déclaration sur les générations futures,

négociés actuellement, contiennent également des engagements essentiels pour les jeunes et leur participation véritable.

Figure 23

Action des équipes de pays des Nations Unies en faveur des jeunes : appréciation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (diverses années).

182. L'examen quadriennal complet de 2020 a mis en évidence la nécessité pour le système des Nations Unies pour le développement de se concentrer sur les personnes les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones. L'année dernière, il a été demandé aux chefs d'entités d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en faveur des peuples autochtones pour garantir l'unité de l'action menée pour concrétiser les engagements énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris pour promouvoir des mécanismes consultatifs et des instances de dialogues, afin de réaliser ainsi pleinement ces droits. Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones met actuellement à l'essai un cadre d'indicateurs pour le plan d'action à l'échelle du système sur les droits des peuples autochtones, à la demande du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'objectif est de déployer le cadre à l'échelle mondiale d'ici à la fin de 2024, en établissant des données de référence précises et en enregistrant les résultats pour les pays et les entités des Nations Unies pour ce qui est de répondre aux besoins des peuples autochtones.

183. Alors que 82 % des gouvernements interrogés en Amérique latine et dans les Caraïbes et 67 % en Europe considéraient que l'action de l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions concernant les peuples autochtones était importante, ce qui représente une augmentation de 17 points de pourcentage depuis 2021, dans l'ensemble, seulement 61 % de tous les gouvernements ont eu la même appréciation, avec une diminution en Afrique, dans les États arabes et en Asie et dans le Pacifique depuis 2021. Il faudra remédier à certaines insuffisances. Seulement 30 % des équipes de pays ont aidé les pays à élaborer des politiques ou des programmes visant à remédier aux inégalités structurelles auxquelles se heurtent les peuples autochtones. Seules 20 % des équipes de pays ont consulté les peuples autochtones à l'occasion de l'élaboration de leur instrument de programmation actuel. Si 39 % disposent d'un cadre de coopération ou d'un document équivalent qui inclut la réalisation des droits des peuples autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, les

progrès généralement lents restent une source de préoccupation. Cette question nécessite toute notre attention.

184. Les groupes vulnérables comprennent également les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les équipes de pays des Nations Unies ont fait preuve d'un engagement continu en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés, assurant aux États Membres un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système. En 2023, les pourcentages les plus élevés depuis 2021 d'équipes de pays des Nations Unies ont aidé les pays à formuler des politiques visant à lutter contre les inégalités structurelles auxquelles se heurtent les migrants (86 %), les réfugiés et les demandeurs d'asile (74 %) et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (49 %). Lors de l'élaboration des instruments de programmation actuels, 19 % des équipes de pays des Nations Unies ont consulté des migrants, 14 % des réfugiés et des demandeurs d'asile et 6 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

185. Pour répondre aux besoins croissants des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, j'ai nommé le Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes afin de mobiliser les énergies sur les situations prolongées de déplacement et de faciliter un changement dans la manière dont le système des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs agissent sur cette question. Le Conseiller spécial travaille avec 15 pays pilotes, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour soutenir des approches menées par les pays visant à trouver des solutions aux déplacements internes, et avec un groupe d'États Membres au niveau mondial pour mettre en commun les bonnes pratiques et stimuler les efforts collectifs. Il est impératif de compléter l'action humanitaire par des activités de développement afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de réduire les risques. Ne laisser personne de côté – le Fonds pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes a été lancé en août 2023 pour fournir un financement porteur à la programmation axée sur les solutions définie par les équipes de pays.

186. Les solutions durables sont une priorité essentielle de mon Programme d'action sur les déplacements internes et, à cette fin, nous devons continuer de nous employer à adopter une démarche coordonnée avec d'autres acteurs, y compris d'autres acteurs du développement et des donateurs. La force d'entraînement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est essentielle pour permettre une approche intégrée des solutions à la question des déplacements internes. Les États Membres sont encouragés à créer une instance de dialogue continu sur les déplacements internes aux niveaux régional et mondial afin de maintenir la dynamique créée par le rapport de 2021 du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et les travaux du Conseiller spécial, dont le mandat s'achèvera à la fin de l'année 2024.

V. Continuer de rendre compte des résultats obtenus en matière de développement et de les contrôler

A. Mettre en œuvre la gestion axée sur les résultats et la communication de données factuelles

187. La communication d'informations est à la base de l'obligation de rendre des comptes et du contrôle, qui sont essentiels à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement. Je suis heureux de constater que l'établissement de rapports améliorés, collectifs et transparents est désormais intégré à tous les niveaux du système. Depuis 2022, toutes les équipes de pays des Nations Unies établissent des

rapports annuels sur les résultats dans les pays et les cinq plateformes de collaboration régionale présentent leurs résultats régionaux annuels. Au niveau national, cela répond à l'engagement n° 4 du pacte de financement de 2019. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont joué un rôle indispensable dans le renforcement du contrôle et de l'obligation de rendre de comptes s'agissant des résultats obtenus dans les pays, notamment par l'élaboration de rapports sur les résultats.

188. Au niveau mondial, de multiples canaux permettent de rendre compte des résultats sur la base d'éléments probants. En réponse à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable présente un rapport annuel au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles. Depuis 2023, le rapport est complété par un cadre de résultats pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 76/4. Depuis plus d'une décennie, les informations sur l'examen quadriennal complet continuent d'être communiquées au moyen d'un cadre de suivi et d'établissement de rapports qui mesure la mise en œuvre collective par le système des Nations Unies pour le développement. Mis à jour après l'adoption par l'Assemblée de sa résolution 75/233, le cadre couvre l'ensemble des mandats et des prescriptions grâce à son cadre d'indicateurs complet.

189. À la suite de l'adoption en 2024 de la nouvelle résolution sur l'examen quadriennal complet, le Département des affaires économiques et sociales collaborera avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement pour créer un nouveau cadre de suivi et d'établissement de rapports. Dans la mesure du possible, le cadre comprendra des indicateurs pour lesquels des instruments de mesure existent déjà.

190. La mise en œuvre de normes en matière de données²⁹ a également contribué à rationaliser la communication des données financières à l'échelle du système tout en garantissant que les données sont plus complètes, plus fiables et plus comparables entre les entités des Nations Unies. Depuis 2020, toutes les entités communiquent leurs données financières par fonction du système et par instrument financier. En 2023, 39 entités représentant 85 % des dépenses totales du système ont déclaré leurs activités et dépenses en rapport avec les 17 objectifs de développement durable, soit une augmentation par rapport aux 24 entités qui l'avaient fait en 2021. Le Marqueur pour l'égalité des genres, lancé en 2023, et pour lequel la communication d'informations sera obligatoire à partir de 2026, vise à mesurer les dépenses consacrées aux activités en faveur de l'égalité des genres. Il s'agit d'un élément de la stratégie du « cube de données » pour la période 2022-2025, qui, une fois achevée, permettra aux parties prenantes d'avoir accès à une vue d'ensemble des dépenses engagées par les entités en faveur de chacun des objectifs de développement durable, par emplacement géographique. Il s'agit d'une étape positive vers l'amélioration de la comparabilité des données et une meilleure connaissance des dépenses consacrées aux objectifs.

191. Malgré les progrès réalisés dans la publication des données financières, seules 21 entités des Nations Unies publient actuellement des listes de projets et un nombre encore plus faible (11) fournit les descriptifs de projet en ligne. Un plus grand nombre d'entités peuvent publier ces documents afin de contribuer davantage au partage des connaissances et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Bien que chaque entité ait déjà adopté des pratiques de gestion axée sur les résultats, une meilleure coordination des méthodes et l'application d'outils flexibles dans toutes les entités

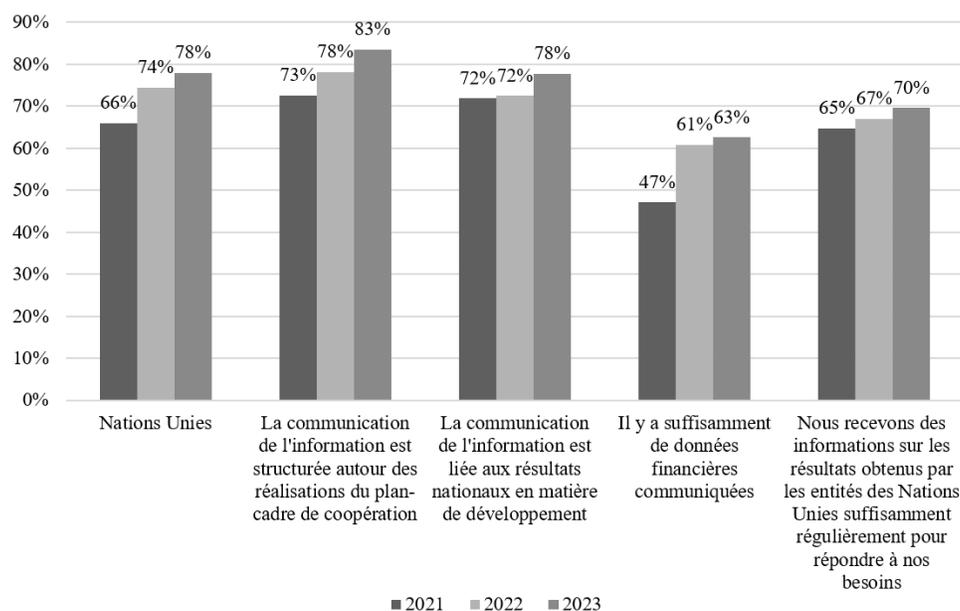
²⁹ Voir <https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data>.

faciliteront l'établissement de rapports sur les résultats à l'échelle du système sans ajouter de pression excessive sur les différentes des entités.

192. Nous avons également constaté une nette augmentation de la transparence au niveau national depuis le lancement de nos réformes. Parmi les pays hôtes interrogés, la satisfaction concernant la qualité des rapports annuels fournis par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents a augmenté de façon constante depuis 2021 (voir fig. 24). Les pays étaient d'accord pour dire que les rapports sont alignés sur les priorités nationales et structurés autour des résultats du plan-cadre de coopération. Ils ont également continué de demander des rapports financiers plus détaillés et ont fait ressortir la nécessité d'établir des rapports facilement accessibles en temps voulu. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents continueront de dialoguer activement avec leurs homologues nationaux et les équipes de pays pour continuer d'accroître la transparence et la communication d'informations sur la contribution de l'ensemble du système au Programme 2030.

Figure 24

Dimensions qualitatives des rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies : pourcentage des gouvernements d'accord avec les affirmations



Source : Enquêtes réalisées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

B. Faire reposer les évaluations à l'échelle du système sur des bases solides

193. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système est maintenant opérationnel. J'ai initialement proposé la création de ce bureau dans mon rapport de 2017 sur le repositionnement (A/72/684-E/2018/7). Le Bureau a été créé pour renforcer le contrôle, la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'apprentissage collectif au sein des entités du système des Nations Unies pour le développement. Conformément à mon ambition pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les États Membres – dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale et, plus récemment, dans la résolution 78/72 du Conseil économique et social – ont insisté sur

la nécessité de garantir l'indépendance, la crédibilité et l'efficacité du Bureau. Ils attendaient également avec intérêt les rapports sur son fonctionnement et ses travaux, et en particulier ses conclusions, ses recommandations et ses activités de suivi. La première Directrice exécutive a été nommée en septembre 2023, et le recrutement est en cours pour les autres emplois.

194. Jusqu'à présent, le Bureau a été financé par des ressources extrabudgétaires. Le fonds d'affectation spéciale créé en 2022 a bénéficié d'un soutien initial vital de la part de deux États Membres, un financement supplémentaire étant attendu de la part d'autres États Membres en 2024. Les bureaux de l'évaluation de plusieurs entités des Nations Unies fourniront également des contributions au Bureau en 2024. L'assistance fournie jusqu'à présent a été essentielle pour mettre en place les éléments fondamentaux du Bureau, y compris les systèmes opérationnels et les plans de travail pour permettre une mise en œuvre efficace de la politique d'évaluation à l'échelle du système.

195. En 2023, le Bureau a achevé une étude du cadrage et de l'évaluabilité de l'Initiative Spotlight visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles. Cela a conduit au lancement d'une évaluation indépendante, qui devrait s'achever en 2024, afin d'éclairer les activités liées à la violence de genre et à la réforme du système de développement. En 2024, le Bureau réalisera l'évaluation à l'échelle du système de l'élaboration des programmes de pays s'inspirant des plans-cadres de coopération et de leur alignement sur ces plans-cadres, qui était prévue précédemment. Cette importante évaluation donnera des indications sur l'alignement de l'offre collective du système des Nations Unies pour le développement et éclairera la mise en œuvre du prochain examen quadriennal complet. Le Bureau entreprendra également une évaluation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui achève sa cinquième année d'existence.

196. Le Bureau met actuellement la dernière main à la politique d'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sera prête en 2024. Des consultations au sein du Groupe et des entités de contrôle des Nations Unies éclaireront cette politique. Les évaluations réalisées par le Bureau jusqu'à présent sont accessibles au public en ligne. Le Bureau continuera de renforcer la diffusion et l'utilisation des résultats, des recommandations et du suivi issus des évaluations à l'échelle du système. La possibilité de faire le point avec les entités sera intégrée dans la version finale de la politique d'évaluation à l'échelle du système.

197. La politique à l'échelle du système s'appuiera sur les progrès continus réalisés au cours du cycle d'examen quadriennal complet de 2020 pour favoriser une culture d'évaluations conjointes. En 2023, 18 des 27 entités ayant répondu (67 %) ont déclaré avoir mené des évaluations conjointes, soit le même taux que l'année précédente, ce qui reste inférieur à l'objectif de 75 %. De nombreuses entités ont mis en avant des politiques institutionnelles encourageant les évaluations conjointes. En outre, beaucoup ont noté que les mécanismes de financement conjoint et commun, les politiques à l'échelle du système et les demandes d'évaluations conjointes de plus en plus nombreuses de la part des pays peuvent encourager la réalisation d'évaluations conjointes et permettre de rationaliser le contrôle par les gouvernements et les donateurs. Les directions des entités continuent de progresser pour ce qui est d'apporter des réponses à leurs évaluations, 14 des 28 entités l'ayant déjà fait pour toutes les évaluations et 9 autres l'ayant fait pour plus de 50 % des évaluations. Les trois quarts (21 sur 28) des entités publient leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

198. Il est crucial que le Bureau des évaluations à l'échelle du système bénéficie d'un financement stable par des ressources ordinaires si l'on veut soutenir son indépendance, sa transparence et sa fonction clé de contribution à l'apprentissage et

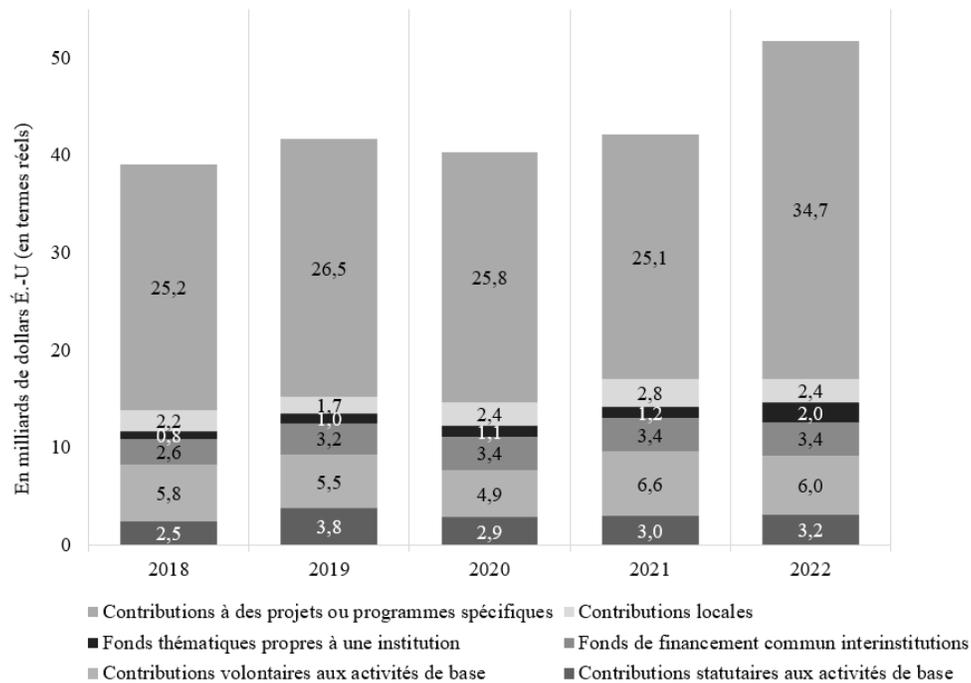
à l'amélioration dans le système des Nations Unies pour le développement. Dans mon rapport du 20 avril 2023 (A/78/72-E/2023/59), j'ai pris note de l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon lequel le Bureau devrait être financé par le budget ordinaire. Une demande de contributions mises en recouvrement pour financer le Bureau sera présentée dans le projet de budget-programme pour 2025.

VI. Donner de l'allant au pacte de financement

A. Tendances du financement – faits marquants en 2022

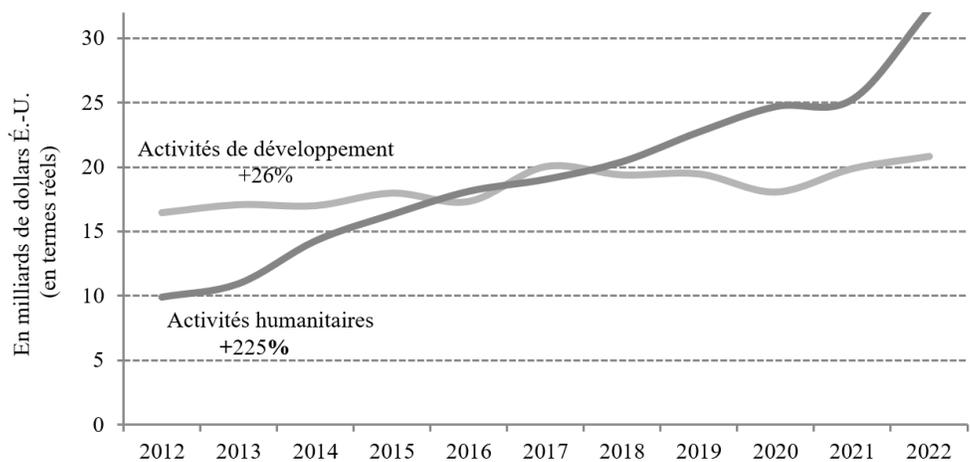
199. Les contributions financières pour les activités opérationnelles des Nations Unies se sont élevées à 54,5 milliards de dollars en 2022, dont 61 % pour les activités humanitaires et 39 % pour les activités de développement. Les contributions globales ont augmenté de 17 % par rapport à 2021, bien que cette croissance soit due en grande partie à l'augmentation des ressources autres que les ressources de bases affectées à des projets ou programmes spécifiques. Les contributions de base n'ont représenté que 16,5 % des 54,5 milliards de dollars de financement reçus par le système des Nations Unies pour le développement. Si l'on exclut les contributions statutaires, le financement des activités de base ne représentait que 12 % du total des contributions volontaires en 2022, soit la part la plus faible jamais enregistrée, ce qui constitue une véritable menace pour la cohérence et l'efficacité des activités de développement du système des Nations Unies. Bien que le financement affecté selon des critères stricts puisse fournir des ressources importantes pour des initiatives précises, il présente des difficultés non négligeables pour les entités des Nations Unies, dont les États Membres attendent qu'elles apportent un appui stratégique et global en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. La figure 25 montre les tendances récentes en matière de financement, ventilées selon les principaux types de financement.

Figure 25
Tendances selon le type de ressources de base et d'autres ressources (2018-2022)



200. En outre, entre 2012 et 2022, la proportion des ressources utilisées pour les activités humanitaires a augmenté de manière marquée (fig. 26). Les besoins humanitaires sont certes de plus en plus importants, mais nous ne devons pas négliger les besoins et les objectifs des pays en matière de développement si nous voulons tenir la promesse de ne laisser personne de côté et jeter des bases solides pour une paix durable.

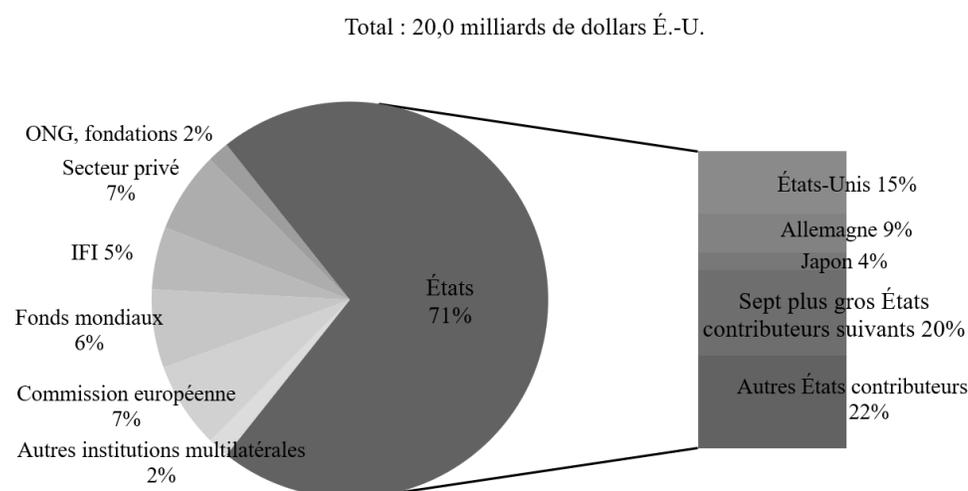
Figure 26
Flux de financement, par type d'activité (2012-2022)



201. Des tendances positives ont été observées en 2022 en ce qui concerne les fonds reçus de sources autres que les États. Les fonds levés auprès du secteur privé ont augmenté de 16 % par rapport à 2021, atteignant 1,3 milliard de dollars en 2022. Les

contributions des institutions financières internationales aux activités de développement ont doublé entre 2021 et 2022 et représentent désormais 5 % du financement total. Cependant, le système des Nations Unies pour le développement reste fortement tributaire d'un petit nombre de contributeurs. En 2022, les cinq principaux États contributeurs pour les activités de développement (hors activités humanitaires) représentaient 49 % du financement total reçu des États (contre 48 % en 2021). Les 10 premiers contributeurs représentaient 69 % (65 % en 2021). Si l'on exclut les 10 premiers États contributeurs, le total des contributions des États aux activités de développement a diminué de 7,3 % entre 2021 et 2022 ; ainsi, le système des Nations Unies pour le développement est devenu encore plus dépendant d'une poignée d'États contributeurs. Ensemble, les États représentaient 71 % du financement total des activités de développement en 2022. Les 29 % restants proviennent de différents types de contributeurs, comme le montre la figure 27.

Figure 27

Principales sources de financement des activités de développement (2022)

Source : Département des affaires économiques et sociales et base de données des statistiques financières du Conseil des chefs de secrétariat, 2024.

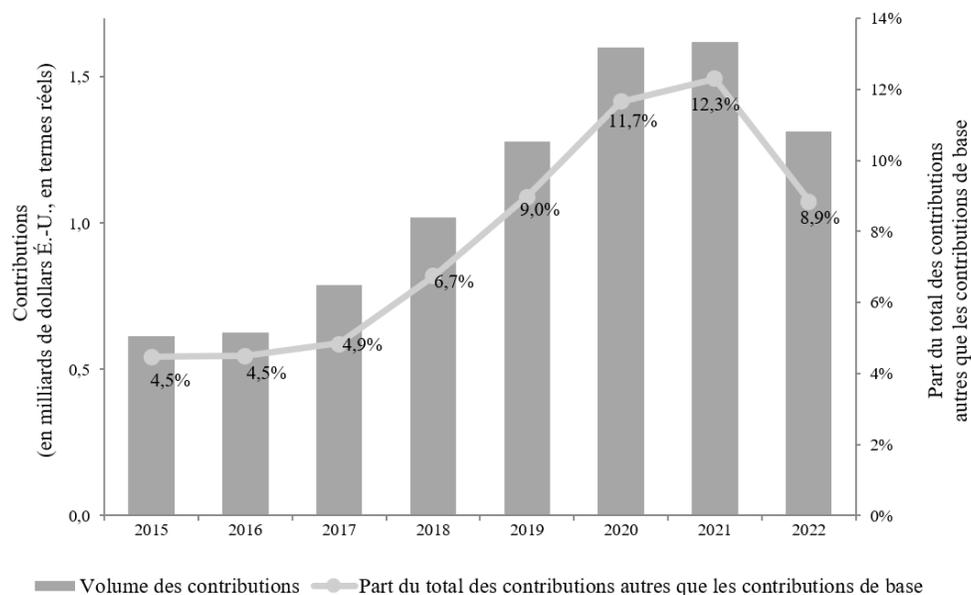
Abréviations : IFI = institutions financières internationales ; ONG = organisations non gouvernementales.

202. Une analyse complète du financement des activités de développement et des activités humanitaires figure dans l'additif au présent rapport.

B. Obtenir des résultats collectifs grâce à un financement conjoint et commun

203. Les fonds de financement commun interinstitutions sont des instruments clés pour une action plus stratégique, plus efficace et plus coordonnée. Il est donc préoccupant de constater qu'après six années consécutives de croissance, les contributions aux fonds interinstitutions liés au développement ont diminué de 22 % pour atteindre 1,27 milliard de dollars en 2022 (voir fig. 28). Ces contributions ont représenté 8,9 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, ce qui est inférieur à l'objectif initial fixé dans le pacte de financement, qui était de 10 %. Dans le nouveau pacte de financement, l'objectif est d'atteindre une part de 25 % d'ici à 2027.

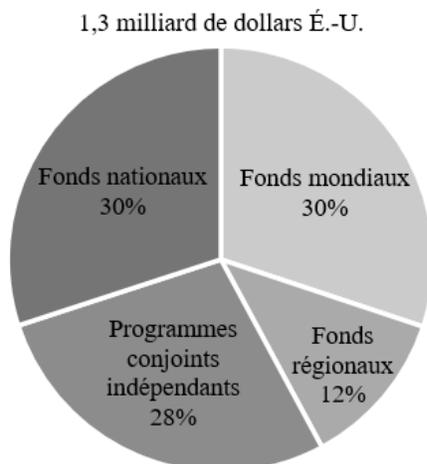
Figure 28
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions liés au développement (volume total et part de toutes les contributions autres que les contributions de base) (2015-2022)



Source : Département des affaires économiques et sociales et base de données des statistiques financières du Conseil des chefs de secrétariat, 2024.

204. La baisse des contributions aux fonds mondiaux de développement est à l'origine de la majeure partie de la diminution du financement des fonds de financement commun interinstitutions en 2022. Les fonds mondiaux rassemblent des entités des Nations Unies et divers partenaires pour s'attaquer à des problèmes transfrontaliers qu'un pays ne peut pas affronter seul. Les contributions aux fonds mondiaux représentaient 30 % de l'ensemble des fonds de financement commun interinstitutions dédiés au développement en 2022 (fig. 29).

Figure 29
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions dédiés au développement, par type de fonds (2022)



Source : Base de données des fonds de financement commun interinstitutions, 2024.

205. L'Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix sont les fonds mondiaux dont le financement a le plus diminué. Les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix³⁰ ont baissé pour la deuxième année consécutive pour atteindre 131,8 millions de dollars en 2023, bien en deçà de l'objectif annuel de 500 millions de dollars fixé dans le pacte de financement. Dans le même temps, le financement de l'Initiative Spotlight est passé de 128 millions de dollars en 2021 à 3 millions de dollars en 2023. L'Initiative Spotlight clôturera sa phase inaugurale en tant que fonds d'affectation spéciale à partenaire unique de 500 millions d'euros en 2024 et évoluera pour devenir un fonds d'affectation spéciale multipartenaires ambitionnant d'atteindre un milliard de dollars de capitalisation. Nous comptons sur le fait que les partenaires se montrent à la hauteur de cette ambition pour étendre la portée universelle de cette initiative de premier plan (voir sect. IV.E).

206. Le Fonds mondial commun pour les objectifs de développement durable encourage les politiques et le financement porteurs de transformation afin de stimuler les investissements stratégiques qui favorisent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. En 2023, le Fonds a fait l'objet d'une refonte importante de sa gouvernance et a adopté une nouvelle vision stratégique en tant que fonds mondial phare des Nations Unies visant à faire avancer les transitions clés au niveau national, sous la direction des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a reçu des contributions s'élevant à 55,9 millions de dollars en 2023, bien en deçà de l'objectif du pacte de financement³¹. Pour 2024, 58,8 millions de dollars de contributions signées ont déjà été obtenus de la part de 16 États Membres³². Le Fonds continue de faire preuve d'un excellent rapport coût-avantage, notamment grâce à des investissements qui ont permis de mobiliser plus de 4,9 milliards de dollars de ressources supplémentaires depuis 2019, principalement au moyen de solutions de financement mixte innovantes et du soutien aux cadres de financement nationaux intégrés. Pour chaque dollar engagé par le Fonds, 18 dollars sont mobilisés pour un financement plus large en faveur de la réalisation des objectifs.

207. Les ressources pour les fonds de financement commun du développement au niveau des pays se sont élevées à 383 millions de dollars en 2022, soit toute juste 1 % de plus qu'en 2021. Les équipes de pays des Nations Unies utilisent cet instrument de financement flexible pour mener des activités conjointes sur les objectifs de développement durable prioritaires énoncés dans les plans-cadres de coopération et pour répondre aux urgences en matière de développement. J'encourage les États Membres à augmenter les ressources destinées à ces fonds, car ils permettent d'apporter une aide au développement plus opportune et pleinement alignée sur les priorités nationales.

208. Les fonds thématiques propres à une institution sont un autre mécanisme de financement commun avec des ressources affectées selon des critères souples qui financent des résultats de haut niveau aux niveaux national, régional et mondial. Ils constituent un complément précieux aux ressources de base. Fait positif, le financement des fonds thématiques axés sur le développement a augmenté de 24 % en 2022, poursuivant la croissance à long terme observée depuis 2015 (fig. 30). Ce financement représente désormais 6,1 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, ce qui permet

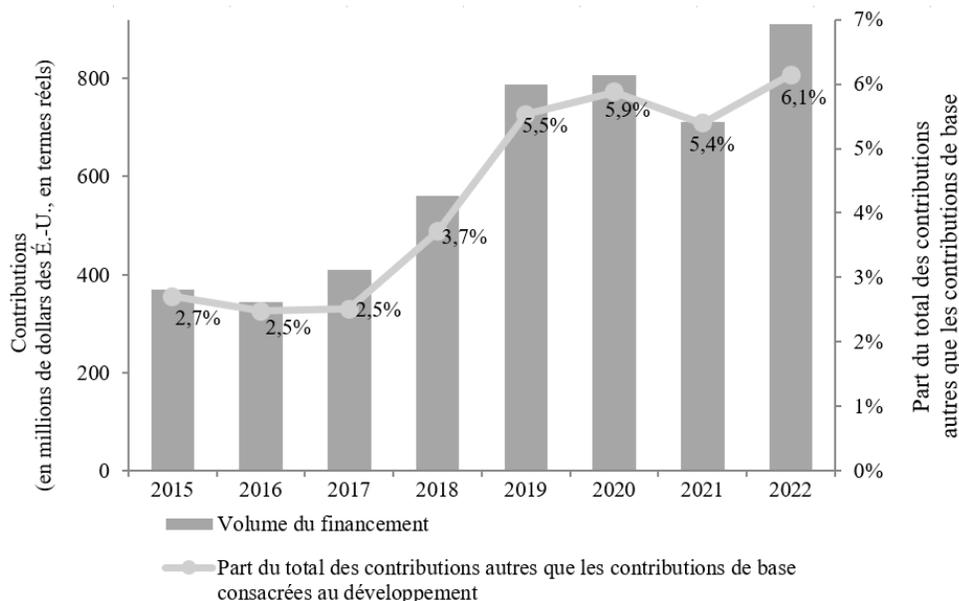
³⁰ On trouvera plus de détails à ce sujet à la section II.B.

³¹ À l'origine, dans le cadre du pacte de financement 2019, l'objectif était de 290 millions de dollars d'engagements annuels. Dans le pacte de financement renouvelé de 2024, l'objectif est de 500 millions de dollars d'engagements d'ici à 2027.

³² À la fin de février 2024.

d'atteindre l'objectif fixé dans le pacte de financement, qui est de 6 %. Dans la dernière version du pacte de financement, l'objectif a été porté à 15 % d'ici à 2027.

Figure 30
Contributions aux fonds thématiques de financement commun propres à une institution liés au développement (volume total et part de toutes les contributions autres que les contributions de base) (2015-2022)



Source : Département des affaires économiques et sociales et base de données des statistiques financières du Conseil des chefs de secrétariat, 2024.

C. Revitaliser le pacte de financement

209. Le pacte de financement conclu en 2019 entre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les États Membres est un élément essentiel de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il est fondé sur le constat partagé selon lequel, pour que le système des Nations Unies contribue efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030, des changements de taille dans le financement sont nécessaires. Le pacte de financement visait à réorienter le financement vers des ressources de meilleure qualité qui permettraient au système des Nations Unies de répondre de manière intégrée, flexible et dynamique aux attentes et aux priorités des États Membres, conformément au Programme 2030. Ce processus devait être étayé par des mesures spécifiques visant à instaurer la confiance entre les États Membres et à renforcer les arguments en faveur de ce dispositif de financement à la faveur d'un système des Nations Unies pour le développement plus collaboratif, plus efficace et plus efficient.

210. Cinq ans après l'adoption du pacte de financement, les progrès vers la concrétisation de ses engagements et de ses objectifs sont inégaux. Malgré les efforts résolus déployés par certains États Membres pour tenir leurs engagements, le financement continue de poser problème. Au lieu de nous rapprocher des objectifs de développement durable, le financement nous empêche d'avancer.

211. Le passage à un financement plus souple et plus prévisible nécessite une volonté politique. L'une des principales conclusions des enquêtes menées en 2023 est l'absence de poids politique derrière le pacte de financement, de la part du système

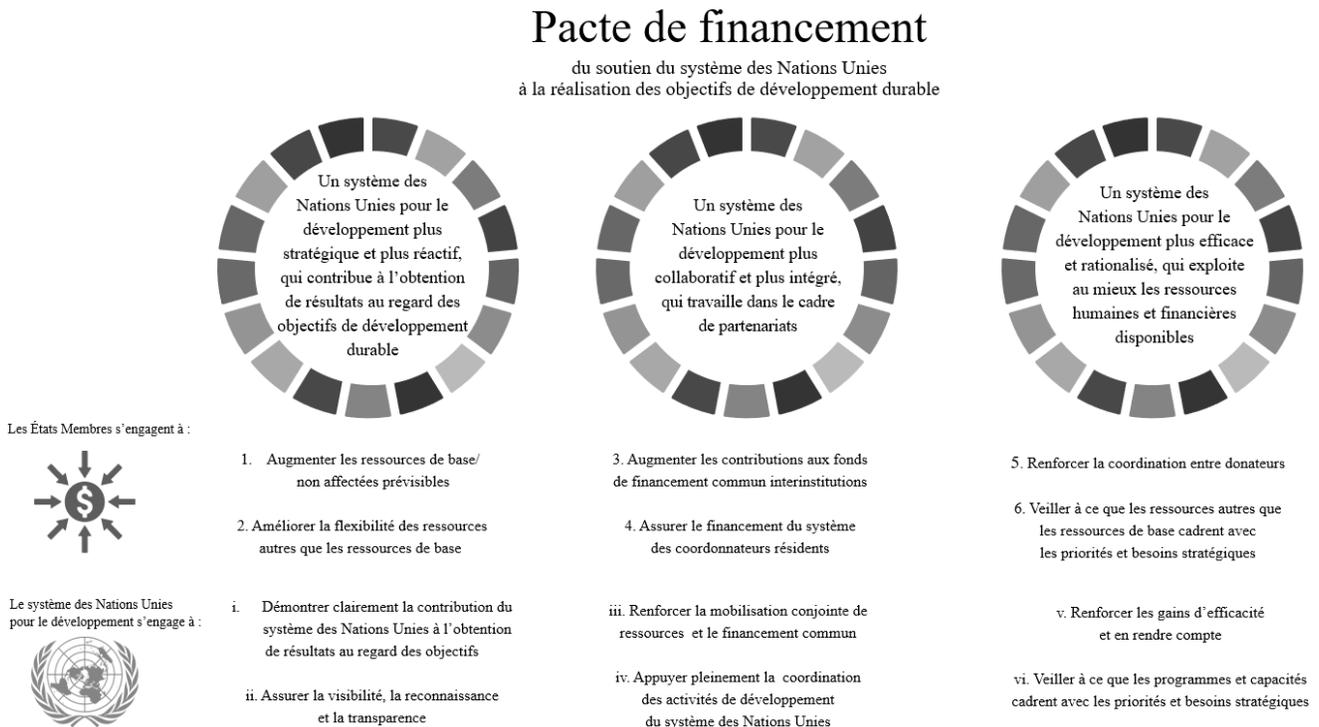
des Nations Unies pour le développement et de la part des pays contributeurs comme des pays hôtes. Seuls 17 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que le pacte de financement était un élément de réforme ayant une incidence positive notable sur la contribution apportée par l'équipe de pays aux résultats relatifs aux objectifs de développement durable. Les États Membres ont observé que, malgré les progrès accomplis au niveau du Siège, le pacte de financement n'a pas suffisamment touché le terrain.

212. Comme expliqué dans mon précédent rapport, les délais fixés pour certaines cibles prenant fin, il importait d'examiner de quelle manière le pacte de financement incitait les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable à prendre des engagements qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour les pays et de déterminer quelles mesures pouvaient être prises afin d'accélérer les progrès. Une nouvelle série de dialogues sur l'avenir du pacte de financement était nécessaire, qui s'attache en particulier à dégager les engagements les plus importants pour instaurer la confiance et à renforcer l'argumentaire en faveur d'un financement efficace permettant d'obtenir de meilleurs résultats. Le dialogue avec les États Membres visait à remédier à la méconnaissance du pacte de financement dans les capitales, où les décisions de financement sont souvent prises, ainsi que parmi les partenaires financiers sur le terrain.

213. Ce dialogue inclusif entre les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été lancé le 27 octobre 2023. Il s'est déroulé sur une période de cinq mois, jusqu'au 27 mars 2024. Le dialogue a été mené par le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, au nom de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et a consisté en cinq réunions plénières, des séances d'information informelles et des consultations avec des groupes régionaux et des entités du système des Nations Unies pour le développement, et prévoyait diverses possibilités d'adresser des contributions et des observations écrites.

214. Un large consensus s'est dégagé sur l'intérêt de rédiger un nouveau pacte de financement plus court, plus simple et plus stratégique. Cela permettrait qu'il trouve un écho auprès des décideurs et décideuses de haut niveau et favoriserait une meilleure connaissance du pacte et une plus grande adhésion à celui-ci au niveau national et dans les organes directeurs de l'ensemble du système des Nations Unies. Un nouveau pacte a ensuite été élaboré dans ce sens, à la suite de multiples consultations et contributions des États Membres et des entités du système. Ce document (voir l'additif 2 au présent document) énonce 12 engagements qui se renforcent mutuellement – 6 de la part des États Membres et 6 de la part du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Ensemble, ces engagements peuvent rendre le système des Nations Unies pour le développement plus stratégique et réactif, plus collaboratif et intégré, et plus efficace et rationalisé.

Figure 31
Objectifs et engagements du pacte de financement revitalisé



215. Différents cadres d'indicateurs seront appliqués pour étayer l'efficacité du contrôle de la mise en œuvre, de la communication d'informations et du suivi. Le processus de dialogue a contribué ce que soit élaboré un cadre de suivi mondial à l'usage du Conseil économique et social. Il comprend un nombre équilibré d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre collective par les États Membres et la mise en œuvre à l'échelle du système par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Certains indicateurs et objectifs affichent un niveau d'ambition accru par rapport au précédent pacte. Tous les indicateurs sont mesurables et quantifiables. Ils évaluent clairement le changement et, là où c'est possible, l'impact.

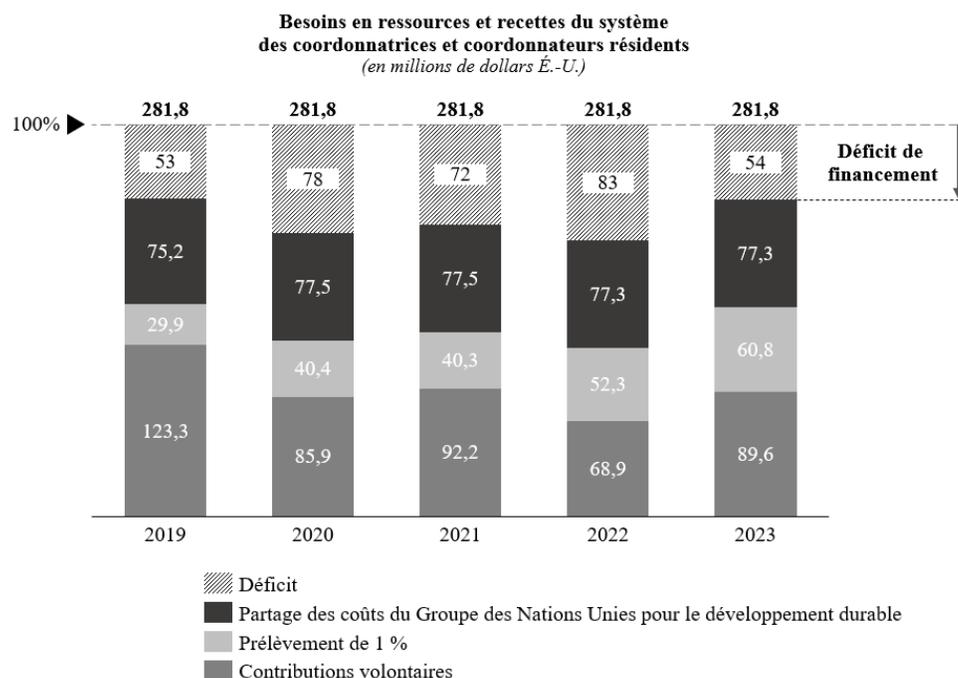
216. Le cadre de suivi mondial sera complété par des cadres de suivi spécifiques pour les différentes entités des Nations Unies, adaptés à leur contexte et destinés à être utilisés dans les dialogues sur le financement tenus par leurs organes directeurs. Les équipes de pays des Nations Unies sont encouragées à élaborer leurs propres cadres de suivi, avec des indicateurs et des cibles adaptés, en concertation avec les partenaires de développement dans le cadre des dialogues nationaux sur le financement. Des instruments de mesure supplémentaires visant à renforcer le suivi et la responsabilité mutuelle ont été incluses dans le pacte proposé.

217. Le pacte de financement renouvelé peut générer un véritable changement dans les schémas de financement du système des Nations Unies pour le développement, lui permettant de mieux remplir ses fonctions essentielles, y compris l'appui aux activités normatives et les conseils que les États Membres attendent ; il peut également susciter l'action accélérée demandée dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023. J'invite instamment tous les États Membres et les entités du système des Nations Unies pour le développement à réfléchir, de manière stratégique et en interne, aux mesures à prendre pour concrétiser les engagements pris dans le nouveau pacte de financement d'ici à 2028.

D. Ancrer les réformes et améliorer les résultats grâce à un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entièrement financé

218. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est le point d’ancrage de tous nos efforts visant à soutenir les pays dans la réalisation du Programme 2030. Malheureusement, le déficit de financement chronique du système s’est poursuivi en 2023, menaçant sa capacité à favoriser un soutien du système des Nations Unies plus cohérent, plus responsable et plus efficace, adapté aux priorités des pays. En 2023, 29 contributeurs ont versé un total de 90 millions de dollars en contributions volontaires. Toutefois, les contributions volontaires en 2023 sont inférieures de 64 millions de dollars au volume nécessaire pour que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit entièrement financé. L’accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a continué de fournir un niveau de financement constant, de 77,3 millions de dollars en 2023. Le prélèvement aux fins de la coordination de 1 % effectué sur les contributions préaffectées selon des critères stricts a rapporté 61 millions de dollars. Globalement, le déficit de financement en 2023 s’élevait à environ 54 millions de dollars (fig. 32). Comme je l’ai indiqué séparément dans mon rapport à l’Assemblée générale (A/78/753), le déficit chronique de financement a empêché le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de s’acquitter pleinement des mandats définis dans les résolutions 75/233 et 72/279 de l’Assemblée générale. On trouve dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable des informations supplémentaires sur les ressources réunies et les résultats obtenus dans les pays en 2023³³.

Figure 32
Financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par source de financement (2019-2023)



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2024.

³³ E/2024/5.

219. Le déficit chronique de financement et les conséquences opérationnelles qui en découlent ont renforcé ma conviction que le modèle actuel n'est pas tenable. Comme le prévoit la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents³⁴, j'ai été invité à présenter des recommandations à l'Assemblée générale dans l'éventualité où le bon fonctionnement du système ne pourrait pas être assuré faute d'un financement suffisant, prévisible et durable. À la suite de l'adoption par le Conseil économique et social d'une résolution³⁵ dans laquelle le Conseil a réaffirmé la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale et attendait avec intérêt un processus de consultation ouvert et transparent sur le financement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, j'ai demandé à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de mener des consultations avec les États Membres au cours du dernier trimestre de l'année 2023. Dans mon rapport à l'Assemblée générale du 31 janvier 2024³⁶, j'ai proposé de financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en transformant les contributions volontaires, qui sont actuellement la principale cause d'imprévisibilité et d'insuffisance de financement, en contributions statutaires versées au budget ordinaire de l'ONU. Dans le rapport, j'ai expliqué quelles sont les ressources nécessaires au financement de postes et d'objets de dépense autres que les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour permettre le bon fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

220. Ces cinq dernières années, le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a fait de grands progrès pour faire cadrer l'offre du système des Nations Unies pour le développement avec les politiques, les plans, les besoins et les priorités de développement nationaux. Ce n'est pas le moment de perdre les acquis et de mettre en péril la capacité du système d'épauler les pays dans leurs efforts pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Le soutien de tous les États Membres reste capital pour que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit pleinement opérationnel et doté de ressources suffisantes.

VII. Conclusion

221. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, la communauté internationale s'est mobilisée pour restaurer la promesse du Programme 2030, accélérer la mise en œuvre des objectifs et s'appuyer sur le système des Nations Unies pour le développement le long du chemin restant à parcourir. Le système, qui atteint les villages les plus reculés comme les plus hauts niveaux de décision, reste un partenaire de confiance pour la réalisation des objectifs à l'échelle universelle. Le système des Nations Unies pour le développement combine expertise et outils pour permettre et accompagner les six transitions clés en lien avec les objectifs plus rapidement et de manière plus inclusive. Un monde où chacun dispose d'une alimentation, d'un revenu, de soins de santé, d'une éducation et de compétences, d'une desserte numérique et d'une énergie suffisants, où la nature prospère, où la pollution diminue, où la paix règne parallèlement à la prospérité et où le climat est stabilisé, est un monde qui ne peut tout simplement pas attendre.

222. La perspective d'un nouveau cycle d'examen quadriennal complet fait du présent rapport un important compte rendu sur ce qui a été réalisé par les équipes de pays des Nations Unies sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les enquêtes et les évaluations fournissent des preuves irréfutables d'une

³⁴ Résolution 76/4 de l'Assemblée générale.

³⁵ Résolution 2023/31 du Conseil économique et social

³⁶ A/78/753.

plus grande confiance entre les partenaires étatiques, d'une expertise politique plus efficace et intégrée et du souci continu de répondre aux besoins des pays quelles que soient leurs circonstances. Alors que débute le nouveau cycle d'examen, conformément aux orientations fournies par les États Membres, nous attendons de ces derniers qu'ils nous donnent des indications sur les domaines dans lesquels ils souhaiteront consolider les réformes entreprises et obtenir un soutien politique et opérationnel accru de la part du système des Nations Unies. Nous allons accentuer notre dimension analytique et orientée vers les politiques en privilégiant les programmes intégrés et en mettant moins l'accent sur les projets, conformément à la vision du Programme 2030. Le prochain cycle d'examen quadriennal complet marquera également la dernière ligne droite pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les efforts en ce sens doivent avoir une portée et un impact universels, être menés par tous les gouvernements et associer toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et mondial.

223. C'est le moment de nous réjouir de nos réalisations, tout en appréciant le chemin qui reste à parcourir et en gardant fermement à l'esprit la promesse du Programme 2030 pour les personnes et la planète. Le contexte mondial invite à la lucidité et l'heure n'est absolument pas à l'autosatisfaction. Ce que nous attendons du système des Nations Unies pour le développement, c'est qu'il tire pleinement parti des réformes pour utiliser ses ressources, ses compétences, sa portée mondiale et son pouvoir de mobilisation afin d'aider les pays à inverser la tendance. Le Sommet de l'avenir de 2024 devrait servir de tremplin à l'action, en s'appuyant sur les décisions issues du Sommet sur les objectifs de développement durable et sur l'engagement à atteindre ces objectifs. Le système des Nations Unies pour le développement est prêt à collaborer avec chaque pays dans cette entreprise d'une importance cruciale.